



Au Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2015

Introduction

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le rapport de gestion 2015 couvre la quatrième année complète de la législature 2011 – 2016 (*fin de la législature au 30 juin 2016*).

Parmi les nombreux sujets ayant retenu l'attention de la Municipalité, il faut relever particulièrement les thèmes suivants :

- Les dossiers urbanistiques : s'ils n'ont pas vu de dénouement significatif durant cette année, ils ont par contre accaparé, pour de très nombreuses réunions, aussi bien la Municipalité que l'Ingénieur communal et nos mandataires, et ce plus particulièrement en ce qui concerne les PQ "Pré Jaquet" et PPA «Le Village», en raison du projet de dépôt d'un préavis au cours du premier semestre 2016. Il en va de même pour la Convention concernant le préfinancement du Barreau Sud de Romanel – Chemin de la Sauge et Carrefour du Lussex.
- Les secteurs "Voirie" et "Parcs et jardins" ont été réunis sous une seule entité, appelée "Service des travaux", avec, à sa tête, depuis le 1^{er} août 2015, M. C. Botré.
- Evolution significative des Services Industriels de notre commune et, après une négociation serrée, le Conseil communal a accepté de céder, pour la date du 1^{er} décembre 2015, la Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, à la Commune de Lausanne, et plus particulièrement à son département Eauservice.
- La Cantine ROMIDI rencontre un succès grandissant depuis la rentrée d'août 2015, accueillant entre 25 et 50 enfants. Le nombre d'encadrantes a été augmenté. Une structure plus définitive devra être mise en place à la faveur de l'entrée en vigueur prochaine des normes de la législation sur l'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS).

En ce qui concerne le dossier des Ressources Humaines, il faut enfin relever le travail de fond réalisé :

- L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune dispose maintenant d'une description de fonction détaillée et complète pour le poste qu'il occupe au sein de l'administration communale. Cette description contient notamment les rubriques suivantes, soit : les données et titres, les procédures de suppléance, les délégations de compétences, les missions de la commune et du service, les activités génériques et spécifiques, les compétences requises et les liens hiérarchiques et fonctionnels.
- L'organigramme hiérarchique de la Commune a été ensuite revu en fonction des descriptions susmentionnées.

Les pages suivantes vous donneront, par dicastère et en détail, les très nombreux points qui ont retenu, séance après séance, l'attention de la Municipalité durant l'année 2015.

CHAPITRE I

Dicastère de M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Contenu :	1. Administration générale	2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable	
		* * *	
Effectif :	Greffe municipale :	1 secrétaire municipale	Mme N. Pralong
		1 secrétaire	Mme M. Campiche
		1 apprenti(e) de commerce	Mme I. Masson jusqu'au 15.07.2015
			Mme Ch. Sarrat du 03.08 au 29.09.2015
			M. P. Hassler dès le 01.12.2015
	Bureau Technique	1 ingénieur communal	M. S. Auer

1. Administration générale

1.1 *Séance de Municipalité*

L'Autorité exécutive a tenu 47 séances ordinaires, dont 30 incorpore. Elle a traité 881 points, soit en moyenne 19 par séance, notés au procès-verbal.

La Vice-présidence a été assurée par M. L. Mancini jusqu'au 30 juin 2015, puis par M. D. Crot dès le 1^{er} juillet 2015.

1.2 *Demande de bourgeoisie*

La Municipalité a transmis au Canton ses décisions d'octroi de la bourgeoisie de Romanel-sur-Lausanne pour :

Naturalisation ordinaire :	décision de la Municipalité du
Mme A. Destani	19.01.2015
M. F. Rodriguez Rodriguez et Mme J. Sotelo Pena	19.01.2015
Mme E. Chaves Mesquita Waltl	02.03.2015
M. N. Lefèvre	02.03.2015
M. J. et Mme A. M. Correia	20.04.2015
M. T. et Mme I. Do Nascimento Constantino	20.04.2015
Mme A. Cerini	27.07.2015
M. B. Kirushnapillai et Mme P. Baskaran Kirushnapillai	27.07.2015
M. M. Saby et Mme V. Diaz Herrera	23.11.2015
Mme J. Dahbi Rio	23.11.2015
Mme M. Dura	07.12.2015

Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers nés en Suisse :

Mme Ch. Sarrat	17.08.2015
Mme A. Sarrat	31.08.2015
M. J. Antonio Fierro	16.11.2015
Mme Y. Carballo	23.11.2015

Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^e génération :

M. R. Varone	06.07.2015
M. M. Bykovskyy	27.07.2015
Mme A. Wrobel	09.11.2015
Mme E. Wrobel	09.11.2015
Mme A. Fierro Rubio	16.11.2015

1.3 Offres d'emploi

Nous avons enregistré et répondu à 68 offres spontanées d'emploi concernant les services de l'administration, de la voirie et des bâtiments.

1.4 Préfecture

Le Préfet, M. S. Terribilini, est venu visiter l'Administration communale le 2 novembre 2015. Une check-liste des différents points qu'il souhaitait aborder a été dûment complétée à cet effet.

1.5 Réunion des Syndics du District et Forum des Exécutifs

La rencontre entre Syndics et Préfets de Lausanne a eu lieu le 13 mai 2015, à Cheseaux-sur-Lausanne.

1.6 Lausanne Région - Secteur Nord

Deux séances ont eu lieu en date du 5 février et 27 août 2015.

Le rapport d'activités de Lausanne Région est disponible sur le site Internet :

http://www.lausanneregion.ch/documents/20160317_rapport_2015.pdf

1.7 Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants venus s'installer à Romanel-sur-Lausanne entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014 ont été reçus par la Municipalité le mercredi 27 mai 2015, en présence de la Présidente du Conseil communal et des représentants des Paroisses, du GSL, des structures d'accueil de la petite enfance, des Ecoles et du SDIS.

Selon la formule intitulée : "Les nouveaux habitants visitent la Commune... en famille et à pied", les invités ont été reçus à la Villageoise, puis ont visité divers bâtiments communaux, avant de se retrouver à la salle polyvalente de Prazqueron pour y partager un repas.

28 adultes et 7 enfants ont répondu favorablement à notre invitation.



Photo : Partie conviviale à la salle polyvalente

1.8 Nouveaux citoyens

Les nouveaux citoyens et jeunes étrangers nés en 1996 ont été reçus le 16 mars 2015 au Restaurant de l'Auberge de la Charrue. Ce sont 11 jeunes filles et jeunes gens qui ont répondu à notre invitation. Ils se sont vu offrir l'ouvrage "La Suisse mode d'emploi".

Photo : Soirée des nouveaux citoyens



1.9 Nonagénaires

La Municipalité a décidé, dès 2015, de ramener à **fr. 600.--** la somme proposée aux nonagénaires de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, et d'offrir en supplément le journal correspondant au jour et à l'année de naissance de la personne fêtée, accompagné d'un bouquet de fleurs ou de bouteilles de vin.

En 2015, les personnes suivantes ont été fêtées :

- M. P. Bezençon, 6 juin 1925
- Mme J. M. Schoch, 24 juin 1925
- Mme R. Borgeaud, 26 juin 1925
- Mme M. Bühlmann Pahud, 3 juillet 1925
- Mme O. Richon, 27 août 1925
- M. R. Olivary, 12 décembre 1925

1.10 Invitations et échanges

Nous avons reçu la Municipalité du Mont-sur-Lausanne le 14 septembre 2015, et il a été répondu à l'invitation de la Municipalité du Chenit pour partager un repas, le 30 juin 2015.

De plus, de nombreuses personnes ont été reçues et nous avons répondu à plusieurs invitations, selon nos disponibilités.

1.11 Cours, journées d'études, séminaires

Les membres du personnel ont suivi des cours et/ou assisté à des journées d'études ou séminaires divers, en fonction de leur activité.

Mme A.-S. Caccia a commencé une formation d'une année qui va aboutir sur l'obtention du Certificat d'Assistante en gestion du personnel (RH).

Mme M. Campiche a commencé une formation de deux ans qui va aboutir sur l'obtention du Brevet Fédéral d'Assistante de Direction.

1.12 Informatique

Dans le cadre du contrat de location du matériel informatique, le parc de machines et de serveurs a été renouvelé en avril 2013. Notre réseau se compose dès cette date de 2 serveurs, 15 postes de travail et 1 accès Internet. Un serveur prend en charge la gestion des utilisateurs, de la messagerie, du réseau et des sauvegardes; le deuxième serveur est dédié aux applications "métiers". Un service de messagerie, permettant un accès à distance à chaque boîte aux lettres, a été mis en place. La sécurité de notre système informatique a été renforcée par l'installation d'un système de sauvegarde adapté à nos besoins et par la mise en place d'un pare-feu, d'un anti-virus centralisé et d'un filtre anti-spams centralisé également. Une convention de services a été conclue avec Ixion Services SA en date du 12 avril 2013, ceci afin de garantir le bon fonctionnement du parc informatique.

Tous les employés communaux possèdent un profil, ainsi qu'un accès à la messagerie.

Quelques modifications sont intervenues en 2015, soit:

- mise en place de la GED (Gestion Electroniques des Documents), essentielle au bon déroulement des séances de Municipalité, tous les courriers entrants et sortants sont dès à présent numérisés et classés de manière électronique;
- changement des logiciels métiers- comptabilité, contrôle des habitants et salaires.

1.13 Site Internet

Le site Internet de la Commune est accessible depuis le 12 avril 2001. Il a totalement été réorganisé en automne 2009, sans que les rubriques disponibles soient modifiées. Il a été complété par de nouvelles rubriques, notamment avec des informations sur les séances du Conseil communal. Le but de cette refonte était de permettre un meilleur suivi par les différents collaborateurs de l'Administration communale, qui pourront intervenir directement pour apporter très rapidement les dernières modifications.

Le site permet aux habitants d'obtenir des informations sur, entre autres, diverses procédures administratives, les coordonnées des différents services de l'Administration, des entreprises, des sociétés locales. Quelques règlements communaux et les numéros du Romanel Info sont également disponibles. Informations ponctuelles (offres d'emploi, votations).

Une première séance concernant la restructuration complète du site a eu lieu dans le courant du mois de novembre, le projet sera poursuivi en 2016.

2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable

2.1 *Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers généraux*

2.1.1 Schéma Directeur Nord Lausanne

Pour consulter le rapport 2015 du SDNL : www.sdn.ch/pdf/sdnl_r2015_apercu.pdf

Les travaux du Schéma Directeur du Nord Lausannois ont été poursuivis tout au long de l'année. Quatre séances ordinaires du GROFIL (Groupe de Pilotage) ont été tenues les 29 mars, 19 juin, 11 septembre et 20 novembre 2015.

Dès le 1^{er} juillet 2011 (début de la législature 2011-2016), M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne, a été désigné comme Président; MM. R. Bron, Syndic de Cugy, et L. Savary, Syndic de Cheseaux-sur-Lausanne, sont Vice-présidents.



M. J. Baudet a été désigné Chef de projet du SDNL dès le 1^{er} novembre 2008 (poste à 80 % jusqu'au 31 décembre 2010, qui a été porté à 90 % dès le 1^{er} janvier 2011). Il a été procédé à l'engagement d'un assistant en la personne de M. L. Andriotis. Le Président, les deux Vice-présidents et le Chef de projet forment le Bureau exécutif du SDNL.

M. J. Baudet a fait valoir ses droits à la retraite au 30 novembre 2015, après avoir mené de mains de maître les tâches et études qui lui ont été confiées au service des communes du Nord lausannois.

M. L. Andriotis a été désigné Chef de projet du SDNL au 1^{er} décembre 2015. M. A. Castelletti, géographe urbaniste à 100 %, et Mme Th. Maillefer, assistante administrative à 60 %, sont venus renforcer l'équipe du SDNL.

Le Syndic en charge de l'urbanisme représente la Commune de Romanel-sur-Lausanne au GROFIL, remplacé en cas d'absence par sa suppléante, Mme la Municipale Ch. Canu.

PDL Intercommunal

Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne



Le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude pour l'élaboration d'un Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) sur le périmètre du Chantier 1, et plus spécifiquement sur l'entier du territoire de notre Commune. Il présente les avantages suivants :

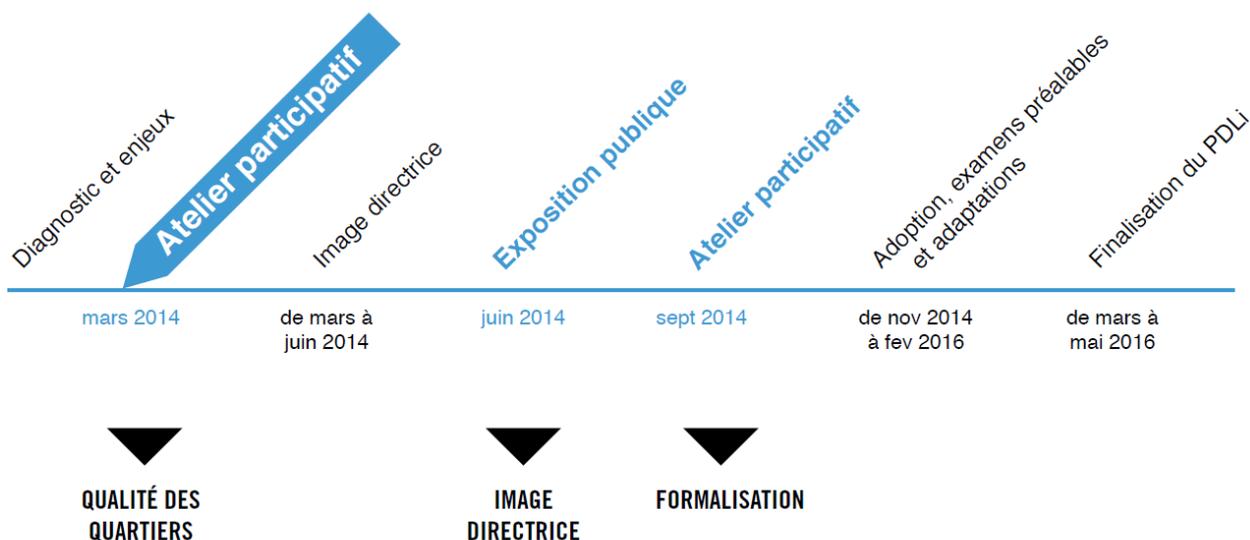
- il intègre les Conseils communaux à la décision et respecte ainsi le processus démocratique;
- il place les Communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne sur le même niveau décisionnel;
- il consolide durablement la planification du périmètre intercommunal du Chantier 1;
- il induit une réflexion sur un périmètre intercommunal de plus de 400 hectares;
- il tient compte de l'évolution de tout ce qui l'entoure;
- il bénéficie de l'expérience accumulée lors de l'étude du Chantier 1;
- il bénéficie d'autres Chantiers d'études et de nombre d'études ou portions d'études déjà réalisées;
- il détermine les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du périmètre à court, moyen et long terme (transports individuels, transports publics, mobilité douce, aménagements publics et infrastructures sociales), ainsi qu'une recherche concertée de leur financement (Confédération, Canton, Communes, tiers);
- il intègre le LEB dans la réflexion au sujet de son mode de fonctionnement à terme;
- la Commune de Romanel-sur-Lausanne profite de la démarche pour actualiser son Plan Directeur communal et son Plan Général d'Affectation au plus tard à l'horizon 2018 (directives du Grand Conseil et du Conseil d'Etat);
- son financement bénéficie d'un effet d'échelle et de cofinancements;
- il intègre toute la problématique d'une décharge de matériaux d'excavation (DMEX) prévue à Vernand;
- il bénéficie de remarques constructives formulées dans le cadre d'une analyse de son périmètre, cela dans le cadre du Chantier d'étude 4a du SDNL "Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage";
- il intégrera les concepts généraux et particuliers formulés par l'étude du Chantier 2 du SDNL "Etude stratégique d'accessibilité multimodale";
- il proposera un concept d'implantation et d'intégration du "Site d'intérêt cantonal, Marais/Sauge" (cf. PADE "Politique d'Appui au Développement Economique de l'Etat de Vaud") sur ce périmètre particulier, qui sera repris dans le Chantier d'étude 3bc;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PQ Pré-Jaquet;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Brit;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Camarès ;
- il intégrera l'étude des circulations à l'Ouest de la voie LEB entre Camarès et le Lussex, diligentée par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, sur demande du SDNL;
- il intégrera l'étude des besoins en infrastructures scolaires et enfance (Harmos) menée par le SDNL dans les périmètres ASIGOS et AJENOL ;
- il traitera de l'aménagement des espaces publics, chapitre faible de l'étude du Chantier 1;

- il permettra d'intégrer, le cas échéant, les projets de renaturation de la Pétause, du Petit-Flon, du Lavaux, du Torcou et du ruisseau de Broye, pour autant que cela représente un intérêt prépondérant;
- il bénéficiera d'éléments d'analyse dans le cadre de l'étude en cours des détournements des débits de pointe des ruisseaux de Broye et des Baumettes, bassin versant Mèbre amont;
- il intégrera la nouvelle politique cantonale en matière d'installations commerciales à forte fréquentation (ICFF).

Le **cahier des charges** pour le mandataire chargé d'établir le PDLi a été adopté le 5 juillet 2013 par l'ensemble des membres du Groupe Décisionnel (GD) et du Groupe Technique (GT), représentant les entités suivantes :

- **La Commune de Romanel-sur-Lausanne**
- **La Commune de Lausanne**
- **Le SDT pour l'Etat de Vaud**
- **Le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)**
- **La Commune boursière du Mont-sur-Lausanne.**

La séance de lancement de l'étude a eu lieu le 18 décembre 2013. Le planning initial était le suivant :



Afin de respecter des buts et contenus définis dans l'article 38b de la LATC et les documents directeurs supérieurs, le mandataire retenu doit :

- coordonner les résultats des études réalisées et en cours;
- coordonner les options prises dans le cadre d'avant-projets et de projets de planification cantonale et communale en cours dans le périmètre;
- réaliser les études complémentaires utiles;
- traduire les orientations stratégiques en intégrant toutes les mesures utiles;
- tenir compte des remarques pertinentes et constructives formulées par la population et les associations à l'occasion de la consultation publique du Chantier 1 de décembre 2009, ainsi que lors des ateliers participatifs.

Pleinement associée au projet d'envergure que constitue le Plan Directeur Localisé intercommunal "Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne", notre Commune participe activement à l'ensemble de ses travaux, depuis le lancement de la démarche en décembre 2013. Situé géographiquement entre la lisière de Vernand-Dessous, de la Mèbre, de l'autoroute et de la RC 448 c, notre territoire communal est largement concerné par ce projet.

En effet, cet outil d'aménagement, utilisé pour mettre en valeur un grand secteur des territoires des Communes de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne, a pour objectif d'élaborer un concept d'aménagement réaliste, puisque nos deux communes sont soucieuses d'offrir à nos populations, qui y vivent et/ou y travaillent, un développement futur de qualité et véritablement durable, en alliant respect des planifications et garantie de l'intérêt public.

Il constitue un rempart protecteur contre les "découpages par morceaux" du territoire et l'accumulation incohérente de parcelles différentes, sans véritable logique, ni harmonie d'urbanisation.

Depuis le premier trimestre 2014 se sont succédés différents moments importants du travail d'élaboration de ce document. Ils ont réuni cinq types d'acteurs et niveaux de réflexion :

- le groupement des mandataires, sous la responsabilité du Bureau Urbaplan,
- le Groupe technique du projet (services communaux et de l'Etat de Vaud en charge des questions opérationnelles),
- le Groupe décisionnel du projet (Exécutifs communaux et chefs de service de l'Etat en charge des questions politiques),
- les Commissions d'urbanisme des deux Conseils communaux,
- les associations, partis politiques et groupes d'intérêt des deux Communes.

En marge des nombreuses séances techniques, rendues nécessaires par la complexité du projet et la volonté manifestée par les Communes de peser l'ensemble des intérêts en jeu au regard de l'intérêt collectif, deux ateliers participatifs ont été organisés en mars et en octobre à Romanel-sur-Lausanne, réunissant les représentants de la société civile et politique. Ils ont tout d'abord permis de les faire participer à l'enrichissement du diagnostic et à la définition des enjeux menés par les mandataires, puis à définir les éléments de l'image directrice du PDLi, véritable idée d'aménagement futur.

Elle a également été présentée à l'ensemble des Commissions communales concernées (urbanisme, politique régionale, transports), aux propriétaires concernés, ainsi qu'aux Conseils communaux des deux Communes, permettant ainsi le dialogue et une meilleure compréhension des enjeux par chacun des protagonistes.

Sa vaste mise en consultation, grâce à l'exposition publique sur 4 jours, aux tables rondes organisées chaque jour, aux visites guidées organisées sur le terrain et à sa présentation lors d'une large soirée d'information publique, a remporté un vif succès, la population s'étant déplacée en masse pour y participer activement.

L'enrichissement du projet a ainsi été le fait de toutes et tous, ce dont notre Commune se réjouit.

Aujourd'hui, le projet de PDLi validé par le Groupe politique est soumis à l'examen préalable des autorités cantonales. En espérant que l'esprit du PDLi se concrétise afin d'obtenir la qualité de vie, par la prise en compte de l'ensemble des données, pour pouvoir trouver ensemble les bonnes solutions, et qu'il soit apprécié à sa juste valeur, dans l'intérêt de toutes et tous.

2.1.3 Avancement du PDLi en 2015

Initié en décembre 2013, le projet de PDLi a progressé en 2015. Les données récoltées lors de l'exposition publique (2014) ont été analysées et utilisées pour élaborer la version du document déposée en avril auprès de services de l'Etat pour un 1er examen préalable.

Le rapport des services reçu en octobre a relevé la grande qualité du projet et proposé des ajustements mineurs, tous traités. L'adoption formelle de ces corrections a eu lieu en novembre par le Groupe Technique et le Groupe Décisionnel du PDLi. La nouvelle version sera déposée en 2^e examen préalable, auprès des services de l'Etat, début 2016.

Quatre études annexes et utiles au PDLi ont été soit conduites, soit initiées en 2015, et seront achevées début 2016. Les résultats de ces études seront intégrés au PDLi pour son 2^e examen préalable. Elles complètent ainsi la vision déjà très détaillée de l'aménagement du territoire qu'il donne et sont indispensables aux instances politiques locales pour libérer, en conscience, les différents projets de Plans de Quartiers et de Plans Partiels d'Affectation qui s'étaleront ces prochaines décennies.

2.1.4 Du PDLi au Plan Directeur communal et au Plan Général d'Affectation

Suite à la ratification du Plan Directeur cantonal, le 1^{er} août 2008, par le Grand Conseil, les communes faisant partie du périmètre d'agglomération ont reçu la directive de refaire leurs Plans Généraux d'Affectation et leurs Plans Directeurs communaux dans les 5 à 10 ans. Le Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) a servi de base pour l'élaboration d'un nouveau Plan Directeur communal.

La Municipalité a confié le mandat pour l'élaboration du Plan Directeur communal à **URBAPLAN SA** (M. I. Andersen). Un groupe de suivi, formé de MM. L. Helm et F. Morier, respectivement Président et Membre de la Commission d'urbanisme, de Mme Ch. Canu et M. E. Schiesser, respectivement Conseillère municipale et Syndic responsable de l'urbanisme, ainsi que de M. S. Auer, Ingénieur communal, a siégé les 2 septembre, 20 octobre et 24 novembre 2014, afin d'assister notre mandataire dans l'élaboration d'une première version du PDCom.

Parallèlement, le PDLi a été coordonné avec le Plan Directeur communal de Lausanne, en cours de révision. La Commune de Romanel-sur-Lausanne a initié la révision de son Plan Directeur communal et de son Plan Général d'Affectation. Ces deux documents directeurs, ainsi que leur adaptation au Plan Directeur cantonal, obsolètes, le nécessitaient, ceci en vertu des directives fédérales et cantonales. Une coordination avec le PDLi a été étroitement menée durant toute l'année 2015.

Enfin, il est rappelé qu'un Plan Directeur Localisé n'affecte pas le sol, ne créant donc pas de zone à bâtir. Ainsi, le débat des compensations LAT et SDA n'a pas lieu d'être dans ce processus spécifique de l'aménagement du territoire. Ce ne sera que lors de l'affectation du sol (projets de Plan de Quartier ou Plan Partiel d'Affectation) qu'il s'agira de se conformer à la base légale en vigueur.

Le 11 janvier 2015, une séance commune a réuni la Commission d'urbanisme, la Municipalité et notre mandataire Urbaplan, cela pour tenir compte de la demande du Service du Développement Territorial (SDT), en vue d'assurer une meilleure coordination entre le PDLi et le PDCom. Plusieurs variantes de coordination des deux documents ont été étudiées; la variante retenue par le SDT et les deux communes se compose de la manière suivante :

Le PDCom est constitué d'un tronc commun sur l'ensemble du territoire du PDLi, qui traite des volets mobilité, paysage, environnement et des grands principes urbains. Ce tronc commun est complété par un cahier communal qui permet d'approfondir les aspects spécifiques à la Commune de Romanel, notamment les espaces publics et la valorisation du tissu bâti existant.

A l'instar du PDLi, une nouvelle version du cahier communal sera déposée en 2^e examen préalable auprès des services de l'Etat, début 2016.

Dans la foulée, le Plan Général d'Affectation (PGA) de notre commune devra également être mis en chantier.

2.1.5 PALM – Projet d'Agglomération Lausanne – Morges

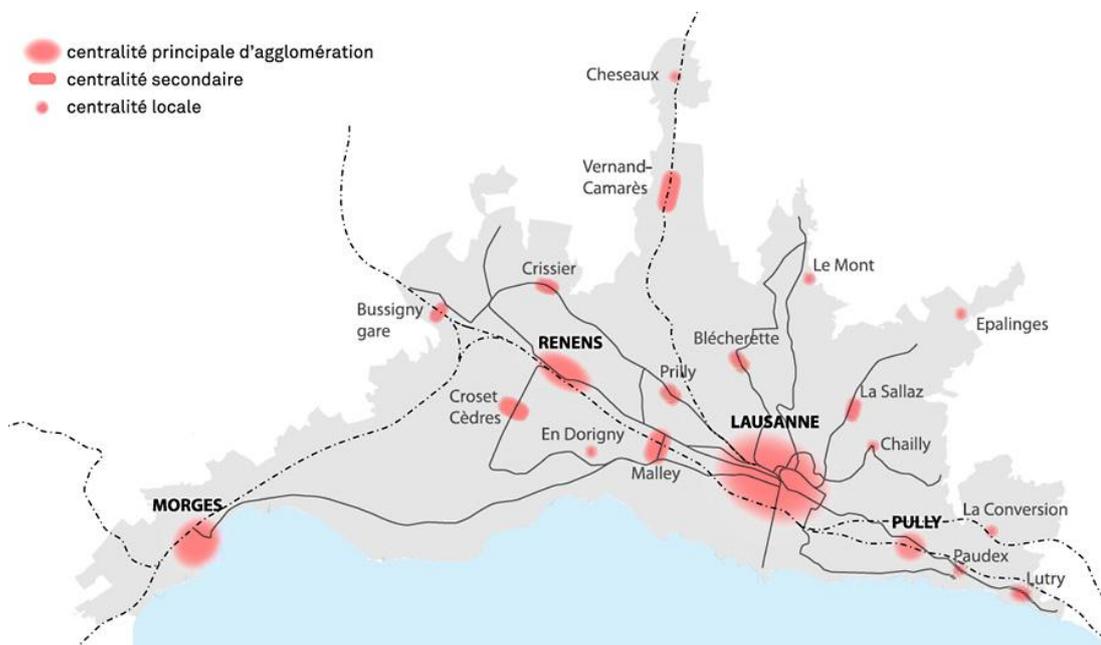
Vous pouvez consulter le site du PALM : www.lausanne-morges.ch

Le dynamisme économique de la région Lausanne-Morges, créatrice d'emplois, est la raison principale du futur accroissement démographique. Selon les prévisions statistiques, pas moins de 43'000 emplois seront créés dans la région d'ici 2030, et environ 69'000 habitants s'installeront dans le périmètre. Sur cette base, la planification territoriale du PALM envisage, voire anticipe, les futurs besoins en logements, en transports et en équipements.

Quatre règles prévalent en faveur d'un développement urbain au cœur de l'agglomération :

- L'utilisation des surfaces urbanisées permet de tirer profit et de mieux rentabiliser des parcelles déjà aménagées (énergies, canalisations, routes, etc.) lors de constructions, d'agrandissements, de transformations ou de rénovations. Ces zones sont pour la plupart déjà équipées.

- La concentration de l'urbanisation dans des endroits appropriés garantit une bonne accessibilité en transports publics (emplacements bien intégrés); elle modère ainsi les trajets pendulaires de véhicules privés.
- La construction ou la transformation de bâtiments augmente la qualité des espaces urbains, notamment dans les secteurs problématiques au plan environnemental. Chaque intervention donne l'occasion d'améliorer ou de mettre aux normes actuelles le périmètre déjà bâti.
- Le développement des espaces urbains dans l'agglomération limite les surfaces construites en périphérie et préserve ainsi les espaces verts, la biodiversité, l'agriculture et les zones de délassément.



2.2 Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers locaux

2.2.1 Projet de PPA "Le Village"



(projet mis à l'enquête publique)

Le village ancien de Romanel-sur-Lausanne, sur la zone, est régi par le Plan d'Extension Partiel "Romanel-Village", approuvé par le Conseil d'Etat le 5 février 1986. Ce document avait été conçu notamment pour assurer la sauvegarde du caractère architectural du village, à valeur historique. Dans le prolongement de l'actualisation du Plan Directeur Communal (1997), la Municipalité a décidé d'entreprendre la révision du PEP "Romanel-Village", afin d'apporter une dimension dynamique et incitative aux règles d'aménagement en vigueur, tout en prenant en compte la substance actuelle du règlement relatif à la conservation qualitative du tissu villageois. Les objectifs recherchés sont :

- sauvegarder la qualité du noyau historique de Romanel-sur-Lausanne et le mettre en valeur;
- organiser le renforcement de l'urbanisation, en respectant la typologie des diverses composantes du domaine bâti;
- reconnaître au village, lieu privilégié de rencontres et d'échanges, son statut de centre civique et social de la Commune;
- favoriser le maintien et le développement des activités socio-économiques et des équipements collectifs existants;
- protéger les éléments naturels, le paysage et l'environnement en général;
- favoriser le développement durable, tout particulièrement la production et l'économie d'énergie;
- Les terrains concernés par le PPA "Le Village" se situent dans le périmètre du site stratégique C du PALM, pour lequel une densité moyenne, entre 100 et 150 habitants et emplois par hectare, a été fixée. Les objectifs généraux pour ce site stratégique sont la mise en valeur du couloir du LEB et la création d'une nouvelle centralité autour des gares. Le projet de PPA "Le Village" est conforme aux principes définis pour ce site stratégique.

Le projet de PPA "Le Village" avait obtenu, au printemps 2013, l'aval du Service du Développement Territorial (SDT), après un 3^{ème} examen préalable auprès des services de l'Etat. Sur cette base, notre mandataire en charge du projet (Bureau Parel) et le Bureau Technique communal ont, sous la direction de la Municipalité, préparé le dossier complet nécessaire à la légalisation d'un PPA, soit le **Règlement, le Plan Partiel d'Affectation et le Rapport d'Aménagement (47 OAT)**. Ont également été organisées :

- Une séance d'information à l'intention des 90 propriétaires concernés par le PPA, le jeudi 31 octobre 2013;
- Des rencontres avec différents propriétaires pour la préparation des servitudes de passage pour la mobilité douce, pour l'implantation d'éco-points, et enfin pour l'aménagement de trottoirs;
- Des séances de signatures devant notaire avec les propriétaires concernés par les servitudes relatives au PPA Le Village.

Suivant les exigences de la LATC, la **séance d'information publique** a eu lieu le 15 janvier 2014 et l'**enquête publique** s'est déroulée du 17 janvier au 17 février 2014.

En même temps que le PPA, il a été indispensable d'établir un **Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire**.

Le 11 janvier 2011, le Grand Conseil a modifié la Loi sur les Impôts Communaux, en permettant aux communes de prélever une taxe pour couvrir les dépenses d'équipement communautaire communal ou intercommunal, liées à des mesures d'aménagement du territoire. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2011 (art. 4b à la suite du Préavis Municipal No 25/2013 intitulé "Règlement général concernant la taxe relative d'aménagement du territoire"); le Conseil communal a adopté un Règlement général au financement de l'équipement communautaire, lié à des mesures concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire. Ce règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de l'intérieur le 21 mai 2013. Il prévoit qu'une taxe, destinée à couvrir le 50 % de l'équipement communautaire lié à une mesure d'aménagement du territoire, doit être mise à la charge des propriétaires; un règlement spécifique, chiffrant celle-ci, devant être adopté parallèlement à toute nouvelle mesure d'aménagement du territoire (art. 3 al. 4 du règlement général précité). Afin de concrétiser et compléter ce règlement général, la Municipalité a proposé d'adopter un Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire. Ce projet de règlement a été présenté aux propriétaires concernés le 29 septembre 2014. Des projets de conventions leur ont été également soumis.

Le Préavis municipal No 45/2014 intitulé "Plan Partiel d'Affectation le Village", qui devait être présenté au Conseil communal lors de sa séance du 20 novembre 2014, a été retiré par la Municipalité, le volet de cette contribution au financement de l'équipement communautaire n'étant manifestement pas suffisamment élaboré, et la communication aux propriétaires n'ayant pas été suffisante.

En 2015, la Municipalité a donné, dans un premier temps, la priorité à l'avancement du projet de Plan de Quartier (PQ) "Pré Jaquet". Différents contacts ont toutefois été pris pour permettre de soumettre, début 2016, un nouveau préavis "Plan Partiel d'Affectation le Village". Des discussions avec la Commission des finances et plusieurs propriétaires ont permis de faire avancer le dossier, plus particulièrement s'agissant de la perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire.

2.2.2 Projet de Plan de Quartier (PQ) "Pré Jaquet"



Ce projet, bien connu du Conseil communal, avait fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre, d'environ 2,5 hectares, est susceptible d'accueillir environ 500 habitants et emplois à l'horizon 2017-2019. Le projet avait fait l'objet, le 12 décembre 2012, d'un examen favorable de la Cellule de Pilotage Technique (CPT) du SDNL.

Les discussions avec les promoteurs se sont poursuivies et une convention de constitution de servitudes a été signée. Elles ont permis d'adresser un projet de Plan de Quartier (PQ) "Pré-Jaquet" au Service du Développement Territorial (SDT) pour un 1^{er} examen préalable. Le SDT a fait part des avis des services cantonaux le 18 juillet 2013, ce qui a permis de préparer un dossier remanié, qui a été adressé au SDT pour un examen complémentaire, qui a eu lieu entre mars et septembre 2014. Une dernière étude ayant été demandée, le dossier a fait l'objet d'un dernier examen du SDT, qui a donné son accord pour la procédure (présentation publique, mise à l'enquête, traitement des oppositions), permettant ainsi de présenter un préavis au Conseil communal début 2016.

Avancement du dossier en 2015

L'accord du SDT a abouti à l'établissement d'un plan et d'un règlement définitifs, qui ont été présentés aux propriétaires riverains et à la population lors de deux séances d'information, qui ont eu lieu les 23 avril et 4 mai 2015.

Enquêtes publiques du PQ "Pré Jaquet", conciliation avec les opposants

Lors de l'enquête publique du PQ, qui a eu lieu du 8 mai au 7 juin 2015, 4 oppositions ont été déposées auprès du Bureau Technique communal. La Municipalité a décidé d'entendre tous les opposants. A l'issue des discussions, certaines demandes d'opposants ont été prises en considération par la Municipalité.

Pour satisfaire à ces demandes, la Municipalité a soumis à l'enquête publique complémentaire, du 11 novembre au 11 décembre 2015, quelques modifications au plan et au règlement du PQ. 3 oppositions sur 4 ont ainsi été retirées après les démarches de conciliation ayant eu lieu avec les parties concernées.

2.2.3 Avant-projet de PPA "Le Brit"

Ce projet, également bien connu du Conseil communal, a fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre, d'environ 14 hectares, dont 4 en zone ORNI, actuellement en zone intermédiaire, est susceptible d'accueillir environ 1'600 habitants et emplois à l'horizon 2016-2020.

Ce dossier n'a subi aucune évolution en 2014, la Municipalité ayant choisi de donner la priorité à l'avancement du PPA "Le Village" et du PQ "Pré Jaquet".

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le périmètre concerné est actuellement en zone intermédiaire, et donc soumis aux restrictions de développement prévues par l'Ordonnance fédérale entrée en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, avec des mesures transitoires relatives à la création de nouvelles zones à bâtir durant la période transitoire précédant l'approbation du nouveau Plan Directeur Cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral. La surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans le canton concerné.

Avancement du dossier en 2015

La Municipalité a pris la décision de reprendre la préparation de ce PPA "Le Brit" dès la rentrée d'août 2015. Un groupe de travail a été mis en place par Implenia Immobilier, qui a mandaté, pour les seconder, différents bureaux techniques, notamment Urbaplan, CCHE, Ecoscan et Transitec. Le Syndic, responsable de l'urbanisme, et l'Ingénieur communal, représentent la Commune. Le SDNL y est également représenté, par son Chef de Projet. Trois séances du Gropil ont été organisées, les 28 août, 6 octobre et 1^{er} décembre 2015.

La Municipalité a fait contrôler la compatibilité du projet avec le PDLi. Le dossier a également été examiné par la Cellule de Pilotage Technique (CPT) du SDNL, et présenté à la CUR (Commission d'Urbanisme du Conseil communal) le 30 novembre 2015.

Une présentation du quartier Le Brit au public a eu lieu le mardi 8 décembre, ceci pour permettre de découvrir, en avant-première, les grandes lignes du futur quartier durable "Le Brit", projet fruit d'une collaboration exceptionnelle entre Implenia et le WWF, avec l'accompagnement de la Municipalité de Romanel. Il est prévu également d'organiser des ateliers consultatifs, notamment avec les propriétaires des parcelles contiguës et les riverains.

2.2.4 Avant-projet de PQ "Le Raffort"

Suite au rachat successif, par Orlati SA, des parcelles Haruwy, Boxer et Cilo, l'ensemble des parcelles de cette friche industrielle sont en mains d'un seul propriétaire. Différentes discussions préalables ont eu lieu en 2015, en vue de l'élaboration du Plan de Quartier (PQ) "Le Raffort". Elles vont se poursuivre en 2016.

Le périmètre concerné est actuellement en zone industrielle/artisanale, et il est prévu, dans le cadre du PDLi, d'en modifier l'affectation, pour en faire une zone de logements. Par contre, ce périmètre n'est pas soumis aux restrictions de développement prévues par l'Ordonnance fédérale entrée en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, qui ne s'applique qu'aux zones agricoles.

2.2.5 Eclatement de la Jonction autoroutière de la Blécherette Barreau Sud de Romanel – Chemin de la Sauge et Carrefour du Lussex

Le 20 septembre 2013, le Conseil fédéral a pris notamment les décisions suivantes :

- Le projet général Route Nationale N09, intitulé "Eclatement de la jonction de la Blécherette" du 27 février 2009, avec des coûts devisés à fr. 63,77 mio., est approuvé et débloqué pour l'élaboration du projet définitif, y compris le rapport d'impact sur l'environnement 3^e étape;
- Les aménagements autoroutiers ne seront réalisés que simultanément avec les mesures d'accompagnement du canton et des communes pour les routes d'accès, nécessaires au bon fonctionnement de la jonction et de ses accès.

Dans la foulée, et comme l'exige la décision du Conseil fédéral, le dossier du **Barreau de la Sauge et du Dénivelé du Lussex** ont été remis à l'ordre du jour, et le Conseil communal a accordé un crédit d'étude pour la part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne à l'étude préliminaire, en vue de l'aménagement de ce dispositif routier.

Le but de l'étude consiste donc à affiner les réflexions d'aménagement déjà menées par la Commune de Romanel-sur-Lausanne et le Service des Routes sur le Barreau de la Sauge, lors de l'élaboration du projet général d'éclatement de la jonction de la Blécherette, en intégrant les nouvelles données concernant les Transports Publics (TP), le développement communal à court et moyen terme, et les pistes de réflexion du Chantier 2 SDNL, à plus long terme.

Le résultat consiste à établir les hypothèses de dimensionnement de l'axe, pour proposer un aménagement de la voirie et son principe d'exploitation, notamment au droit des carrefours principaux et des accès intermédiaires. Une adaptation des carrefours d'extrémités, qui sont déjà proposés, sera éventuellement faite.

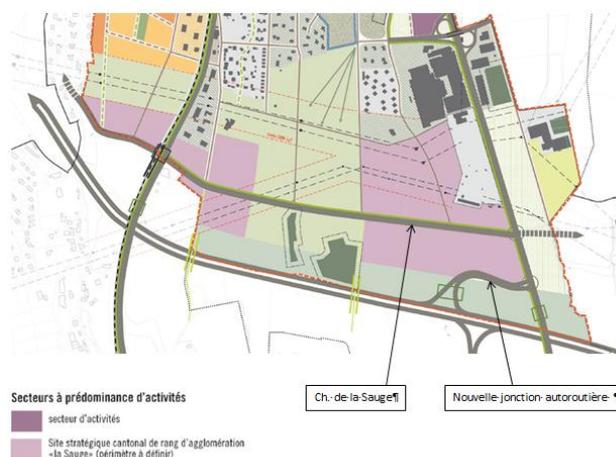
L'horizon de réalisation du Barreau de la Sauge (mesure A du PALM 2012) qui nous préoccupe est celui de la première étape de réalisation de l'éclatement de la jonction de la Blécherette, soit 2018-2020; l'horizon de dimensionnement est 2030, en coordination avec l'horizon PALM 2012 et celui de la planification de la jonction.

Cette étude est cofinancée à parts égales par l'Etat de Vaud (le Service de la mobilité étant en charge de gérer ce financement) et la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

En 2014 et 2015, de nombreuses séances ont été organisées, sous l'égide de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Elles ont permis de se mettre d'accord sur une variante d'aménagement, qui a été validée par le Canton, le LEB, les Municipalités de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne.

Quant à l'accord de la Municipalité de Jouxten-Mézery concernant ce projet et le financement de ces travaux, il n'a pu être finalisé, malgré une séance plénière organisée le 18 août 2015, en présence de Mmes les Conseillères d'Etat J. de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, et N. Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures.

Une pré-convention de financement doit impérativement être négociée dans les meilleurs délais. Le dossier fera ensuite l'objet d'un préavis au Conseil communal.



2.2.6 Site d'activités de la Sauge, dimensionnement, positionnement et vocation

Dans le cadre du processus d'actualisation des sites stratégiques de la Politique des Pôles de Développement (PPDE) conduit par le Groupe Opérationnel des Pôles (GOP), les Communes de Romanel-sur-Lausanne, de Jouxens-Mézery et le Canton de Vaud s'engagent, en tant que partenaires, dans une démarche visant à la planification du territoire de la Sauge.

Reconnaissant les conditions favorables offertes par le Nord Lausannois, les planifications supérieures, Projet d'Agglomération Lausanne - Morges (PALM 2012) et Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL 2007), inscrivent la Sauge comme site stratégique, en lui attribuant des fourchettes de développement en termes d'emplois et de surfaces pour les accueillir. De plus, selon la PPDE, la Sauge est identifiée comme un potentiel site stratégique de développement d'intérêt cantonal.

Or, à ce jour, la Sauge est affectée en zone agricole, avec des terrains de qualité 1, inscrits en Surface d'Assolement (SDA). Elle est proche de zones d'activités ou mixtes, existantes et en cours de planification, dont il faut tenir compte. La valorisation de la Sauge nécessite donc une planification d'affectation, à fonder sur l'évaluation des besoins économiques auxquels elle devrait répondre, et sur une clarification de sa destination et de sa dimension (périmètre). Ce passage de la planification directrice à l'échelle de l'agglomération et à la planification d'affectation à l'échelle locale, implique la vérification et la consolidation des cibles d'accueil d'emplois, en fonction de la destination du site, de sa coordination avec les zones d'activité du Nord Lausannois, en y intégrant les contraintes urbanistiques, environnementales et paysagères existantes.

Une fois que l'opportunité et les objectifs de la création d'un site stratégique d'activité à la Sauge auront pu être confirmés et précisés, il s'agira d'établir une stratégie de développement territorial, à concrétiser dans un Plan Partiel d'Affectation (PPA).

CHAPITRE II

Dicastère de M. Denis FAVRE

<u>Contenu</u> :	1. Finances 3. Assainissement	2. Service des Travaux 4. Domaines	
	* * *		
<u>Effectif</u> :	Bourse communale :	1 boursière communale	Mme A.-S. Caccia
		1 comptable	Mme D. Neumann
		1 auxiliaire	Mme I. Masson du 16.07 au 31.12.2015
	Service des Travaux :	1 chef d'équipe	M. C. Botré dès le 01.08.2015
		3 ouvriers qualifiés	M. D. Bernaschina
			M. C. Botré jusqu'au 31.07.2015
			M. A. De Oliveira
			M. A. M. Pinheiro Rangel dès le 01.09.2015
		1 apprentie agent d'exploitation	Mme S. Panchaud jusqu'au 30.06.2015
		1 manoeuvre spécialisé	M. G. Donnet
	Service des Parcs et Promenades :	1 ouvrier spécialisé	M. S. Chevalley
		1 jardinier-paysagiste	M. C. Laurent

1. Finances

1.1 Organisation

La bourse communale gère, entre autres, les activités suivantes :

- tenue de la comptabilité générale
- tenue de comptabilité pour le compte de tiers (Association de la Garderie Les P'tits Bonshommes et de l'Association des structures d'Accueil en Milieu Familial de jour des Communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Sullens)
- gestion des salaires (décomptes mensuels, paiements, relevés annuels des charges sociales et établissement des certificats de salaires)
- gestion de la trésorerie
- gestion des paiements
- gestion des diverses facturations communales
- gestion du contentieux
- gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, arrêté d'imposition, relation avec les autorités fiscales cantonales
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, IA...)
- coordination et élaboration du budget et du plan des investissements
- clôture des comptes et préparation des documents pour la révision.

1.2 Encaissement des impôts

1.2.1 Personnes physiques

Le rendement brut des impôts 2015 (chapitre 210, non compris les personnes morales) s'élève à **fr. 7'724'376.61**. Compte tenu des acomptes reçus de l'Office d'impôt du district de l'Ouest lausannois entre le 01.01.2015 et le 31.12.2015, notre compte courant (compte 9111.11) présente un solde en notre faveur au 31.12.2015, de **fr. 79'308.73**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.11) se monte à **fr. 1'959'746.57** (fr. 2'225'102.16 en 2014), qui se répartit de la manière suivante :

Arriéré par genres	Année 2015	Année 2014
Impôt à la source	fr. 15'406.72	fr. 59'475.23
Impôt revenu/fortune	" 1'821'062.46	" 2'026'830.18
Gains immobiliers	" 11'499.60	" 0.00
Bénéfice en capital	" 39.72	" 39.72
Acte défaut biens en lieu et place de saisie	" 0.00	" 0.00
Amende soustraction	" 3'640.00	" 4'800.00
Prestation en capital	" 6'562.64	" 6'534.57
Impôt sur les chiens	" 240.00	" 654.75
Patentes tabac	" 68.85	" 31.25
Droit de mutation	" 0.00	" 0.00
Impôt sur les donations	" 0.00	" 0.00
Contributions communales	" 0.00	" 0.00
Impôt foncier	" 40'387.20	" 68'041.80
Rachat d'ADB	" 54'516.96	" 46'860.40
Gestion de faillite	" 6'322.42	" 11'834.26
TOTAUX	fr. 1'959'746.57	fr. 2'225'102.16

1.2.2 Personnes morales

Le rendement brut des impôts 2015 a été de **fr. 1'226'729.81**. Compte tenu des acomptes reçus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015, notre compte courant avec l'Administration Cantonale des Impôts (compte 9111.12) présente un solde en notre faveur au 31 décembre 2015 de **fr. 35'447.60**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.12) se monte à **fr. -23'120.50** (fr. 193'210.10 en 2014), dont **fr. -108'050.54** d'impôt sur le bénéfice et le capital, **fr. 80'131.--** d'impôt foncier, **fr. 3'997.76** d'impôt complémentaire sur immeubles et **fr. 801.28** de gestion de faillite.

1.3 Liquidités

Le 30 juin 2015, afin de pouvoir rembourser le prêt de **fr. 2'922'800.--**, auprès de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, au taux de 1.55 % et celui de **fr. 77'200.--** auprès de la Caisse Intercommunale de Pensions, au taux de 1.55%, nous avons contracté un prêt **fr. 3'000'000.--** auprès de la SUVA, au taux de 0.77 %, échéance au 30 juin 2026.

Le placement à terme fixe de **fr. 1'000'000.--**, auprès de la Banque Raiffeisen, au taux de 0.20 %, est arrivé à échéance le 1^{er} mars 2015. Nous avons placé la somme de **fr. 700'000.--**, au taux de 0.20 %, du 1^{er} mars 2015 au 1^{er} juin 2015. Le placement à terme fixe de **fr. 1'000'000.--**, auprès de la Banque Raiffeisen, au taux de 0.30 %, arrivé à échéance le 1^{er} juin 2015, n'a pas été renouvelé.

1.4 Débiteurs

L'ACI continue à fournir un effort tout particulier sur le contentieux. Les défalcations, pour notre Commune, s'élèvent à fr. 85'547.24. En contrepartie, on trouve les impôts récupérés après défalcation qui s'élèvent à fr. 51'681.67.

Au niveau communal, les rappels étant effectués régulièrement, les postes ouverts datant de plus d'une année sont de minime importance.

1.5 Droits de mutation

Il s'agit d'un impôt difficile à budgétiser, car sensible à l'évolution économique.

1.6 Abonnements CFF

En 2015, nous avons vendu 545 cartes journalières, au prix de fr. 45.-- pièce, sur les 730 disponibles (541 en 2014, 528 en 2013 et 518 en 2012). Elles peuvent être acquises au plus tôt deux mois avant la date du départ. Il y a la possibilité d'acheter plusieurs billets, mais pour trois jours consécutifs au maximum.

1.7 Fiduciaire

En date du 5 novembre 2015, conformément au mandat confié, la fiduciaire a procédé à un contrôle intermédiaire surprise. Le travail suivant a été effectué :

- la tenue des caisses (Bourse communale et Contrôle des Habitants)

La Boursière étant en séance à l'extérieur, un rendez-vous a été pris pour le 25 novembre 2015, afin de finaliser les travaux intermédiaires, à savoir :

- le contrôle des soldes bancaires et CCP au 30 septembre 2015
- la concordance des transferts de liquidités et dates valeurs
- la gestion électronique des factures, suite au remplacement du logiciel comptable le 23 juin 2015.

A l'issue du contrôle, aucune anomalie n'a été constatée et la bonne tenue générale des comptes précités a été confirmée. Les contrôles plus approfondis sur certains chapitres, choisis aléatoirement, seront effectués sur les comptes finaux.

1.8 Taxe de séjour

La Commission intercommunale s'est réunie aux dates suivantes : les 10 février, 29 mai et 6 novembre 2015, dans les locaux de Lausanne Tourisme. Les demandes de subventions sont traitées par courriel, elles sont discutées en Municipalité.

1.9 Commission foncière

Deux séances avec la Commission foncière ont eu lieu, en présence du Municipal des finances, pour établir de nouvelles taxations, suite à des transformations ou à des achats.

2. Service des Travaux (anciennement Voirie)

2.1 **Personnel**

M. C. Botré a été nommé Chef du Service des Travaux dès le 1er août.

2.1.1 **Formation**

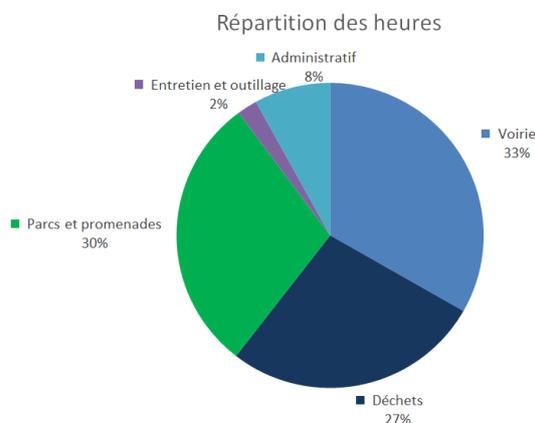
Suite à la formation qu'il a entreprise, M. C. Botré a obtenu son CFC d'Agent d'exploitation (Article 32), il a également reçu de la DGEP l'autorisation de former des apprentis. M. C. Botré a adhéré à l'ARCV, Association auprès de laquelle il a suivi des cours.

M. A. De Oliveira a suivi un cours de base sur les sapeuses (mécaniques et hydrauliques).

2.1.2 **Emploi du temps**

Tâches effectuées par le personnel du Service des Travaux au 31 décembre 2015 :

Voirie	33 %
Déchets	27 %
Parcs et Promenades	30 %
Entretien et outillage	2 %
Administratif	8 %



Durant cette période, la Commune a eu recours à du personnel auxiliaire pour compenser l'absence de personnes en arrêt maladie ou accident.

2.2 **Travaux et routes**

2.2.1 **Entretien des routes**

Durant l'année écoulée, le Service des Travaux a procédé ponctuellement à l'entretien courant de notre réseau routier communal. Réparation de nids de poules au chemin du Marais, pontage de fissures sur le chemin de Fontany et remise à niveau d'une partie de la route au chemin du Belvédère pour une meilleure évacuation de l'eau.

2.2.2 **Service de neige**

21 interventions (9 en 2014) en 2015 ont nécessité l'épandage de 38 tonnes de sel (14 tonnes en 2014).

La Commune de Romanel-sur-Lausanne a intégré un groupement de synergie intercommunale de déneigement qui regroupe Lausanne, Belmont, Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, le Mont-sur-Lausanne, Renens, Prilly, Crissier, Bussigny, Chavannes, Ecublens, St-Sulpice, Pully et Lutry, ainsi que les TL. La synergie a pour but de faire un groupement d'entraide en cas de problèmes mécaniques, logistiques ou autres. Elle permet aussi de partager les expériences des différentes Communes et services.

2.2.3 Parc véhicules

Entretien courant du parc de véhicules.
Expertise du tracteur Massey Ferguson.
Achat d'une tondeuse autoportée ETESIA en remplacement du KUBOTA.

2.3 Ordures ménagères et déchets divers

2.3.1 Formation

M. C. Botré a suivi un cours auprès de la Société Valorsa portant sur le langage des déchets (communication).

2.3.2 Rapport de gestion de Valorsa

Pour le périmètre, l'année 2015 fut marquée par la réflexion cantonale. Un groupe de travail des 8 présidents avec le Canton a lancé une étude sur le fonctionnement des organismes de gestion des déchets. Il en est ressorti que d'Est en Ouest et du Nord au Sud, les 318 Communes vaudoises n'ont pas le même niveau de services.

Mais dans chaque périmètre, les Présidents ont souligné que la mise en œuvre d'une organisation régionale de collaboration entre les Communes sur la gestion des déchets revenait auxdites Communes. Dès lors, il a été clairement établi que les structures des périmètres reflétaient la volonté de leurs Communes-actionnaires. Le Canton a entériné cette vision, mais va pousser les périmètres non structurés à offrir un minimum de services. Cette décision sera décrite dans les nouvelles fiches du Plan Cantonal de Gestion des Déchets.

Les exutoires pour les boues de STEP ont été finalement assurés via un contrat avec SAIDF. Cette usine valdo-fribourgeoise d'incinération possède également un four dédié aux boues ce qui permet à VALORSA de garantir une filière et des coûts raisonnables à nos Communes-actionnaires. Pour la période 2015 à 2019, un tiers des tonnages seront donc acheminés à Posieux.

Ce contrat est un exemple typique de la collaboration entre les périmètres, puisque VALORSA a travaillé avec SADEC (périmètre de gestion de La Côte) pour trouver cette solution. Dans le dossier, Concept régional de taxe au sac « Trier c'est ... valoriser », 5 périmètres sont associés. Ils le gèrent sans entraîner de frais d'une structure supplémentaire. Les citoyennes et les citoyens ont maintenu leur effort de tri, la quantité de déchets restant stable et le taux de fraude, qui a été vérifié systématiquement, est tout à fait satisfaisant. Le décompte final de 2015 se fera en mars 2016. La tendance annoncée d'une rétrocession autour de **fr. 360.-/tonne** semble se confirmer.

Conformément aux années précédentes, la communication de VALORSA s'est concentrée sur la taxation des déchets et sur la Campagne cantonale en collaboration avec les autres périmètres. Plusieurs Communes du périmètre ont fait appel aux connaissances techniques de l'équipe de VALORSA pour réfléchir à la gestion des déchets sur leur Commune ou plus spécifiquement à l'aménagement de la déchetterie. Si les fiches techniques du classeur donnent quelques pistes, une expertise externe amène souvent de nouvelles idées intéressantes.

Un autre dossier technique concerne la logistique de TRIDEL. Le Conseil d'administration de l'usine a réaffirmé que la moitié des tonnages incinérés doivent arriver par le rail. Les actionnaires ont repris le dossier de l'acheminement, sachant que l'usine est ouverte depuis janvier 2006, il est temps d'examiner les contrats et les pratiques pour les faire correspondre aux évolutions survenues et à venir.

La thématique des plastiques a été traitée par tous les périmètres. Ensemble, nous avons commandité une étude d'impact. Il s'agissait de sortir des chiffres évaluant les différentes gestions de cette matière, de la réduction au recyclage en passant par la revalorisation thermique. Les résultats ont été mis à disposition des Municipaux. Cette matière multiforme, multicolore et multi-densité n'a pas encore de filière de recyclage digne de ce nom. Avec une usine d'incinération de dernière génération, comme TRIDEL, la valorisation thermique reste l'exutoire technique le plus éco-efficace. Cependant, la pression politique est importante et les périmètres continuent leur recherche sur de potentielles filières locales.

Derrière ces quelques lignes évoquant étude, groupe de travail et loi, près de 25'000 tonnes de déchets ont transité sur le site de Penthaz. Elles ont été recyclées, comme les déchets verts ou le papier. Le verre a été récupéré et stocké afin d'en garantir un écoulement régulier. Les tonnes de déchets spéciaux ont été triées pour être dûment réduites. Les déchets carnés de l'Ouest du bassin lémanique transitent aussi par VALORSA. Toute une série de tâches pour rassembler, stocker, réduire, trier, récupérer qui participent à l'ensemble des filières de recyclage privées ou publiques.

2.3.3 Statistiques de Valorsa SA

Déchets collectés en 2015 et 2014

Ordures ménagères	22'745 tonnes	(2014 : 22'308)
Déchets encombrants	2'047 tonnes	(2014 : 1'869)
Papier	4'881 tonnes	(2014 : 4'757)
Verre	4'786 tonnes	(2014 : 5'254)
Déchets compostables	1'839 tonnes	(2014 : 2'499)
OREA, appareils électriques	354 tonnes	(2014 : 353)

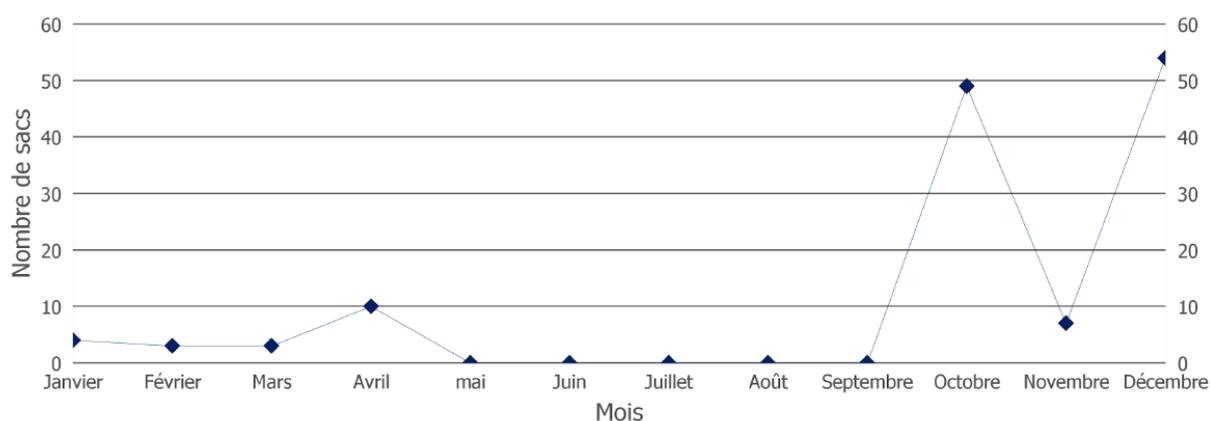
2.3.4 Déchets dans la Commune

La Municipalité ne manque pas de transmettre toutes les informations utiles en ce qui concerne les déchets, par le biais du Romanel Info.

Suite à la mise en place du ramassage des déchets organiques en porte à porte, les conteneurs à déchets végétaux crus ont été supprimés des éco-points.

Un appel d'offres a été réalisé en janvier 2015 et c'est la Société Transvoirie SA, à Tolochenaz, qui s'occupe, depuis le 1^{er} avril, de la levée des déchets sur le territoire communal.

Nombre de sacs non-conformes par mois



De plus en plus de désordre est constaté dans les éco-points de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, où tout et n'importe quoi y est déposé sans discernement. Le Service des Travaux travaille sans relâche pour tenir ces endroits propres et en ordre.

En effet, les éco-points sont remis en état tous les lundis, mercredis et jeudis lors de la collecte du PET, ainsi que les mardis pendant le ramassage de l'alu et du fer blanc. D'autre part, un jeudi par mois, les éco-points sont vidés de leurs conteneurs et entièrement nettoyés.

Etats de nos points de collecte



Plastique dans les conteneurs à papier & carton



Dépôts d'habits sur leurs cintres



Verre dans les conteneurs à alu et fer blanc



Eco-points les lundis matin



Dépôts d'encombrants dans les écopoints



Dépôts en vrac dans les conteneurs à sacs taxés



Indésirables sortis des conteneurs à PET



Dépôts devant la Déchetterie

2.3.5 Déchets collectés dans la Commune en 2015 et 2014

Catégorie de déchets	Quantité collectée		Catégorie de déchets	Quantité collectée	
	2015 tonnes/an	2014 tonnes/an		2015 tonnes/an	2014 tonnes/an
Ordures ménagères	392.16	393.51	Aluminium + Fer blanc	8.77	7.51
Objets encombrants	53.32	46.68	Ferraille	26.16	20.38
Déchets compostables	397.36	273.76	Textiles	21.62	15.10
Papier + carton	273.21	279.94	Huiles minérales et Végétales	0.80	3.6
Verre	132.24	155.53	PET	15.20	14.23

Ce qui représente un total de 1'320.84 tonnes / an (1'210 en 2014) soit 394 kilos / habitant (369 en 2014).

2.3.6 Conteneurs enterrés

Un citoyen ayant fait opposition, nous ne pouvons toujours pas utiliser les 7 Moloks situés au chemin de Sous-Mont, quartier En Rebaterel.

Le Préavis municipal No 33/2009 pour la mise en place d'un Règlement sur la gestion des déchets a été accepté par le Conseil communal mais, suite à une requête déposée auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal (CCST) par une citoyenne, et le recours auprès du Tribunal fédéral contestant l'arrêt de la CCST, les travaux pour la mise en place d'un Plan de gestion et d'une déchetterie dépendent de la décision du Tribunal fédéral. Ce dernier a rendu un arrêt sur la gestion des déchets en date du 4 juillet 2011. Le Règlement concernant la taxe au sac est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Le préavis municipal No 61/2015 intitulé "Plan de gestion des déchets" a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 octobre 2015.

3. Assainissement des eaux météoriques – eaux usées – égouts - divers

Définitions

EU : Eaux Usées : ce sont les eaux sales (ménage, WC, etc...) ; elles vont à la Station d'Epuración (STEP) de Vidy. Certaines eaux industrielles doivent subir un pré-traitement privé avant de rejoindre les EU.

EC : Eaux Claires : eaux de surface (pluie), drainages, regards au bord des routes et des places ; elles vont au ruisseau.

3.1 *Travaux spécifiques / modernisation*

3.1.1 Collecteurs communaux – assainissement des chambres doubles

Quelques chambres doubles équipant les canalisations de certains tronçons des collecteurs communaux ont été modifiées en des chambres respectant la mise en séparatif. Ces travaux ont été exécutés dans le cadre défini par le PGEE.

Trois Préavis municipaux ont été adoptés par le Conseil communal, soit le Préavis municipal No 59/2015 intitulé "Crédit d'étude pour la première étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais", le Préavis municipal No 60/2015 intitulé "Crédit d'étude pour la déviation des Eaux Usées et le raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux" et le Préavis municipal No 6/-2015 intitulé "Crédit d'étude pour le remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village".

Des inspections ont été effectuées sur les collecteurs des chemins du Village, des Vernes et des Biolles. Les Sacs de routes ainsi que les grilles de la Commune ont été entretenus. Des curages de collecteurs ont été réalisés dans le bas du chemin du Taulard, ainsi qu'au chemin des Tilleuls. Une partie du collecteur du chemin de la Covatannaz a dû être réparé et quatre chambres ont été étanchées.

3.1.2 Entreprises

Les rejets de quelques entreprises préoccupent tant le SESA que nos services. Leurs rejets occasionnent des pollutions via les eaux claires et la corrosion excessive des conduites des eaux usées. En 2015, la zone du Raffort a été touchée par cette problématique. Des campagnes d'information devront être renouvelées périodiquement.

3.1.3 Mise en séparatif

L'analyse de l'état des séparatifs est désormais réalisée par le Bureau Ribí SA dans le cadre du PGEE. Des contrôles des raccordements privés (décidés en 2010) se poursuivent en 2015 pour établir la qualité du séparatif Eaux Claires/Eaux Usées (EC/EU). Des travaux de mise en conformité ont été exigés des propriétaires pour améliorer la qualité des eaux déversées dans les ruisseaux et pour diminuer le volume des eaux non polluées arrivant à la STEP de Vidy.

3.2 Traitement des eaux

Volume d'eau épuré par la STEP de Vidy provenant de Romanel-sur-Lausanne : 243'560 m³ (2014 : 259'453 m³).

Part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne des eaux traitées à la STEP de Vidy : 1.26 % (2014 : 1,41 %).

3.3 Associations / conventions intercommunales

3.3.1 CISTEP

M. D. Favre fait partie de la Commission Intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy, qui est présidée par M. M. Odier, Conseiller municipal au Mont s/Lausanne. La Commission s'est réunie pour la validation des budgets, des comptes, et des informations sur les travaux futurs de la STEP.

Le Conseil communal de la Ville de Lausanne a décidé, lors de sa séance du 16 juin 2016, de créer une société anonyme, Epura SA, chargée de réaliser les nouvelles chaînes de traitement et d'exploiter les installations de la STEP de Vidy. Le Président de la CISTEP fera partie de cette Société.

3.3.2 Projets

Les essais pilotes pour le traitement des micropolluants ont débuté en janvier 2010, et continuent en 2015. Les premiers essais confirment que les processus testés (ozonation / charbon actif et membranes) sont des filières de traitement efficaces. Les deux filières testées ont permis de confirmer qu'un abattement de 80 % des micropolluants était réalisable, à une échelle industrielle.

Les investissements futurs prévus auront une incidence importante sur le prix du m³ de l'eau à l'épuration.

3.3.3 Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE)

En 2015, la mise à jour du PGEE se poursuit, avec l'aide du Bureau Ribli SA. Ce Bureau va réaliser une nouvelle version du PGEE, qui tiendra compte des planifications du PDLi.

3.3.4 Cadastre souterrain - Informatisation des données

Le Bureau Ribli SA à Lausanne est responsable de centraliser les données cadastrales qui concernent les EU et les EC.

Ces données sont nécessaires lors de constructions de nouvelles habitations, pour l'entretien des réseaux, pour les sapeurs-pompiers, pour la gestion de pannes; bref il s'agit d'une somme de connaissances qui est souvent liée à un nombre restreint de personnes. L'informatisation de ces données en assure la pérennité et permet une meilleure gestion des réseaux, grâce aux bases de données constituées. L'ingénieur communal a accès à ces données. L'accès via le réseau Internet à la base de données centralisée est possible, mais n'est pas installé à ce jour.

4. Domaines

4.1 Parcs et promenades

4.1.1 Formation

MM. S. Chevalley et C. Laurent ont suivi un cours sur l'entretien différencié et alternatif des espaces verts, ceci afin d'obtenir des connaissances pour un entretien plus écologique et économique des zones vertes.

4.1.2 Le feu bactérien et sa prophylaxie

A nouveau et comme chaque année, des contrôles sont régulièrement effectués. Aucun cas de contamination n'a été décelé. Monsieur C. Laurent a suivi la formation nécessaire pour procéder à ces contrôles.



4.1.3 Les jardins familiaux

Les activités des jardiniers se poursuivent.

Une nouvelle table de pique-nique a été mise à disposition des locataires des jardins de Cousson (photo ci-contre).

4.1.4 Forêts

Entretien courant assuré par le Service forestier de la Venoge. Un élagage est entrepris sur les parcelles forestières de la Commune. Le groupement des Scouts a réalisé une campagne de nettoyage dans la forêt du Raffort.

4.1.5 Centre sportif du Marais

Entretien courant des surfaces engazonnées par une entreprise spécialisée, sous contrat forfaitaire jusqu'au 31 décembre 2015. La tonte des gazons est assurée par nos services communaux.

Les haies et la petite forêt sont régulièrement entretenues, ainsi que le bâtiment, par notre Service des Travaux. D'importantes coulées de boue ont occasionné des dégâts sur les terrains et dans le Complexe sportif.

4.1.6 Le Lac des Buyá tsa

Comme chaque année, la vidange complète du lac a été effectuée. Un entretien systématique des éclairages (suite aux diverses déprédations) et des abords du lac est également réalisé et nos paysagistes entretiennent et améliorent régulièrement les massifs et ornements. Les boues qui se trouvaient dans le lac ont été enlevées et évacuées par une entreprise spécialisée. Durant l'hiver, une barrière est installée sur l'ensemble du pourtour du lac, pour des raisons de sécurité.

Les barrières du pont ont été mises en conformité (photo ci-contre) et un rafraîchissement du pourtour du lac (côté cascade) a été réalisé.



De nouvelles tables de pique-nique ont été installées aux alentours du lac par notre Service des Travaux (photo ci-contre).

4.1.7 Sentiers communaux

Entretien courant des sentiers communaux et remise en état des chemins piétonniers par notre Service des Travaux.

4.1.8 Terrain des Esserpys

Entretien courant des surfaces et des équipements, ainsi que des arbustes, plantes et massifs qui bordent cette place de jeux. Il faut ajouter à ces travaux courants la remise en état de ces espaces verts et des jeux, due aux déprédations de certaines personnes, ainsi que le ramassage de crottes de chiens, dont les propriétaires oublient qu'il est de leur responsabilité. Suite à de nombreuses plaintes, les poubelles pour crottes de chiens "Robidog" ont été changées en 2014; les sachets mis à disposition pour les propriétaires de chiens sont par conséquent plus accessibles. Les poubelles qui ont été installées en 2013 sont malheureusement trop souvent ignorées.

4.1.9 Moutons

Des moutons ont été installés dans différents parcs de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Des propriétaires ont également profité de ces animaux pour l'entretien de leurs parcelles.



Photo : Les moutons de Romanel-sur-Lausanne

4.1.10 Divers

Tâches réalisées par le Service des Travaux :

- mise aux normes de la barrière de la place de jeux des Tilleuls;
- agrandissement du terrain de jeux de la Garderie, au Collège du Rosset;
- réfection des bandes arbustives de la Maison de Commune et de son parking.

CHAPITRE III

Dicastère de M. Luigi MANCINI

<u>Contenu</u> :	1. Services Industriels	2. Service des Bâtiments * * *	3. Sociétés locales
<u>Effectif</u> :	Services Industriels :	1 ouvrier spécialisé 1 manœuvre spécialisé 1 boursière	M. B. Cand M. G. Donnet Mme A.-S. Caccia
	Bâtiments communaux :	1 ouvrier spécialisé 1 concierge 1 responsable du Complexe scolaire 1 concierge 4 concierges auxiliaires	M. B. Cand Mme S. Wittmer M. F. Flüeler Mme C. Cand Mme L. Donnet Mme L. Hassler Mme M. Dubach Mme M. Hornung

1. Services Industriels

1.1 Service électrique

1.1.1 Alimentation en électricité

Le Service de l'Electricité de Lausanne alimente en moyenne tension la Commune par 2 points d'entrée. La configuration de base est faite de manière à ce que le réseau soit séparé en deux, avec la partie industrielle (Marché Migros, Es-Vuaz) alimentée depuis la sous-station Tenalaz (Lausanne), via la sous-station Es-Vuaz, et le reste du village depuis la sous-station Pétause (Lausanne), via la sous-station Boxer.

1.1.2 Infrastructures existantes

Les installations et équipements suivants font partie du patrimoine communal :

Alimentation du réseau

Le réseau communal est alimenté en Moyenne Tension (MT) par 2 sous-stations (Es-Vuaz et Boxer). La configuration actuelle permet de pouvoir alimenter l'ensemble du réseau communal, aussi bien depuis Boxer que depuis Es-Vuaz.

Réseau MT (Moyenne Tension = 11,3 kV - niveau 5)

Il se compose de 11 sous-stations transformatrices de 11'500 V en 400/230 V, réparties sur le territoire communal et reliées en bouclage.

Réseau BT (Basse Tension = 400/230 V - niveau 7)

Il se compose de 18 cabines de distribution et du réseau de distribution des cabines BT jusqu'aux abonnés; ce réseau est également construit en bouclage, sauf pour les abonnés du chemin du Marais.

Réseau EP (Eclairage Public)

Est construit parallèlement au réseau BT; il comprend actuellement 422 luminaires, dont 24 bornes lumineuses et 398 mâts de 3 à 12 m. de haut.

Installations de comptage

Ces équipements (compteurs, horloges et télécommandes), installés chez les abonnés, sont propriété des SIR et servent au relevé de la consommation d'énergie (actuellement environ 1'654 abonnés).

Conduites

36 km. de conduites souterraines jusqu'à 1'000 volts;
9 km. de conduites souterraines de plus de 1'000 volts.

1.1.3 Travaux spécifiques

Pannes

Quatre coupures se sont produites sur notre réseau BT et MT.

En voici le détail :

- 07.06.15 Rupture de fusible à la Covatannaz
Durée 45 min. 126 abonnés concernés
- 09.07.15 Coupure planifiée – Remplacement des disjoncteurs à la sous-station Es-Vuaz
Durée 136 min. 18 abonnés concernés
- 13.07.15 Coupure planifiée – Pose de compteur sur feux au Taulard
Durée 120 min. 58 abonnés concernés
- 15.07.15 Coupure planifiée – Pose de compteur pour l'EP en Rebatereel Sud
Durée 130 min. 44 abonnés concernés

1.1.4 Travaux d'entretien

Pour l'essentiel, les travaux d'entretien sont réalisés par notre personnel, selon un programme préétabli. Les entretiens nécessitant l'intervention de machines (par ex. nacelles) ou d'outillage spécifique (par ex. dispositifs de mesure), sont confiés à des entreprises privées :

- Eclairage Public, confié par la Municipalité à l'entreprise Duvoisin Groux en 2013;
- Eclairage Public entretenu par un mandataire privé pour les luminaires élevés et placés sur les routes à grand trafic;
- Nettoyage des sous-stations transformatrices et des cabines basse tension;
- Contrôle par pointage des installations exécutées sur le territoire communal;
- Gestion des pannes par les SIL ou par nos soins.

Pour rappel, le câble principal basse tension du chemin de la Covatannaz n'a pas été remplacé. Il sera fait en même temps que le réseau d'eau. Ces travaux ont fait l'objet d'un Préavis municipal No 37/2009 intitulé "Changement du câble électrique basse tension du chemin de la Covatannaz", qui a été accepté par le Conseil communal.

Eclairage Public : suite à la réfection des chemins de la Judée et du Marais, les candélabres ont été remplacé durant l'été 2015.

Le comptage de l'Eclairage Public a été réalisé à 95 % pendant l'année 2015 et sera terminé en avril 2016.

1.1.5 Travaux administratifs :

- relevé des compteurs : par les SIR ;
- établissement des factures : par ReCom ;
- contentieux : par ReCom et par les SIR ;
- traitement des avis d'installation : par ReCom ;
- suivi des mutations : par ReCom et par les SIR ;
- coordination du service de piquet : par les SIR ;
- analyses en vue du remplacement des disjoncteurs de moyenne tension : par Betelec.

1.1.6 Etudes en cours

Ordonnance sur le Rayonnement Non-Ionisant (ORNI)

L'actualisation des offres pour la mise en conformité des sous-stations (Boxer et Covatannaz) n'a pas été faite; le départ annoncé de l'entreprise Boxer ne rendent plus nécessaires ces travaux.

Zone Dessous-la-Vaux

Cette zone est pour le moment en attente de finalisation, en fonction du projet définitif de son aménagement. Un projet sera établi en temps voulu.



Moyenne Tension

Un préavis intitulé "Remplacement des sous-stations électriques En Cousson, En Premey et les Fayards", a été validé par le Conseil communal en décembre 2014. Les travaux seront réalisés en avril 2016.

Photo : Sous-station en Premey (partie BT)

Basse Tension

La cabine du "Brit" a été remplacée en septembre 2015.

Valeur du réseau

Les documents nécessaires pour le calcul de la valeur du réseau ont été transmis à un bureau spécialisé. Ce travail dispendieux doit s'effectuer désormais annuellement pour le calcul du timbre du réseau de distribution.

Tarification

Le prix du kW/h. est composé de quatre parties distinctes : l'Energie électrique, l'acheminement régional, le réseau de transport national et service système et, pour terminer, les prestations dues aux collectivités publiques.

Les tarifs peuvent être consultés sur le site www.romanel-sur-lausanne.ch (Services communaux / Services Industriels).

Parcelle No 122

Alpiq a renoncé à s'établir sur notre Commune. Le groupe Orllati/LMT a racheté la parcelle, ainsi que celle de Boxer. Nous attendons de connaître les intentions d'aménagement de l'acquéreur.



Photo : Parcelle actuellement occupée par l'entreprise AVESCO

Facturation et contentieux

Mandat a été donné à la société ReCom d'effectuer la facturation, le contentieux et le suivi des clients. Diverses adaptations ont été réalisées par la Bourse communale et ReCom pour optimiser le traitement des informations.

Plusieurs abonnés ont fait l'objet de coupures de courant, mais tous se sont acquittés des factures non-payées.

1.1.7 Contrôle des installations électriques intérieures

L'Ordonnance sur les Installations à Basse Tension (OIBT) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002; les propriétaires sont astreints à faire contrôler, à leurs frais, leurs installations électriques :

- tous les 20 ans, pour les villas et immeubles : contrôles périodiques;
- lors de changement de propriétaire, lors de la vente, si le dernier contrôle périodique effectué date de plus de 5 ans.

Pour la Commune, qui ne doit plus assumer les frais des contrôles périodiques, la tâche consiste à :

- gérer les avis d'installation;
- exploiter le registre informatique du contrôle, qui comprend tout l'historique des installations considérées;
- aviser dans les délais les propriétaires qui doivent faire contrôler leurs installations;
- suivre la procédure de rappels et, au besoin, transmettre les dossiers difficiles à l'IFICF;
- vérifier et archiver les rapports de sécurité obtenus des propriétaires ou de leurs mandataires.

La saisie des avis d'installation et des rapports de sécurité est assurée par l'Administration communale.

Ces prestations ont été confiées en 2013 à Romande Energie, avec un contrat d'une année, renouvelable d'année en année.

1.1.8 Inspection des installations à courant fort

Aucun contrôle n'a été effectué en 2015.

1.1.9 Bureau mandataire

Jusqu'à nouvel avis, le Bureau Betelec SA à Villars-Ste-Croix est notre mandataire. Il a été décidé de ne lui donner que des mandats ponctuels, pour des projets spécifiques. Une convention a été signée avec les Services Industriels de Lausanne pour la maintenance et l'entretien du réseau MT. Courant 2016, nous allons procéder à un appel d'offres pour désigner notre mandataire officiel.

Les mandats suivants ont été confiés :

- détermination de la vente à Migros d'une partie de la sous-station. Cet abonné est considéré comme éligible;
- réalisation des travaux au Green Club;
- recherche de pannes à la sous-station Fust;
- mise à jour des plans et schémas de moyenne tension, basse tension et éclairage public;
- validation des projets RPC, nouveaux branchements, gestion des infrastructures réseau;
- une étude pour la mise en conformité de l'EP a été délivrée au Bureau Betelec SA en septembre 2015.

Par contre, les prestations de réalisation ont été exécutées par nos services ou par des ressources externes.

Contrôle des installations

Suivi des installations périodiques afin d'être à jour pour l'application des contrôles, selon la nouvelle ordonnance (ESTI).

Traitement des avis d'installations et d'achèvement

Définition des tâches et responsabilités de "l'exploitant" du réseau (SER), selon la nouvelle ordonnance, et proposition de la saisie des données nécessaires (nouvelle ordonnance = contrôle à charge des propriétaires selon lettre circulaire du SEL de septembre 2003) appliquées dans la Commune depuis le 1^{er} janvier 2004.

Inventaire des installations

Mandat confié à Romande Energie, qui va établir un plan directeur.

Cadastre et saisie informatique des données

Relevé et mise à jour des plans du cadastre selon les travaux exécutés (introductions, extension du réseau, nouveaux équipements, etc.).

Suivi des demandes lors de fouilles par d'autres services.

Mandat confié à Betelec SA dès le 1^{er} janvier 2013.

Cadastre informatisé

Un mandat a été attribué au Bureau Olivier Peitrequin SA à Nyon pour établir le choix du SIT.

1.1.10 Service de piquet

Le service de piquet est garanti par deux entreprises, ceci en vertu de la convention pour travaux sur le réseau électrique passée avec les entreprises Pidoux & Fuino SA et Romelec Sàrl.

Il a été constaté que seul Romelec Sàrl intervient. Dès lors et au vu du manque d'intervention, l'entreprise Pidoux & Fuino SA a résilié sa convention pour le 30 avril 2016.

Par contre, les SIL interviennent pour les pannes MT.

1.1.11 Conventions

Pour travaux sur le réseau électrique : les entreprises Romelec Sàrl et Pidoux & Fuino SA. L'entreprise Pidoux & Fuino SA a résilié sa convention pour le 30 avril 2016.

Pour les travaux de génie civil : l'entreprise Walo Bertschinger.

1.1.12 Associations et regroupements

Multidis

Pour rappel, les distributeurs romands multifluides (eau, électricité, gaz, chaleur à distance, téléseu, télécoms, etc.) ont fondé en 2003 une association ayant pour buts :

- de soutenir ses membres auprès de leurs clients respectifs;
- de renforcer les positions de ses membres auprès des autorités, associations ou groupes d'intérêts;
- d'entretenir et développer des relations professionnelles étroites entre ses membres;
- de piloter des projets correspondants à sa mission.

Sont membres de l'association : Services Industriels de Lausanne, Services Industriels de Genève, Service Intercommunal de l'Electricité SA, Services Industriels de Belmont, Services Industriels de Lutry, Services Industriels de Neuchâtel, Services Industriels de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Gruyère Energie SA, Services Industriels de Morat, Enerdis, Services Industriels de Pully, Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne.

Les distributeurs multifluides romands partagent les mêmes valeurs, fondées essentiellement sur un service public de qualité et sur la proximité avec leur clientèle, qu'elles entendent développer.

Synergis

Regroupe les revendeurs des Services électriques de la Ville de Lausanne.

Association des Entreprises électriques Suisses

Les SIR n'en font plus partie.

Conférence des partenaires ReCom

Le Syndic de Belmont, G. Muheim, en assure la présidence.

1.1.13 Tarifs

Selon les calculs réalisés en 2014, les tarifs électriques 2015 ont subi une légère baisse pour les ménages et petits consommateurs, ainsi que pour les entreprises et gros consommateurs.

Deux taxes sont facturées aux abonnés, soit une taxe sur l'Eclairage Public, l'autre concernant la participation aux énergies renouvelables.

1.1.14 Libéralisation du marché de l'électricité

Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEI)

L'ouverture du Marché de l'énergie électrique est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. En novembre 2009, le Conseil fédéral a mandaté le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC), afin d'élaborer un projet de révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Les procédures de mise en consultation ont eu lieu durant l'été 2012. L'entrée en vigueur de la Loi révisée est prévue le 1^{er} janvier 2015.

2^e étape de l'ouverture du marché.

Le Conseil fédéral doit décider le maintien ou non de l'ouverture du marché de l'électricité à l'ensemble de la population. Cette décision dépendra des négociations avec l'Union Européenne et du référendum facultatif, qui aura certainement lieu dans l'intervalle.

Le Service de l'électricité de Romanel-sur-Lausanne reste maître de son réseau de distribution. Il en assure l'entretien et le développement. Les aspects facturation et gestion des clients ont été transférés à la société ReCom.

1.2 Télé réseau

1.2.1 Travaux administratifs

Traitement des mutations et facturation coût énergie à Cablecom.

1.2.2 Convention

Le télé réseau de Romanel-sur-Lausanne est exploité depuis le 1^{er} janvier 2001 par Cablecom SA, sous l'appellation de Téléromanel. En vertu de la réglementation en vigueur dans ce domaine des télécommunications, l'Exécutif de Romanel-sur-Lausanne n'a plus accès aux comptes, ni ne peut avoir une quelconque influence sur la politique des prix d'abonnement.

1.3 Service des eaux

Suite à l'acceptation par le Conseil communal, lors de sa séance du 25 juin 2015, du Préavis municipal No 57/2015 intitulé "Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne", la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne a cédé, en date du 1^{er} décembre 2015, la concession de distribution d'eau à Eauservice à Lausanne.



2. Service des bâtiments

2.1 Liste des bâtiments communaux

Bâtiment	Situation	Année construction
Four Banal	Chemin du Village 9	(transformé en 1988)
Ludothèque et Bibliothèque	Chemin du Village 9	(rénové en 2007-2008)
Auberge communale de la Charrue	Route d'Echallens 1	1850
La Petite Charrue	Route d'Echallens 1b	(transform.- rénov. 1998)
Temple	Chemin du Village 16	(rénovée en 2002)
Collège du Rosset	Chemin des Tilleuls 8	1866
		(rénové en 2015-2016)
Collège du Rosset	Chemin des Tilleuls 8	1927
		(rénové en 2003-2004)
Ensemble scolaire de Prazqueron	Chemins de la Côte	1968
Salle polyvalente et salle de gymnastique	Chemin de la Judée	1978
		(rénovées en 2012)
Collège des Esserpys et salle de rythmique	Chemin du Taulard 22	1977-1995
La Villageoise	Chemin du Village 14	1982
Le Raffort	Chemin de l'Orio 29	982
Centre sportif du Marais	Chemin des Epinettes	1985
Maison de Commune	Chemin du Village 24	1987
Fontaine couverte	Chemin du Village 33-35	1822
La Laiterie	Chemin du Village 2	1890
Maison (ex Fleury)	Chemin de la Source 4	1953

a) **Four banal** (Bibliothèque "Papyrus" & Ludothèque "Le Sac à Malices")
Entretien courant.

b) **Auberge communale de La Charrue**
Entretien courant.

c) **Temple**
Rénovation selon Préavis municipaux Nos 55/2015 et 66/2015 intitulés "Demande de crédit pour la rénovation du Temple" et "Rénovation du Temple – crédit complémentaire".



Photo: Temple en rénovation

- d) **Collège du Rosset**
Entretien courant du bâtiment.
- e) **Complexe de Prazqueron**
Entretien courant du bâtiment.
- f) **Collège des Esserpys**
Entretien courant.
- g) **La « Villageoise »**
Entretien courant.
- h) **Le Raffort** Service du feu et déchetterie
Entretien courant.
- i) **Centre sportif du Marais**
Entretien courant.
Un contrôle quotidien des installations techniques est fait, été comme hiver.
Pour l'instant, le Centre sportif du Marais donne pleinement satisfaction à ses utilisateurs.
- j) **Maison de Commune**
Entretien courant.
Rénovation du Bureau du Greffe municipal (sol en résine, peinture et luminaires).
- k) **Fontaine couverte**
RAS
- l) **La laiterie**
Entretien courant.

Les Préavis municipaux Nos 63/2015 et 64/2015 intitulés "Central téléphonique - Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne" et "Demande de crédit pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments communaux", ont été acceptés par le Conseil communal lors de sa séance du 19 novembre 2015. Leur réalisation est prévue dans le courant de l'année 2016.

3. Sociétés locales

3.1 **Groupement des Société Locales**

Pour l'année 2015, le comité est composé de :

- M. M. Baeriswyl, Président
- Mme M. Fischer, Caissière
- Mme M. Rubattel, Secrétaire.



Votre Exécutif remercie les Sociétés locales du GSL pour l'organisation de plusieurs manifestations importantes et, surtout, d'y associer la Municipalité.

Le comité du GSL, et plus particulièrement les Sociétés, ont organisé les manifestations suivantes :

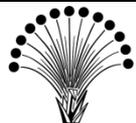
10.01	Soirée théâtre de la Société de Jeunesse
17 et 18.01	Loto fribourgeois par la Source enChantée et la Société de Jeunesse
08.02	Loto fribourgeois par la Société de gymnastique
02.05	Concert annuel de la Source enChantée
12.06	Course A Travers Romanel
13, 14 et 15.06	Abbaye des Villageois
01.08	Fête du 1 ^{er} Août par l'Amicale des pompiers
08 et 09.09	Vestiaire (troc)
23.10	Tournoi de sport par la Société de Jeunesse
08.11	Loto fribourgeois par le Tir Sportif La Mèbre
13.11	Match aux cartes de l'Amicale des Pompiers
27 au 29.11	Marché de Noël
01.12.	Noël du GSL
11.12	Match aux cartes de l'Abbaye des Villageois

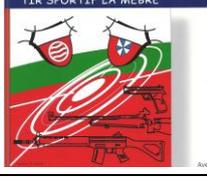


Départ de la Course A Travers Romanel, le vendredi 12 juin 2015

25 Sociétés Locales au 31.12.2015, composent le GSL, à savoir :

Abbaye des Villageois	
Amicale des Pèdzes	
Amicale des Pompiers	
Association Sauvegardons Romanel-sur-Lausanne	

Association pour le développement de Romanel -sur-Lausanne et environs	(pas de logo)
Association Romanel Logis	 ASSOCIATION ROMANEL LOGIS
A Travers Romanel	
Bénévolat	 Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand
Bibliothèque Le Papyrus	 PAPYRUS BIBLIOTHEQUE JEUNESSE
Club de Cerf-volant "A Ciel Ouvert"	
Communauté Catholique	Communauté Catholique de Cheseaux-Romanel-Sullens Bournens-Boussens 1032 Romanel
Entente Indépendante	ENTENTE INDEPENDANTE ROMANEL Membre de VAUDlibre 
Fanfare Vétérans Vaudois	Fanfare Vétérans Vaudois 
Football Club	

<p>La Source enChantée</p>	
<p>Ludothèque</p>	
<p>Paroisse protestante</p>	
<p>PLR RJC Les Libéraux-Radicaux</p>	
<p>Pétanque L'As de Cœur</p>	
<p>Romanel Basket</p>	
<p>Société de gymnastique</p>	
<p>Société de jeunesse</p>	
<p>Tir Sportif la Mèbre</p>	
<p>Tennis de table</p>	

Volley détente "Les Tigres"



Le Municipal en charge des Sociétés Locales a participé, selon ses possibilités, à ces manifestations, ainsi qu'aux différentes assemblées générales des diverses sociétés.

3.2 *Journal Romanel Info*

Le Journal Romanel Info est placé sous la responsabilité de la Municipalité et chaque Société peut y insérer une annonce ou un article. La réalisation de ce journal est effectuée par Mme L. Donnet, avec la collaboration de Mme N. Pralong, et est édité par l'Atelier Grand SA au Mont-sur-Lausanne.

Ce journal est apprécié par les habitants du village.

Jusqu'à nouvel avis, et suite à diverses remarques, il a été décidé de maintenir la version actuelle du journal.

Romanel Info année 2015

The cover of the February issue of ROMANEL INFO. It features a photograph of a snowy landscape with trees and a path. The title 'ROMANEL INFO' is at the top, and the month 'FÉVRIER 2015' is in the top right corner.	The cover of the April issue of ROMANEL INFO. It features a photograph of a green field with a wooden structure in the foreground. The title 'ROMANEL INFO' is at the top, and the month 'AVRIL 2015' is in the top right corner.	The cover of the June issue of ROMANEL INFO. It features a photograph of a hat on a stone structure. The title 'ROMANEL INFO' is at the top, and the month 'JUIN 2015' is in the top right corner. The text 'Abbaye 2015' is visible at the bottom.	The cover of the August issue of ROMANEL INFO. It features a photograph of a yellow field under a blue sky. The title 'ROMANEL INFO' is at the top, and the month 'AOÛT 2015' is in the top right corner.	The cover of the October issue of ROMANEL INFO. It features a photograph of a rooster statue. The title 'ROMANEL INFO' is at the top, and the month 'OCTOBRE 2015' is in the top right corner.	The cover of the December issue of ROMANEL INFO. It features a photograph of a sunset over a landscape. The title 'ROMANEL INFO' is at the top, and the month 'DÉCEMBRE 2015' is in the top right corner. The text 'Joyeuses fêtes' is written at the bottom.
Février	Avril	Juin	Août	Octobre	Décembre

CHAPITRE IV

Dicastère de Mme Christine CANU

Contenu :	1. Affaires sociales 4. Police des constructions	2. Affaires culturelles * * *	3. Cultes 5. Jeunesse
Effectif :	Accueillantes en Milieu Familial : Bureau Technique :	1 coordinatrice 1 ingénieur communal 1 collaboratrice technique 1 secrétaire	Mme M.-D. Progin M. S. Auer Mme N. Zurich Mme M. Campiche

1. Affaires sociales

1.1 *Activités de l'Administration communale*

1.1.1 *ARASPE pour la Région Prilly-Echallens (Madame D. Pittet, Préposée)*

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2008, de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly-Echallens. Il s'agit d'une Association intercommunale régie selon la Loi sur les Communes, qui regroupe 42 communes.

Les 4 Agences Intercommunales d'Assurances Sociales (Prilly, Echallens, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR de Prilly.

Mme D. Pittet est la Préposée à 80 % de l'AAS de Romanel-sur-Lausanne - Cheseaux-sur-Lausanne - Jouxten-Mézery et Madame M.-J. Studer est la collaboratrice à 60 % de l'antenne de Cheseaux-sur-Lausanne.

Les coûts liés à l'usage des locaux et les diverses prestations sont facturés à l'ARASPE.

Un nouveau mécanisme de répartition des coûts a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012. L'ensemble des dépenses des 4 AAS de l'ARASPE sont réparties par un coût unique par habitant, identique pour les 4 AAS de l'ARASPE.

1.2 *Autres activités communales*

1.2.1 *Garderie Jardin d'Enfants "Les P'tits Bonshommes"*

selon rapport de M. S. Lob, Président de l'Association, et Mme S. Ghiggia-Demelais, Directrice de la Garderie

La Garderie est une Association de parents, administrée par un Comité. La Municipale des Affaires Sociales est membre, de facto, du Comité.

Ressources humaines

L'année 2015 a également été une année de changements concernant le personnel.

En effet, suite à l'apparition de dissensions au sein de l'équipe en début d'année, une supervision a été mise en place avec Mme S. Rihs. Cette supervision a entraîné la mise en place, par la Direction, d'une ligne pédagogique, accompagnée d'objectifs de travail précis, pour l'ensemble de l'équipe éducative. Ces objectifs ont été évalués en juin 2015 et ont amené l'Association à se séparer d'une éducatrice à fin juillet. Une nouvelle éducatrice avait été sélectionnée et devait débiter son contrat de travail à la rentrée d'août, mais elle a renoncé à ce poste à mi-août. Dès la rentrée, une nouvelle procédure d'engagement a été mise en route. Une nouvelle éducatrice a été engagée dès le 1^{er} octobre. Elle s'est rapidement intégrée à l'équipe. En décembre, une éducatrice a donné sa démission et a demandé à être libérée de ses fonctions, dans un délai raccourci. Le Comité a accédé à sa demande et elle a effectué son dernier jour de travail avant les vacances de Noël. Dans l'attente d'un nouvel engagement, des remplacements ont été mis en place pour la rentrée de janvier 2016.

Il est à noter qu'un changement de Direction amène fréquemment des remaniements au sein des équipes et que cette situation n'a rien d'inquiétant, hormis les démarches d'engagement qu'elle entraîne.

Situation à fin décembre :

- 1 poste de Direction à 60 %
- 2 postes d'éducatrice, un à 60% et un à 100 %
- 1 poste d'assistante socio-éducative à 80 %
- 1 poste d'auxiliaire à 60 %
- 1 poste d'apprentie assistante socio-éducative
- 1 poste remplacements sur appel à 20 %

Vie de la Garderie

La Garderie « Les P'tits Bonshommes » accueille des enfants âgés de 2 ½ à 5 ans. Durant l'année 2015, la Garderie a accueilli au total 48 enfants. Au mois de juillet, 16 départs ont été enregistrés et 12 nouveaux enfants sont arrivés dans le dernier trimestre. En moyenne, le taux de remplissage de l'année s'est élevé à 63 %. Le projet pédagogique est en bonne voie de réalisation et devrait voir le jour durant l'année 2016. L'équipe a également souhaité mettre en place un projet de labellisation « Youp'là bouge » de la Garderie, visant à la promotion de la santé à travers le mouvement. Ce projet, discuté lors de l'année 2015, verra le jour durant l'année 2016.

Vie de l'Association

L'année 2015 a vu souffler un vent de renouveau sur la Garderie et qui dit renouveau dit également changement, notamment au niveau du personnel.

Au début de l'année, le Comité a vu l'arrivée d'un nouveau membre en la personne de Mme A. Mello, et deux départs ont eu lieu en fin d'année, à savoir Mmes N. Muggli et N. Dewarrat.

Durant l'année, le Comité de l'Association s'est réuni 9 fois, à la cadence d'environ une fois par mois. L'équipe éducative a participé à l'une des séances du Comité en octobre. Une grande partie des questions RH ont été discutées par courriels entre les membres du Comité. Les comptes 2014 de l'Association ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 6 mai, et le budget 2015 a été accepté lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre.

Deux fois par an, au printemps et en automne, une séance de travail réunit Mme Ch. Canu, la Direction de la Garderie, le Président de l'Association et la Bourse communale.

Conclusion

Tout comme l'année 2014, cette année 2015 a été bien remplie. Le Comité de l'Association, la Direction, ainsi que l'équipe éducative, ont activement collaboré tout au long de l'année, afin d'assurer une qualité de prise en charge des enfants et des familles dans les meilleures conditions. Nous tenons à remercier vivement l'équipe éducative pour son engagement et sa motivation, ainsi que pour son professionnalisme.

Nous avons la chance d'avoir une structure accueillante et conviviale qui permet aux enfants de faire de nouvelles découvertes et de poursuivre leur développement.

Nous sommes toujours et encore très motivés par notre investissement pour la Garderie de Romanel-sur-Lausanne, tout en restant attentifs et concernés par les développements tant attendus.

Les faits marquants en 2015

Janvier	Mise en place d'un projet bibliothèque et sensibilisation aux livres pour les enfants de la Garderie.
Février	Mise en place d'une supervision d'équipe avec Mme S. Rihs.
Mars	Mise en place d'une ligne pédagogique pour la Garderie.
Avril	Balade des enfants de la Garderie au Parc des biches à Pully.
Mai	Balade des enfants de la Garderie à Ouchy. Assemblée Générale de l'Association.
Juin	Organisation d'une semaine spéciale sur le thème des animaux. Sortie des grands au zoo de Servion.
Juillet	Fête de l'Été dans le jardin de la Garderie avec les parents. Balade des enfants de la Garderie au Parc de Sauvabelin. Procédure d'engagement d'une nouvelle éducatrice. Vacances : fermeture de la Garderie 3 semaines, à cheval sur juillet-août. Départ de Mme M. Roulin, éducatrice à 100 %.
Août	Augmentation du contrat de Mme G. Malta Dos Santos (de 20 % à 60 %).
Septembre	Procédure d'engagement d'une nouvelle éducatrice.
Octobre	Engagement de Mme C. Gilliéron, éducatrice à 60 %. Balade des enfants de la Garderie à la ménagerie du cirque Knie.
Novembre	Assemblée Générale de l'Association.
Décembre	Fête de Noël avec visite du Père Noël à la salle polyvalente de Prazqueron. Départ de Mme L. Nicollier, éducatrice à 100 %.

1.2.2 Service des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

Le Comité de Direction de cette Association Intercommunale est composé de Mmes M. Gay Vallotton, Trésorière (Cheseaux-sur-Lausanne), S. Berset, Secrétaire (Boussens) et Ch. Canu, Présidente (Romanel-sur-Lausanne).

Au printemps 2015, un cours "Urgences aux Petits Enfants" a été dispensé par l'Association Cantonale Vaudoise des Samaritains sous forme de 3 sessions (2 à Romanel-sur-Lausanne et 1 à Cheseaux-sur-Lausanne). Durant ces 2 soirées (6 heures), divers thèmes ont été abordés sous forme théorique ou de jeu de rôle : alarme, position de sécurité, hémorragies, piqûres, plaies, brûlures, intoxication et obstruction des voies respiratoires. Ce cours était obligatoire (attestation délivrée à la fin) et chaque accueillante a reçu une brochure résumant son contenu.

Les contrats de travail de droit privé sont entrés en vigueur au 1^{er} août 2015. A la même date, augmentation du salaire horaire, qui passe de fr. 5.50 à fr. 6.-- (dont fr. 2.-- d'acquisition des revenus).

Pas de repas cette année (pour mémoire, organisé tous les 2 ans), mais une petite trousse de secours à l'effigie d'un clown a été offerte à chaque AMF.

Assemblée Générale

C'était au tour de la Commune de Boussens d'accueillir l'Assemblée Générale, qui a eu lieu le 9 juin 2015.

Le Rapport de Gestion ainsi que les Comptes 2014 (vérificateurs : Communes de Romanel-sur-Lausanne et Sullens) ont été approuvés et le Budget 2016 a été adopté.

Deux Accueillantes de Romanel-sur-Lausanne ont reçu chacune un bon-cadeau pour leur jubilé :

- Mme A. Pingoud, Accueillante depuis 20 ans.
- Mme A.-M. Cartini, pour 10 ans de service (auxquels il faudrait ajouter 10 ans dans la Commune de Prilly).

Les déléguées restent inchangées : Mme S. Henchoz pour Cheseaux-sur-Lausanne, BousSENS, Bournens, Sullens et Mme S. Oppliger pour Romanel-sur-Lausanne.

RAPPORT DE GESTION 2015 pour l'Association d'accueil familial de jour

Les Coordinatrices : - Mme G. Lerjen pour Cheseaux-sur-Lausanne, Bournens, BousSENS et Sullens

- Mme M.-D. Progin pour Romanel-sur-Lausanne

Situation des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) et des placements

	Bournens	BousSENS	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2015	0	2	19	12	2	35
Nouvelles AMF en 2015	0	0	4	2	0	6
Nbre maximal d'AMF en fonction durant l'année 2015	0	2	23	14	2	41
AMF refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2015	0	0	3	0	0	3
AMF au 31 décembre 2015	0	2	20	14	2	38
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2015	4	22	143	79	14	262
Nouvelles demandes de placement en 2015	3	17	77	50	10	157
Demandes en attente d'un placement à fin 2015	0	3	17	5	5	30
Nbre maximal d'enfants accueillis durant l'année 2015	7	27	135	124	20	313
Enfants sortis en 2015	4	9	39	38	3	93
Enfants accueillis au 31 décembre 2015	3	20	93	86	18	220

Nous n'avons pas tenu compte des demandes auxquelles nous n'avons pas pu donner suite. En effet, après discussion avec les parents placeurs, nous constatons que certaines demandes sont pratiquement irréalisables :

Par exemple, une Accueillante en Milieu Familial devant aller chercher les enfants dans deux écoles différentes, le placement d'un bébé pour la semaine suivante, accueillir un enfant dès 06h00 jusqu'à 20h00, et les accueils irréguliers.

313 enfants ont été accueillis durant l'année chez l'une des 41 Accueillantes en Milieu Familial.

Certaines demandes ont été annulées par les parents placeurs ayant trouvé une autre solution de garde pour leurs enfants, telle que:

- Grands-parents
- Crèches ou garderies
- Un des deux parents reste à la maison
- Déménagements...

Fin 2015, pour les 5 communes, 30 enfants sont en attente d'un placement, essentiellement des bébés, plus difficiles à placer.

Rapport de Mme M.-D. Progin, Coordinatrice

Ce service s'adresse aux familles désirant confier leur(s) enfant(s) au domicile des Accueillantes en Milieu Familial (AMF), anciennement Mamans de jour.

Durant l'année 2015, 124 enfants fréquentent le service (127 en 2014), et le nombre des Accueillantes en Milieu Familial agréées est de 14 personnes (12 en 2014).

Rappelons que la Coordinatrice, Mme M.-D. Progin, rétribuée à l'heure par la Commune, a pour tâches principales de :

- Préavisier auprès de la Municipalité concernant les demandes d'autorisation d'accueil d'enfants ceci après enquête auprès de l'intéressée à son domicile (2 à 3 visites).
- Renouveler les autorisations des AMF agréées après 5 ans d'activité (un rapport sera établi à la Municipalité, accompagné d'un nouvel extrait de casier judiciaire et d'un certificat médical).
- Organiser les placements chez les familles agréées, en tenant compte des disponibilités de l'ensemble des familles d'accueil et des besoins spécifiques de l'enfant à placer.
- Assurer le suivi des placements.
- Visiter 1 à 2 x par année les Accueillantes en Milieu Familial.
- Rencontrer au domicile de l'Accueillante en Milieu Familial les parents placeurs, ceci afin d'établir la convention du réseau AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois) comprenant les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens.
- Visiter les parents placeurs 1 x par année si nécessaire, ou à la demande.
- Organiser avec la CIAFJ un cours obligatoire par année pour les Accueillantes en Milieu Familial (nouvelle loi juin 2006).
- Organiser avec la CIAFJ 8 modules de cours de 03h00 pour les nouvelles Accueillantes en Milieu Familial (nouvelle loi juin 2006). Pour 2015, une Accueillante a obtenu l'attestation.

1.2.3 Romanel-Logis

selon rapport de Mme C. Perrin

Pour rappel, la Municipalité a décidé, depuis 1995, que la subvention forfaitaire inscrite au budget communal n'est versée à l'association que dans la mesure des besoins.

Romanel-Logis, qui est une association à but non lucratif, est gérée par un comité qui était composé de 7 membres jusqu'à l'Assemblée Générale d'avril 2015, puis de 6 membres dès lors. Ses ressources proviennent des cotisations et des dons. La fiduciaire Fidurev SA à Assens est l'organe de révision des comptes. En 2015, l'Association, destinée aux personnes en âge de retraite et/ou en situation de handicap, a pu compter sur 107 membres cotisants.

Romanel-Logis loue deux appartements de 2.5 pièces aux Esserpys 11, mis en sous-location en faveur de personnes retraitées. Il s'agit d'un avantage certain en cas de changement de sous-locataire, ceci étant donné que les loyers ne subissent pas d'augmentation. La Commune cautionne les baux à loyer des deux appartements.

Mme M.-J. Junod, Membre co-fondatrice et Présidente depuis 1988, Mme C. Farine, Secrétaire depuis 1995, et M. P. A. Meystre, Membre co-fondateur, ont démissionné du comité lors de l'Assemblée Générale 2015, non sans être chaleureusement remerciés pour leur grand engagement en faveur de Romanel-Logis durant ces nombreuses années. Mmes C. Perrin et C. Staub ont rejoint les rangs du comité nouvellement composé de :

Mme C. Perrin, Présidente
Mme S. Blanc, Secrétaire
M. E. Delémont, Trésorier
Mme C. Staub, Membre
M. W.-E. Rusterholz, Membre
M. G. Déglise, Membre.

Romanel-Logis a, cette année encore, réalisé une "action de Noël", qui a permis à douze bénéficiaires romanellois en âge de retraite de recevoir une petite somme en cadeau. Cette démarche, toujours très appréciée, est régulièrement renouvelée depuis 2006. Elle est réalisée grâce et avec la précieuse collaboration de Mme D. Pittet, responsable de l'Agence d'Assurances Sociales, et avec l'accord et la participation de Mme Ch. Canu, Municipale, qui se sont rendues au domicile de chacun, en complétant le cadeau d'une douceur chocolatée offerte par la Commune.

Romanel-Logis entretient des liens étroits avec l'Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile de la Couronne lausannoise (APROMAD), qui gère les centres médico-sociaux de Prilly Nord & Sud, Cully-Lavaux, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron et Pully.

1.2.4 Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand

selon rapport de M. J.-P. Girard

Le Bénévolat de Cheseaux-Romanel-Vernand est un groupement qui fait partie de l'Association "Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative".

Le Bénévolat regroupe 59 membres (36 à Cheseaux-sur-Lausanne et 23 à Romanel-sur-Lausanne). Il est géré par un Comité de 7 personnes.

Chaque bénévole est inscrit à l'Association Bénévolat-Vaud et bénéficie, par ce biais, pour les transports effectués dans le cadre du Bénévolat, d'une assurance accident pour les passagers. Des macarons de parking pour certains hôpitaux sont fournis.

Les principales activités au service des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées de Romanel-sur-Lausanne en 2015 ont été : les transports (env. 500 courses représentant près de 4'000 km), la livraison de repas chauds à domicile (186 repas livrés), des visites, promenades, aides aux achats, accueil des enfants un après-midi, lors des consultations de la petite enfance organisées par le CMS (1 à 2 fois par mois). Nous effectuons ainsi plus de 12 interventions par semaine.

Nous organisons également des cours de gymnastique douce à Romanel-sur-Lausanne (108 cours pour 30 participants).

La livraison de repas chauds par le restaurant "la Chope d'Or", qui a débuté en 2014, permet de fournir des repas 2 fois par semaine à 4 personnes, à satisfaction de ces dernières.

1.3 Activités régionales

1.3.1 Centre Médico-Social (CMS)

L'APROMAD (Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile de la Couronne lausannoise), dirigée par Mme I. Brès-Bigey, gère les Centres Médico-Sociaux (CMS) des secteurs de Pully, Prilly, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Cully, l'équipe pédiatrique cantonale et READOM (équipe de Réadaptation à Domicile) pour les CMS de Lausanne et du Grand Lausanne. Cela représente environ 659 collaboratrices/collaborateurs, dont 387.98 EPT (+ 5.34 % par rapport à 2014). L'augmentation du nombre d'heures de soins de base et de soins infirmiers a nécessité un ajustement de la dotation du personnel.

Le coût de fonctionnement est assuré par la participation du Canton et des Communes, des caisses-maladie et des clients.

Le but principal est d'aider au maintien ou au retour à domicile, après une hospitalisation, des personnes momentanément ou durablement dépendantes. Son avantage est d'avoir un unique interlocuteur et une unique facturation pour toutes les prestations fournies par les CMS : aide à la famille et au ménage, soutien à domicile, soins infirmiers, soins de base (aide à la toilette, à l'habillement, à la mobilisation), éducation à la santé, ergothérapie, service social, repas, conseil diététique, biotélégilance, évaluation pour transport des clients à mobilité réduite, visites et conseils aux jeunes parents, groupes mères-enfants, consultations pour nourrissons.

Le comité de direction de l'APROMAD est composé d'un représentant pour chaque CMS, qui est, pour Prilly-Nord, Monsieur P. A. Meystre, de Romanel-sur-Lausanne.

Extrait du rapport d'activité 2015 du CMS de Prilly-Nord

Ce bref rapport d'activité est structuré autour des trois pôles :

- La clientèle et un aperçu des prestations fournies
- L'équipe du CMS
- L'association et ses partenaires.

La clientèle, en quelques chiffres :

Au 31 décembre 2015, le nombre de clients pour le CMS de Prilly-Nord a passé de 473 à 491, soit une augmentation de 3.65 % par rapport à l'année dernière.

Heures de prestations d'aide et de soins à domicile

(Les heures de déplacement ne sont pas comprises)

Il s'agit de prestations de soins de base, de soins infirmiers et d'aide au ménage. En 2015, nous avons fourni 28'826 heures, soit une diminution de - 4.76 %. Cette diminution s'explique par le décès et le placement de plusieurs clients nécessitant de très nombreuses prestations, et l'intervention simultanée de 2 collaboratrices.

Repas

Nous avons livré, en 2015, 14'356 repas, toujours confectionnés par les EMS des Baumettes et de Bois-Gentil (pour les repas "régime"). Le nombre de repas livrés a diminué de 6.40 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est liée aux raisons évoquées ci-dessus, mais aussi aux offres alternatives de repas traiteur à disposition dans les grandes surfaces ou restaurants de proximité.

La diététicienne de notre Association a procédé à une évaluation qualitative des repas durant l'année. Elle intervient sur demande du médecin traitant auprès de nos clients pour des évaluations et conseils nutritionnels, en prévention, par exemple, de malnutrition.

L'ergothérapie

Il s'agit de prestations telles que l'évaluation, les traitements dans un contexte de réhabilitation ou de réadaptation, la socialisation, la prévention des chutes, l'aménagement de l'habitat et le choix de moyens auxiliaires, pour le maintien de l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne.

Les prestations sociales

Elles sont destinées à toute personne en âge AVS ayant une atteinte dans sa santé, ou à tout autre client du CMS ayant des problèmes de santé ne relevant pas d'une autre instance sociale.

L'activité de nos assistantes sociales est en augmentation avec le suivi complexe des clients pouvant bénéficier d'une aide individuelle pour le financement de l'aide au ménage ou des repas à domicile. Elles ont accompagné plusieurs clients avec des situations d'endettement. Nos assistantes sociales participent également à des projets communautaires dans le cadre de Quartiers solidaires initiés par Pro-Senectute. Elles animent régulièrement des goûters-contacts pour les clients isolés et peu mobiles de manière indépendante et organisent des sorties.

L'activité petite-enfance

L'infirmière petite-enfance, rattachée à l'Espace prévention de Lausanne, organise 2 consultations petite-enfance par semaine, y compris pendant les vacances scolaires (une au CMS de Prilly, une à la salle des Esserpys de Romanel-sur-Lausanne). En 2015, les statistiques sont extraites par zone, c'est-à-dire pour la zone de Lausanne, l'Ouest lausannois et de la Couronne lausannoise. Il y a eu 3'789 naissances, 5'618 visites, ce qui représente 77 % de familles vues. On constate une petite diminution des naissances et des prestations. La collaboration étroite de l'infirmière petite-enfance avec les intervenantes du CMS, particulièrement les assistantes sociales, est un point fort dans l'axe de la prévention de problématique psychosociale au sein des familles.

L'équipe du CMS

En 2015, la dotation de l'équipe s'est quelque peu modifiée, afin de réorganiser le processus de la demande d'intervention, pour mieux répondre aux besoins spécifiques, notamment en terme de réactivité, de notre clientèle et de nos partenaires.

Responsable d'équipe	0.8	EPT	1 collaborateur
Secrétaires planificatrices	2.0	EPT	3 collaboratrices
Personnel de soins et aide au ménage	15.0	EPT	30 collaboratrices
Infirmières	5.9	EPT	7 collaboratrices
Infirmières-assistantes et ASSC	1.2	EPT	2 collaboratrices
Assistants sociaux	1.5	EPT	3 collaboratrices
Ergothérapeutes	0.8	EPT	2 collaboratrices
Secrétaires	1.3	EPT	2 collaboratrices
Infirmière Responsable Opérationnelle	0.5	EPT	1 collaboratrice
Infirmière clinicienne	0.6	EPT	1 collaboratrice
Responsable de centre	0.9	EPT	1 collaboratrice

L'association et ses partenaires

En 2015, l'APROMAD et tous les CMS de notre Association ont poursuivi leurs efforts dans l'appropriation des outils mobiles qui permettent la consultation et la mise à jour en continu des informations utiles à nos interventions. Nous avons consolidé la mise en place d'une évaluation globale, avec un instrument standardisé, utilisé et validé au niveau suisse, (Le RAI). Cet outil est amené à se développer dans les différents milieux de soins. Il permettra aux partenaires du réseau de santé d'avoir un partage des informations plus efficient et d'utiliser un langage commun. Le bénéfice pour nos clients est de se voir proposer un plan d'intervention adapté.

Ces évolutions nécessitent, pour nos collaboratrices et nos collaborateurs, des formations et un encadrement de proximité, ceci afin de les préparer à faire face aux nouveaux défis qui nous attendent.

1.3.2 Réseau AJENOL

Rapport d'activité 2015

Le Réseau AJENOL, Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois, regroupe les Communes de :



Prilly, Jouxpens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Bournens, Bouspens et Sullens

et propose au total 7 structures d'accueil collectif : 4 à Prilly, 2 à Cheseaux-sur-Lausanne et 1 à Romanel-sur-Lausanne.

La nouvelle structure d'accueil parascolaire de Prilly (APEMS - Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire) a pu démarrer à la rentrée d'août. Trois sites ont ouvert leurs portes, offrant un total de 58 nouvelles places aux écoliers de 3P à 6P. L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers les Funambules (UAPE) de Cheseaux-sur-Lausanne a développé son accueil en offrant 12 nouvelles places.

Deux réseaux d'Accueil en Milieu Familial sont actifs sur le territoire du Réseau : celui de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Bournens, Bouspens et Sullens, constitué en Association, et celui de Prilly et Jouxpens-Mézery, géré par le Service de l'enfance de Prilly. L'AJENOL encadrait, à la fin 2015, 76 AMF (Accueillante en Milieu Familial).

L'AJENOL a signé en 2011 une convention de collaboration avec le jardin d'enfants de Jouxpens-Mézery "le Petit Navire", pour l'accueil d'urgence. Cette convention est reconduite chaque année. D'autres conventions ont été signées, pour entrer en vigueur en fin d'année, ou au 1^{er} janvier 2016.

- Le réseau d'Entraide Familiale et d'Accueil de Jour des Enfants (Gros-de-Vaud) gère des structures d'accueil proches géographiquement de l'AJENOL. Des prises en charge d'enfants sont désormais possibles en cas de manque de place d'accueil sur le réseau de domicile.
- L'Oiseau Lyre, structure privée sise à Prilly, pourra offrir quelques places, jusqu'à l'équivalent de 5 pleins-temps, aux enfants du réseau, aux conditions de l'AJENOL.

L'AJENOL a tenu, en 2015, deux Assemblées Générales, le 3 juin et le 11 novembre. Concernant la politique tarifaire, dont le réseau a la compétence, selon la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants du 20 juin 2006 (LAJE), l'Assemblée Générale de juin a adopté les nouvelles grilles tarifaires, introduites en août 2014. Les nouveaux tarifs pour les structures d'accueil collectif ont été revus, en fonction des coûts réels des structures d'accueil. Le plafond des revenus déterminants a été repoussé à **fr. 16'000.--**.

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni quatre fois en 2015. Ces rencontres régulières accueillent une délégation des coordinatrices et des directrices, permettant de rester en contact avec les structures d'accueil et les AMF.

Les tâches menées à bien, tant au niveau du Comité et du responsable opérationnel que des directrices et coordinatrices, ont été nombreuses et variées, comme par exemple :

- élaboration de la grille tarifaire de l'Accueil en Milieu Familial;
- harmonisation et adaptation des différents règlements, ainsi que des dates de fermeture des structures d'accueil;
- réponse aux consultations sur la modification de la LAJE et l'introduction du Revenu Déterminant Unifié;
- rédaction et mise en route des conventions;
- adoption des comptes et budgets.

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux Rencontres des réseaux. Une délégation du Comité a participé aux diverses rencontres de la Faïtière des réseaux d'accueil vaudois.

	Nombre de places offertes	Nombre d'enfants accueillis					Total
		Préscolaire			Parascolaire		
		Bébés	> 30 mois	> 4 ans	1P-2P	3P-8P	
Accueil familial - AMF							
Cheseaux-Romanel-BBS/38 AMF	115	61			80	80	221
Prilly - Jouxteins-M. / 38 AMF	152	103			46	102	251
Total Accueil familial	267	164			308		472
Accueil collectif - CVE/UAPE							
Prilly	138	71			116		187
Tilleul - Nursery	24	14	22	35	49	67	
Acacias	20						
Tilleul - Ecoliers	36						
APEMS 3P-6P	58						
Cheseaux	92	96			84		180
Galipette	44	20	28	48	41	43	
Funambules	48						
Romanel	20	23			0		23
P'tits Bonshommes	20			23			
Total Accueil collectif	250	34	50	106	90	110	390
Total Accueil	Places offertes	Enfants accueillis					
	517	Préscolaire			Parascolaire		Total
		354			508		862

1.3.3 ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens

Rappel du contexte. La Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens.

Cette Association intercommunale a pour buts principaux :

- L'application des dispositions de la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Un **Conseil Intercommunal**, composé de Conseillers Municipaux désignés par leurs Municipalités, représente les Communes membres. Son Président pour 2015 a été M. Ph. Dind.

Le **Comité de Direction**, formé de 9 Conseillers Municipaux, est placé sous la Présidence de M. W. Blum, Municipal à Echallens. Le Directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), M. P. Roduit, participe aux réunions du Comité, avec voix consultative.

La **Direction** a connu un changement important en fin d'année, avec la fusion des postes Adjoint social/Responsable RI et Adjoint Administratif au CSR. La Direction est désormais formée du Directeur, d'une Adjointe en charge des prestations de la LASV, d'une Adjointe RH/Finances et de l'Agent Régional.

Pour une bonne information, le CSR transmet deux fois par an aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leurs communes. Cette information est bien évidemment traitée de façon confidentielle.

Les comptes 2014 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du 10 juin 2015, qui s'est tenue à Penthalaz.

Le 2^e Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu le 2 décembre 2015 à Echallens. Le budget 2016 a été adopté lors de cette séance, ainsi que le règlement du Conseil Intercommunal.

Rapport de Gestion de M. P. Roduit :

RH : un total de 49.87 EPT travaillaient au 31.12.2015 (32.2 EPT au CSR et 17.67 EPT dans les agences).

Le **CSR** a géré en 2015 une moyenne mensuelle de 922 dossiers RI payés (moyenne mensuelle de 928 dossiers RI financés par le canton). Une augmentation a été perceptible au début de l'année 2015. Le budget élaboré sur la situation de septembre 2014 tablait sur une moyenne de 853 dossiers financés. Le nombre des dossiers RI actifs d'habitants de Romanel-sur-Lausanne a varié entre 56 et 62 tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2015, les **AAS** géraient 1'863 dossiers AVS d'employeurs (dont 75 habitaient à Romanel-sur-Lausanne), 2'022 dossiers AVS d'indépendants (45), 2'790 dossiers AVS de Personnes Sans Activité (146), 2'030 dossiers d'Allocations Familiales (90), 7'082 dossiers de rentiers (391), 2'203 dossiers de Prestations Complémentaires AVS/AI (1146) et, toujours, 213 dossiers PC-Familles/Rente-pont (12). Une augmentation est conséquente au niveau des Allocations familiales.

Dans l'ensemble de l'ARASPE, l'accueil, l'écoute et le respect de la dignité humaine sont privilégiés, mais une vigilance par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI est indispensable.

Incivilités dans les bureaux : la très grande majorité des personnes reçues se comporte bien. Le CSR n'a connu que deux ou trois épisodes délicats au cours de l'année.

1.3.4 Fondation Primeroche (EMS)

Membres du comité de Fondation :

Mmes et MM.	E. Lasserre, Président, Prilly P. Uebersax, Cheseaux-sur-Lausanne C. Favre, Municipale, Jouxens-Mézery C. Canu, Municipale, Romanel-sur-Lausanne C. Perrin, Romanel-sur-Lausanne S. Sandoz, Municipal, Cheseaux-sur-Lausanne A. Bourquin Büchi, Municipale, Prilly
-------------	--

Hors Conseil (voix consultative)

Mme	M. Thoney Viani, Secrétaire
M.	C. Weiler, Directeur, Prilly

Organe de contrôle – législature 2011 - 2016

Prilly :	Mme	M. Conne	suppléant M. G. Bühlmann
Jouxens-Mézery :	Mme	M. de Preux	suppléante Mme M. Verrey
Romanel-sur-Lausanne :	Mme	M. Perriard	suppléante Mme Pisani Ben Nsir
Cheseaux-sur-Lausanne :	M.	J. Minns	suppléante Mme M. Gay Vallotton

Rapport du Président au Conseil de Fondation de l'EMS Primeroche pour l'année 2015

Lors de la séance du 4 mars, une proposition d'arrangement avec l'architecte pour la finalisation du projet du Grand Pré est acceptée. Le Conseil renonce par contre au projet de Corminjoz, car le Canton ne veut pas participer à une construction privée hors marchés publics. Le Conseil décide de ne pas faire appel pour cette année à la commission consultative de contrôle et un groupe de travail est constitué pour établir un projet de révision des statuts de la Fondation.

Lors de la séance du 19 juin, le Conseil prend acte de la démission du vice-président pour la fin juin. Il adopte les comptes 2014. Le projet de modification des statuts est adopté suite à quelques modifications. Il sera envoyé aux Municipalités pour leurs commentaires et approbation.

Le 5 octobre, le Conseil prend acte des réponses positives des 4 Communes pour l'approbation des statuts. Il prend note du bon fonctionnement du CAT Le Valentin, suite à la création d'un nouveau local.

Enfin, le 18 décembre, le Conseil prend connaissance d'un budget provisoire pour 2016. Il sera adopté au début 2016. Il approuve par contre le plan d'investissement 2016.

1.3.5 Repas des Aînés



Devenu une tradition, le Repas des Aînés de notre Commune a eu lieu le 2 octobre 2015, à la salle polyvalente de Prazqueron. Dirigée par Mme S. Resin, la brigade de cuisine a concocté un délicieux menu, unanimement apprécié.

Le duo Stéphane CHAPUIS – accordéon-violon, ainsi qu'une démonstration de tango faite par Magali et Luigi, ont assuré les intermèdes entre les plats.

1.3.6 Parlement des Jeunes Buyà Tsa

Le Parlement des Jeunes est une Commission consultative de compétence Municipale. Il dispose d'un budget annuel et est relié au Conseil communal par la Commission de Jeunesse.

Cette dernière est composée de

- Mme C. Staub, Présidente
- MM. G. Deriaz et F. Skory, Membres



Le Parlement est ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans, suisses ou étrangers, et domiciliés sur la Commune de Romanel-sur-Lausanne, ou dans l'enclave du Taulard.

Assemblée Générale de Constitution en date du 1^{er} mai 2012.

Selon le rapport de M. K. Fluckiger, Président du PJBT :

Le Parlement a poursuivi ses activités en 2015. Des séances ont eu lieu avec plusieurs changements notables, dont la reconstitution d'une partie du Comité et l'arrivée d'une quinzaine de nouveaux membres motivés.

Le projet IMOTION a été accepté en 2015. Ce projet consiste en la réalisation d'un film de fiction traitant des valeurs du Village, de son histoire, de la politique et de la jeunesse. La totalité du matériel a été achetée et stockée dans l'ancienne DVDthèque sise dans le bâtiment de la Villageoise. Le Parlement en a l'accès durant le week-end. Des essais ont été réalisés et les premières scènes du film ont été tournées dans le village avec succès. La totalité des acteurs a été trouvée et informée sur l'historique du Parlement et sur la réalisation de ce projet. Le tournage va se poursuivre en 2016 et son état d'avancement sera transmis régulièrement aux responsables.

Le comité encadre les nouveaux membres du Parlement des Jeunes Buyà-Tsa.

La distribution du journal Romanel Info par 7 jeunes du village, dont des membres du comité, se poursuit.

2. Affaires culturelles

2.1 *Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise*

La très haute qualité de la vie culturelle offerte à Lausanne est reconnue hors des frontières cantonales et mérite d'être soutenue.

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise se monte à **fr. 33'000.--**. L'attribution de la somme est laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

En 2015, la subvention des Communes du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, prévue au budget 2015 de la Ville de Lausanne représente, pour les 4 institutions soutenues par le Fonds, un montant de **fr. 850'000.--** (fr. 810'000.-- en 2014), qui a été réparti comme suit :

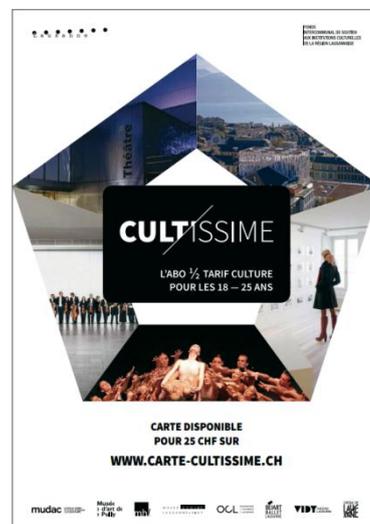
- Opéra de Lausanne	fr. 170'000.--
- Théâtre de Vidy	fr. 255'000.--
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)	fr. 170'000.--
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	fr. 255'000.--

L'année 2015 a été marquée par le lancement de la Carte Cultissime. Destinée aux jeunes de 18 à 25 ans résidant dans l'une des 15 Communes participant à cette opération, elle offre à son bénéficiaire, pour un prix de **fr. 25.--** et pendant un année, les avantages suivants :

- demi-prix sur un billet (tarif le plus bas) pour les différents spectacles/concerts auprès des institutions soutenues par le Fonds;
- accès gratuit aux musées publics des villes de Lausanne et Prilly.

Le coup d'envoi officiel de la Carte Cultissime a été donné le 19 mai 2015 lors de l'assemblée générale du Fonds; il en est de même pour la mise en fonction du site Internet www.carte-cultissime.ch et sa page "Facebook".

La Commune de Romanel-sur-Lausanne a vendu, pour l'instant, 1 carte à un jeune citoyen.



2.1.1 *Théâtre Vidy-Lausanne*

Près de 43'145 spectateurs ont assisté aux 53 spectacles (322 représentations) donnés au Théâtre de Vidy, soit un taux de fréquentation d'environ 75 %.

Le Théâtre a produit/coproduit 18 spectacles, dont 15 (179 représentations) ont été présentés dans 8 pays. De plus, 43 représentations de "Hamlet dans les écoles" ont été présentées dans des classes du Canton de Vaud et de Genève, regroupant un public de 1'310 élèves.

Pour le lancement de la saison 2015-2016, le Théâtre de Vidy a croisé, pour la seconde fois, son affiche avec La Bâtie-Festival de Genève, en offrant une programmation commune à leurs publics respectifs. Lors de l'année 2015, de nombreux spectacles ont été produits par Vidy. Des coproductions ont également vu le jour et 35 spectacles ont été accueillis.

L'un des temps forts de cette année a été le lancement, en mars, de la 1^{re} édition de "Programme Commun", initié par le Théâtre de Vidy et le Théâtre Arsenic. Cet événement a reçu un bel écho auprès du public : 7'360 billets ont été délivrés, soit un taux de fréquentation de 84 %. "Programme Commun" a également été reconnu comme une manifestation internationale dès sa première année.

Durant cette saison, de nombreux événements ont ponctué la programmation du théâtre : la réalisation et la sortie d'un livre pour les 50 ans du théâtre, commandée à René Zahnd, de nombreuses expositions d'œuvres d'art à la Kantine, des rencontres avant et après les spectacles, des débats sur les grandes questions qui traversent la saison, des cours d'histoire du théâtre contemporain.

La direction, avec le Conseil de fondation et les services de la Ville de Lausanne, s'est engagée dans l'important chantier qu'est la rénovation du théâtre. Cette rénovation concerne d'une part la salle Charles Apothéloz, qui n'est plus adaptée aux normes de sécurité et à la pratique du théâtre contemporain, et, d'autre part, le Chapiteau, bientôt inutilisable. Le projet de remplacement du Chapiteau est celui d'un "Pavillon démontable", dont le caractère innovant dialoguerait avec l'architecture de Max Bill et l'histoire du théâtre.

2.1.2 Béjart Ballet Lausanne (BBL)

Plus de 149'600 personnes (85'700 en 2014) ont assisté à la vingtaine de ballets présentés par le Béjart Ballet Lausanne dans huit pays.

L'année 2015 a été marquée par les cinq représentations de "La IXe Symphonie", chef d'œuvre et "concert dansé" que Gil Roman a revisité cinquante ans après sa création par Maurice Béjart, le mettant en scène avec plus de 200 interprètes, la participation du Tokyo Ballet, de l'orchestre Sinfonietta de Lausanne et du Chœur de l'Opéra de Lausanne. Plus de 20'000 spectateurs ont assisté à cet événement, qui a eu lieu à la Patinoire de Malley.

Le BBL a démarré sa tournée en mars, avec trois représentations de "Barocco", "Kyôdai", "La dame aux camélias" et "Sept danses grecques". En mars toujours, c'est à la Cité de la Musique à Paris que les spectateurs ont assisté à deux représentations. En avril, le BBL a fait une tournée en France avec 16 représentations, dans sept villes, du "Presbytère". De retour à Lausanne, en mai, les spectateurs ont applaudi les trois représentations de "Suite Barocco", "Juan y Teresa", "Tombées de la dernière pluie" et "Piaf"; en juin, à la Patinoire de Malley, plus de 20'000 spectateurs ont assisté aux cinq représentations de "La IXe Symphonie", avec l'Orchestre Sinfonietta et le Chœur de l'Opéra de Lausanne.

Durant l'été, c'est d'abord à Monaco que le BBL a donné trois représentations. Il s'est ensuite déplacé en Espagne pour deux représentations. La tournée s'est poursuivie en Allemagne, avec treize représentations.

En septembre, les danseurs se sont rendus à Moscou, avant de revenir à Bulle, en Suisse, en novembre. Ils sont ensuite repartis à Moscou pour rendre un hommage à Maya Plissetskaya. La compagnie s'est ensuite envolée pour Stuttgart, en Allemagne, pour quatre représentations, avant de ravir, en décembre le public de Beyrouth, au Liban de trois représentations. Une représentation scolaire de "L'Enfant et les sortilèges" a été organisée en novembre à Beaulieu. 1'061 élèves ont assisté à ce spectacle.

Le BBL est finalement rentré en Suisse pour terminer l'année à Lausanne, avec six représentations de "Piaf", "Tombées de la dernière pluie", "Liebe und Tod" et "Le Mandarin Merveilleux".

2.1.3 Opéra de Lausanne

Ce sont 42'456 spectateurs (48'372 en 2014) qui ont assisté, tout au long de l'année, aux différents événements proposés, à savoir 7 opéras : "La Traviata", "Tancredi", "Solaris", "Die Zauberflöte", "La Cenerentola" et "L'Enfant et les Sortilèges" (un opéra pour enfants), 2 concerts, 3 ballets et 7 répétitions générales publiques.

A signaler également la participation de l'Opéra de Lausanne à Avenches-Opéra, où a été présenté aux arènes "Il Barbiere di Siviglia", et au Bâtiment des Forces Motrices à Genève avec "Le Petit Prince". L'Opéra de Lausanne s'est également produit en Belgique et en France.

2015 a été l'occasion, pour l'Opéra, d'élargir le champ de son service jeune public à la médiation culturelle, offrant l'opportunité de nouveaux projets pour d'autres types de publics, tout en poursuivant sa mission pédagogique, permettant à plus de 3'800 jeunes gens, élèves de nombreuses classes lausannoises et vaudoises, ou étudiants, de se familiariser à l'opéra à l'occasion d'un spectacle jeune public, de 58 visites guidées, de 36 "Ateliers Lyriques", de 5 répétitions générales et de 8 "Mercredi à l'Opéra".

Deux nouveaux projets de médiation ont vu le jour en 2015 : l'accueil d'un public aveugle ou malvoyant, grâce à l'audio-description des spectacles et des visites tactiles des décors, en collaboration avec l'association Ecoute Voir et aussi, en collaboration avec l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) et la Jeune Chambre Internationale de Lausanne, l'accueil d'un jeune groupe de migrants qui a pu découvrir l'Opéra de Lausanne avec une visite globale et échanger avec des interprètes.

2.1.4 Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)

En septembre 2015, Joshua Weilerstein a pris ses fonctions de nouveau directeur artistique de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, suite au départ de Christian Zacharias.

Durant l'année écoulée, l'Orchestre de Chambre de Lausanne a donné 85 concerts pour 63'284 auditeurs (73'562 en 2014), soit 68 à Lausanne (44'762 auditeurs), dont 20 représentations d'Opéra réparties sur 4 productions, 9 en Suisse (51'327 auditeurs) et 8 à l'étranger (11'957 auditeurs). A cela s'ajoutent les 6 Entractes du Mardi, concerts de musique de chambre donnés par des musiciens de l'orchestre.

Les travaux de rénovation du complexe Bel Air, où se trouve la Salle Métropole, ont rendu nécessaire, pendant la première partie de l'année (janvier à juin), la délocalisation des concerts lausannois entre l'Opéra de Lausanne et le BCV Concert Hall. L'Orchestre a pu retourner à la Salle Métropole en octobre 2015.

Lausanne demeure le lieu d'activité principal de l'Orchestre, avec les Grands Concerts des lundis et mardis, les Dominicales (série du dimanche), les Scolaires et les Concerts Découvertes pour le jeune public, ainsi que les Entractes du Mardi.

En Suisse, l'OCL s'est produit à Genève, Fribourg, Rolle, La Chaux-de-Fonds, Sion, Vevey et Bienne. À l'étranger, l'OCL a été présent en France, en Turquie et en Allemagne.

Sur le plan discographique, l'Orchestre a enregistré pour le label MDG les "Trois concertos pour clarinette" de Carl Maria von Weber avec Paul Meyer, ainsi qu'un disque consacré à Igor Stravinsky, avec la suite de Pulcinella, Apollon Musagète et le "Concerto en ré" pour orchestre à cordes.

Le Comité de gestion du Fonds Intercommunal de Soutien aux Institutions Culturelles de la Région Lausannoise est composé de :

Présidente :	Mme C. Wyssa, Syndique, Bussigny.
Vice-Présidente :	Mme G. Hochstrasser, Conseillère municipale, Le Mont-sur-Lausanne.
Trésorier :	M. B. Henzelin, Conseiller municipal, Prilly.
Membres :	Mme A.-C. Studer, Conseillère municipale, Ecublens. Mme Ch. Canu, Conseillère municipale, Romanel s/L. M. M. Zolliker, Conseiller municipal, Pully.
Invité :	M. F. Ruf, Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne.
Secrétaire :	Mme Ch. Keberlé Joyet, Prilly.

2.2 Ecoles : soutien à la culture

- 2 classes se sont rendues en février 2015, à l'Espace des Inventions de la Vallée de la Jeunesse.
- 2 classes se sont rendues en septembre 2015, au Musée Olympique.
- 1 classe s'est rendue à l'exposition sur l'Art Brut, à la Vallée de la Jeunesse.

2.3 Ecole de musique Cheseaux-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne

Rapport de M. M. Amsler, Président

L'EMCR compte 249 élèves (chiffres à fin 2015), auxquels sont donnés 261 cours chaque semaine. Ces chiffres sont pratiquement identiques à ceux de l'an passé. Durant l'année 2015, 74 élèves ont passé un examen d'instrument et 7 ont eu un examen de solfège.

Plusieurs auditions, concerts et présentations des classes et de l'école ont été produits durant l'année 2015. D'autres productions ponctuelles des groupes de musique de chambre, ainsi que des participations d'élèves à des concerts et présentations "externes", ont également eu lieu.

Au niveau du corps professoral, pas de changement par rapport à l'exercice 2014. Un petit souci néanmoins, lié à l'accident de Valérie Schlup, survenu en août 2015 et heureusement sans séquelle, mais qui l'a obligée à différer de deux semaines la reprise de ses cours à la rentrée d'automne. L'école a préféré proposer un remboursement de ces deux cours aux familles, plutôt que d'engager un remplaçant.

L'EMCR continue son travail au sein du Conseil d'Etablissement de la Chamberonne, à Cheseaux-sur-Lausanne, en tant que représentante du milieu associatif. Ce Conseil est formé à parts égales de représentants des Municipalités, des enseignants, des parents d'élèves, et du milieu associatif. Le mandat des membres du Conseil se terminera en juin 2016; il sera donc temps de renouveler la présence de l'EMCR en son sein, ou de laisser la place à une autre association locale désireuse de s'y intégrer.

L'Assemblée Générale de l'EMCR du 4 juin 2015, qui s'est tenue à l'ancienne cure de Cheseaux-sur-Lausanne, a traité de l'exercice long (de septembre 2013 à décembre 2014), tel que décidé par cette même assemblée en 2014. Le fait le plus marquant est la clôture des comptes sur un excédent de recettes, lié à l'équilibre encore instable du système de subvention introduit par la LEM (Loi sur les Ecoles de Musique). Cet excédent de recettes, conformément aux directives cantonales, sera reporté sur l'exercice 2015, en déduction du montant total de la subvention. La FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique), organisme qui gère et applique les dispositions de la LEM, a adressé ses félicitations pour la bonne gestion des comptes de l'école !

Le travail de la FEM est considérable et nos remerciements vont à M. O. Faller, président de cette fondation, à Mmes S. Progin et C. Castellani, secrétaires patientes et compétentes. Les discussions régulières entre les directeurs des différentes écoles de l'AVCEM (Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique), sont aussi très fructueuses. Merci à M. J.-C. Reber, président de l'AVCEM, pour cette heureuse initiative, ainsi qu'à Mme A. Dinkel, secrétaire, dont la quantité et la qualité du travail sont juste renversantes.

Pour terminer ce rapport, l'EMCR souhaite remercier vivement les deux Communes-siège, soit les Communes de Romanel-sur-Lausanne et Cheseaux-sur-Lausanne, pour leur écoute attentive, et la mise à disposition des locaux permettant d'assurer son enseignement. Un merci tout particulier à Mme Gargano et M. Conus, de Cheseaux-sur-Lausanne, à Mme M. Campiche, de Romanel-sur-Lausanne, ainsi qu'à l'AIP (Association Immobilière de la Paroisse de Cheseaux-Romanel-Vernand), qui nous proposent un appoint bienvenu au chapitre des locaux. Grand merci aussi à Mme Hartwig (BCS fiduciaire, à Cheseaux), qui s'occupe de notre comptabilité avec soin, discrétion et efficacité.

3. Cultes

3.1 *Préambule*

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux qui souhaitent prendre connaissance de l'organisation et des actions menées par les Communautés Protestantes et Catholiques rattachées à notre Commune peuvent s'informer sur leurs sites Internet respectifs.

3.2 *Paroisse réformée EERV Cheseaux-Romanel s/L. et Vernand*



Rapport de Madame N. Bovey, Présidente du Conseil de paroisse

A Romanel, même si le Temple est encore drapé par des protections et autres échafaudages, nous nous attendons à retrouver un bâtiment merveilleusement restauré. Nous nous promettons de le faire revivre avec dynamisme et souhaitons le partager avec beaucoup de d'autres moments que lors de services funèbres...

A Cheseaux, la place du Village a fait peau neuve et le parvis du Temple a été remanié; maintenant l'"Eglise est au milieu du Village". Espérons qu'il en sera de même pour ceux qui oseront y rentrer et nous rejoindre.

Sur l'impulsion de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud (EERV), nous nous mettons en route pour une "législature stimulante" pour évaluer notre Paroisse et relever les défis qui se présentent et s'offrent comme une chance.

La formule "un seul culte dans la Paroisse par dimanche", testée depuis mars dernier, porte de bons fruits; la communauté a du plaisir à se retrouver; l'apport des laïcs, en collaboration avec les pasteurs, est très apprécié, les discussions d'après-culte sont passionnées.

3.3 Communauté catholique

Rapport de M. O. Peyroutet, Président de la Communauté catholique

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté catholique du haut, qui regroupe les Communes de Cheseaux-sur-Lausanne – Romanel-sur-Lausanne – Sullens – Bournens - BousSENS, continue son évolution démographique. Notre curé, l'abbé J. Hoi, célèbre la Messe chaque dimanche à 11h00 au Foyer Saint Nicolas à Cheseaux-sur-Lausanne. C'est avec une grande joie que nous voyons un Foyer toujours rempli, ainsi que des baptêmes de jeunes enfants de plus en plus réguliers. Le Foyer se retrouve parfois étroit pour accueillir toute l'assemblée.

Ces Messes sont animées tous les dimanches par le groupe des lecteurs et la Chorale, accompagnée par une pianiste. Nous remercions tous les membres de ces groupes pour leur investissement et leur contribution à la beauté de la liturgie des Messes.

L'année 2016 s'est déroulée dans les traditions habituelles; la soirée familiale, appelée communément soirée choucroute, a eu lieu le 20 novembre 2015 à Prazqueron, où plus de 100 personnes, aussi bien catholiques que protestantes, sont venues partager des moments très conviviaux. Mme Ch. Canu, Municipale à Romanel-sur-Lausanne, nous a gratifiés de sa présence. Ont eu lieu également notre Messe de fin d'année, temps convivial pour tous les paroissiens avant les départs en vacances, et les Messes Rorate, tous les mercredis matin à 7h00 pendant le temps de l'Avent, suivies d'un temps café/croissants fraternel avant de repartir chacun dans ses activités quotidiennes.

Cette année, notre Comité a travaillé à resserrer les liens avec l'Association Paroissiale du Bon Pasteur, notamment par la rédaction d'une Convention régulant les relations entre les deux associations et afin de favoriser une bonne coopération pour subvenir aux besoins de la pastorale sur tout le territoire de la paroisse.

Notre comité, composé de 7 membres, s'est renouvelé avec un nouveau membre élu lors de la dernière Assemblée Générale en mars 2015, un nouveau Vice-Président et un nouveau Président. Ce nouveau Comité a pu prendre ses marques pendant cette année et trouver petit à petit comment répondre au mieux à toutes les attentes des membres de la Communauté.

4. Police des constructions

4.1 Dénonciations à la Préfecture

Aucun cas n'a été signalé à la Préfecture pour des travaux entrepris sans autorisation préalable.

4.2 Permis de construire délivrés en 2015

12 permis de construire ont été délivrés :

- | | |
|---------------------|--|
| - Rte d'Echallens 2 | Création d'une porte fenêtre au rez-de-chaussée et d'un balcon dans les combles |
| - Ch. des Vernes 3 | Création d'une piscine chauffée |
| - Ch. de la Judée | Construction d'un tunnel agricole pour le rangement de machines |
| - Ch. du Village 16 | Restauration du Temple |
| - Ch. du Marais 8 | Pose d'un groupe froid et de monoblocs en toiture |
| - Ch. des Mésanges | Agrandissement du couvert de lavage pour la pose d'un portique de lavage automatique |

- En Félezin Transformation d'un tunnel de lavage et d'une station d'essence
- Ch. de Bauloz 2 Construction d'un cabanon de jardin
- Rte d'Echallens 34 Travaux de terrassement et de démolition de la butte
- Ch. du Village 16 Création d'un couvert sur l'entrée du Temple et d'un accès pour personnes à mobilité réduite
- Ch. du Marais 4 Construction de 5 boxes pour voitures
- Ch. du Taulard 11A Agrandissement - Création d'une véranda chauffée au rez - Transformation du balcon-baignoire en lucarne à l'étage - Pose de panneaux photovoltaïques et Velux en toiture - Remplacement du chauffage électrique par une PAC air-eau

4.3 Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2015

7 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés :

- Ch. de l'Orio 9, 11, 13 Transformations-rénovations intérieures (locaux sanitaires et cuisines), réfection de la toiture, création de Velux
- Rte de la Blécherette 2 Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du Stand de tir de Vernand
- En Félezin Adaptation des surfaces commerciales et des façades
- Ch. du Bochet 16 Adjonction d'un jardin d'hiver non chauffé d'environ 20m² (60m³) au sud du bâtiment No 443 et remplacement des fenêtres au niveau 1, façade Sud (au-dessus du jardin d'hiver)
- Ch. des Terreaux 6 Création d'un loft dans les combles
- Ch. des Terreaux 1A Création d'un logement dans le rural après démolition et reconstruction
- Le Vigny, ch. de la Judée Construction d'un tunnel agricole pour le rangement de machines

4.4 Dispenses d'enquête publique, selon art. 111 LATC

11 dispenses d'enquête publique ont été délivrées en 2015 :

- Sentier du Rosset 1 Modification du réseau des collecteurs EC/EU
- Ch. du Village 15 Implantation d'un cabanon de jardin
- Ch. des Epinettes 1 Travaux de rénovation et de maintenance sur le bâtiment
- Copropriété "En Rebatereil" Marquage pour 8 places de stationnement deux-roues
- Ch. du Taulard 9B Pose d'un store extérieur
- Ch. du Bochet 39 Nivellement d'un talus
- Ch. du Bochet 25 Installation d'une pompe à chaleur par sonde géothermique verticale
- Rte d'Echallens 3 Pose d'un Velux (type tabatière)
- Lieu-dit "Le Solitaire" Installation d'un panneau de chantier
- Ch. de Cousson 17 Pose d'une isolation périphérique
- Rte de Lausanne 15 Réfection de l'isolation et de l'étanchéité, de la peinture et de la mise en conformité du garde-corps

4.5 Commission Technique et de Salubrité (C.T.S)

Composition : Mme Ch. Canu, Municipale, Présidente
ou M. S. Auer, Ingénieur communal
Mme N. Zurich, Collaboratrice technique
M. O. Lyon, Architecte-conseil (selon les cas)
M. P. Porqueddu, Ingénieur (selon les cas)
MM. D. Rouge, J.-J. Lambelet, ramoneurs (selon les cas)
M. le Dr. B. Giorgis (selon les cas)

En 2015, la C.T.S. a tenu 3 séances et effectué de nombreuses visites, impliquant l'un ou l'autre de ses membres, au cours desquelles elle a procédé au contrôle des constructions en vue de l'octroi des permis d'habiter ou d'utiliser.

4.6 Sécurité des chantiers

Le mandat de surveillance des chantiers est attribué au Bureau Vaud Chantiers, M. S. Veillard, qui présente toutes les compétences pour réaliser ces prestations.

Ces contrôles sont réalisés sur la base du Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC2003), qui fixe le cadre réglementaire, en application de l'art. 90 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC).

D'une manière générale, le préposé communal intervient directement auprès des entreprises pour faire effectuer les mises en conformité.

- Des rapports de contrôles sont établis à l'attention de l'Autorité et, selon nécessité, copie est transmise à la SUVA ou à d'autres entreprises, si elles sont concernées. Si les constats effectués sur un chantier et les mesures prescrites impliquent une décision municipale ou une intervention d'autres services, des contacts directs, des messages mails ou autres dispositions sont prises.

4.7 Bureau Technique

L'effectif du Bureau technique représente l'équivalent de 1.7 postes de travail environ et la répartition des occupations est représentée dans le tableau ci-dessous.

Description	Romanel-sur-Lausanne	Jouxens-Mézery
Secrétaire	32.5 %	---
Collaboratrice technique	37.5 %	25 %
Ingénieur communal	100 %	---
Total	170 %	25 %

L'organisation du temps de travail mis en place permet de respecter les conditions de l'accord avec Jouxens-Mézery, tout en offrant une disponibilité quotidienne et régulière à la population. Le cahier des charges est vaste et comprend notamment la police des constructions, l'urbanisme et les infrastructures routières et souterraines. D'autres missions viennent se greffer, telles que l'infrastructure informatique, délégué du BPA (Bureau de Prévention des Accidents) et expert communal en protection incendie. L'année 2015 a été marquée par une forte implication dans les projets liés au développement de la Commune.

5. Jeunesse

5.1 Passeport-vacances

Les amateurs du passeport-vacances à profiter des nombreuses activités offertes ont été 9 pour le "Traditionnel" et 2 pour le "Farniente".

Les activités proposées par la Commune de Romanel-sur-Lausanne ont été les suivantes :

- Comprendre les chiens (organisé par M. S. Kern)
- Avec les pompiers (organisé par M. S. Kern)
- Initiation à la guitare et à la batterie (organisé par M. G. Turini)
- Cours de Kid's Dance 2Bfit (organisé par Mme M. Perrod)
- Percussions corporelles et instrumentales (organisé par Mme Ch. Le Glou)
- Escrime antique et médiévale (organisé par M. R. Mengarda)
- Atelier de Bande-Dessinée (organisé par Mme D. Georges)



CHAPITRE V

Dicastère de M. Daniel CROT

Contenu :	1. Instruction publique	2. Police	3. Contrôle des Habitants
	4. SDIS	5. Protection civile	6. Sécurité sociale
	7. Divers		
		* * *	
Effectif :	Ecoles	1 directeur 6 institutrices à plein temps 20 institutrices à temps partiel	M. J.-F. Armand
	Police	1 Assistant de Sécurité Publique	M. J.-M. Cornu
	Contrôle des habitants	1 préposée 1 remplaçante	Mme M. Cuche Mme D. Pittet
	Culture	1 bibliothécaire	Mme C. Gonzalez Tornare
	Encadrantes de la Cantine ROMIDI		Mme M. Hornung Mme O. Liguori Zimmermann Mme Y. Ruey Mme A.-D. Peca dès le 24.08.2015 Mme V. Gonthier dès le 24.08.2015

1. Instruction publique

1.1 **Généralités - compétences**

Rappelons brièvement que c'est le DFJC, Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture - Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, qui assume la conduite de l'école.

Par le biais de l'enveloppe pédagogique, c'est le Conseil de direction (Directeur + Doyens) qui organise la répartition de l'enseignement et décide du nombre de classes.

Les directeurs ont une large compétence dans les domaines pédagogique et administratif; ils assurent le contact avec les parents et sont en relation fréquente avec les Autorités et les Commissions.

Les Communes assument la mise à disposition des locaux scolaires et assurent leur entretien. Les Municipalités établissent le budget scolaire et tiennent les comptes.

1.2 **Organisation des écoles de Romanel-sur-Lausanne**

Les élèves du 1^{er} cycle primaire 1-4P, ainsi que les 5-6P sont scolarisés dans la Commune. Selon la dérogation qui a été accordée par le Département, les élèves de 7-8P sont toujours scolarisés à Prilly.

Collèges des Esserpys : 2 classes 1-2P

Collège du Rosset : 2 classes 3-4P

Collège de Prazqueron : 2 classes 1-2P, 2 classes 3-4P et 4 classes 5-6P

Pour les classes secondaires, Romanel-sur-Lausanne est rattachée à l'Arrondissement scolaire de Prilly, qui comprend les Communes de Bournens, Bousens, Sullens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne.

L'Arrondissement compte deux établissements secondaires : celui de la Chamberonne (anciennement Cheseaux-sur-Lausanne), dirigé par M. M. Haslebacher et celui de Prilly, dirigé par M. S. Corday.

Les élèves de la voie pré-gymnasiale de ces Communes (9^e, 10^e et 11^e VP), ainsi que les autres élèves des Communes de Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Prilly, sont scolarisés à l'établissement secondaire de Prilly.

Le rapport détaillé du directeur de l'établissement scolaire de la Chamberonne est à disposition auprès du Greffe municipal, sur demande, pour les personnes intéressées.

1.3 Rapport d'activité de l'ECOLE PRIMAIRE de Romanel-sur-Lausanne

La plus grande partie du rapport d'activités de l'école primaire a été élaborée par M. J.-F. Armand, Directeur.

1.3.1 Corps enseignant

Départs – Arrivées

Départ de Mme X. Tapia et Mme C. Strummiello
Arrivée de Mme M. Spart, M. A. Coppola et Mme M. Monod

Devoirs surveillés

A fin août 2015, 25 élèves vont aux devoirs surveillés les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 17h15. Ils sont répartis en trois groupes.

Personnel enseignant au 24 août 2015

Degré	Nom Prénom	A plein temps	A temps partiel
1-2P	Chassagnot Marjorie		X
	Collet Chebbaa Murielle		X
	Fleischmann Françoise	X	
	Repond Evelyne	X	
	Valencia Nadia	X	
3P	Baudat Christelle		X
	Moillen Valérie		X
	Fischer Milena		X
	Neukomm Stéphanie		X
4P	Baudraz Anne	X	
	Bitz Vanessa	X	
5P	Bovey Brigitte		X
	Martin Elvire		X
	Chatelan Sonia	X	
	Varidel Patricia	X	
6P	Frei Véronique		X
	Hoyois Odile		X
	Martin Elvire		X
	Tapia Xénia		X
ACM-ACT	Fischer Milena		X
	Lombardo Nathalie		X
Rythmique	Beney Virginie		X
Appui	Maistrello Sandra		X
CIF	Varidel Patricia		X
Devoirs surveillés	Cagnazzo Amanda		X
	Camacho Sandrine		X
	Konic Marianne		X
Educ. physique	Bourgeois Catherine		X
Informatique	Good Chantal		X

1.3.2 Elèves

Répartition des élèves à la rentrée 2015

Degré	Nbre classes	Garçons	Filles	Total	Moyenne
1-2P	4	48	33	81	20,2
3P	2	21	27	48	24,0
4P	2	17	15	32	16,0
5P	2	21	16	37	18,5
6P	2	18	19	37	18,5
Totaux	12	125	110	235	19,5

Evolution de la moyenne des effectifs

Année	1-2P	3-6P	Total
01.10.2005	18,50	19,87	19,41
01.10.2006	20,75	18,00	18,91
01.10.2007	20,75	19,62	20,00
01.10.2008	17,40	21,00	19,61
01.10.2009	14,40	21,12	18,53
01.10.2010	16,25	20,50	18,38
01.10.2011	22,00	19,14	20,00
01.10.2012	15,00	18,50	17,33
01.10.2013	18,00	18,50	18,33
01.10.2014	21,30	17,40	18,70
01.10.2015	20,25	19,25	19,50

Répartition des élèves suisses et étrangers

Sur 235 élèves de l'établissement primaire, 53 sont étrangers, soit 20,95 %.
Les étrangers représentent 15 nationalités.

Elèves forains (Lausannois)

1-2P : 8 élèves
3P : 9 élèves
4P : 6 élèves
5P : 14 élèves
6P : 6 élèves
Total : 43 élèves

Elèves scolarisés à Romanel venant d'une autre aire de recrutement

Néant

Elèves de Romanel s/L. scolarisés dans d'autres Communes

2 élèves

Elèves en écoles privées

6 élèves.

Elèves en institutions

3 élèves

1.3.3 Activités culturelles

Bibliothèque "Papyrus"

Chaque classe s'est rendue à plusieurs reprises à la bibliothèque et les enfants ont pu emprunter gratuitement des livres.

Concours Peytrequin

Le thème était en lien avec le cortège de l'Abbaye : "Le jardin".

Spectacles et activités culturelles

Le 4 décembre, toutes les classes ont bénéficié du spectacle "Un Noël Magique" présenté par Lulu et Chichili, duo de clowns.

Initiation musicale

Mme Ch. Le Glou a effectué 83 périodes, selon le détail suivant :

- 1 et 2 P (4 classes) : éveil musical autour du thème des animaux. Ecoutes, chants et découverte des instruments de musique.
- 3 P (2 classes) : initiation à l'écriture musicale (notes et rythmes), chants avec percussions corporelles.
- 6 P (2 classes) : thème Russie. Travail vocal sur le chant "La Volga". Ecoutes de compositeurs russes et danse sur une œuvre. Travail autour de la création de rythmes et de jeux vocaux.

1.3.4 Activités sportives

Camps

Classes (3P):	Mmes S. Neukomm et M. Fischer Camp d'été à la Ferme du Bonheur à Porrentruy - en mai
Classes (6P) :	Mmes O. Hoyois et E. Martin, V. Frei et X. Tapia Camp de ski aux Mosses - en février

Courses d'école

Les classes ont effectué leur traditionnelle course d'école en mai et en juin. La Commune a accordé un subside de **Fr. 16.00** pour les élèves de 1-2P et de **Fr. 18.00** pour les élèves de 3P à 6P.

Natation

C'est Mme C. Bourgeois, maîtresse d'éducation physique, qui est responsable de cet enseignement.

Les classes primaires ont pu se rendre à la piscine de la Fondation de Vernand une fois chacune.

En avril, les classes de 3P ont suivi un programme de formation "L'eau et moi", au sujet de la sécurité dans et autour de l'eau, élaboré par la Société Suisse de Sauvetage (SSS).

Animation gymnastique

Toutes les classes bénéficient d'une animation gymnastique donnée par Mme C. Bourgeois.

Les enseignantes ont participé à quatre séances durant l'année (en dehors de l'horaire scolaire). Lors de ces séances, des plans périodiques ont été distribués et commentés, la progression méthodologique d'un ou deux thèmes a été mise en pratique.

Maîtresses et élèves ont fait preuve d'enthousiasme lors de ces animations.

Prix "Evelyne Goin"

En mémoire de Mme E. Goin, maîtresse d'éducation physique décédée le 31 décembre 1994, il a été constitué un fonds permettant de récompenser chaque année un élève. Ce prix est décerné à un élève ayant fait preuve de fair-play.

Au mois de juin 2015, le prix "Evelyne Goin" a été décerné à Lena Creddo de la classe 6PQ9 de Mmes Hoyois et Martin.

1.3.5 Cantine ROMIDI (réfectoire scolaire)

En service depuis août 2013, la Cantine ROMIDI confirme son succès grandissant en recevant entre 25 et 50 enfants chaque jour.

Mmes V. Gonthier et A.-D. Peca sont venues rejoindre à temps partiel l'équipe encadrante, composée de Mmes M. Hornung, O. Liguori et Y. Ruey.



Les enfants inscrits à ROMIDI sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h50 à 13h55 dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron. La Cantine est fermée le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Commande... c'est livré



La maitrise d'être l'animateur!

Les repas sont fournis par CROQ'MIDI, traiteur spécialisé dans la restauration collective et établi à Crissier.

La gestion administrative (inscriptions, absences de dernière minute) est assurée par le Greffe municipal et le Contrôle des Habitants (vente des bons-repas).

Les petits écoliers du Collège des Esserpys sont transportés par minibus, grâce à la collaboration de la Fondation Donatella Mauri.

1.3.6 Services parascolaires

Service médical

M. le Docteur B. Giorgis, médecin scolaire, et M. J. Pinto, infirmier scolaire, effectuent un travail apprécié du corps enseignant.

Service dentaire

M. le Docteur W. Burri a effectué les contrôles de bouches des élèves durant le mois de janvier. Entre septembre et janvier, les classes ont la visite de la prophylaxiste dentaire.

Education sexuelle

En juin, PROFA a donné 2 périodes d'éducation sexuelle aux élèves de 3P et 6P. Les parents ont été invités à une séance d'information.

1.3.7 Divers

Futurs élèves de 7P

En juin, la direction a invité les parents des futurs élèves de 7P à une séance d'information. M. S. Corday, Directeur de l'établissement secondaire de Prilly et les doyens étaient présents.

Futurs élèves de 1P

En mars également, la direction a invité les parents des futurs élèves 1P à une séance d'information. Le Conseil de direction était présent.

Prévention routière

La Brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise est venue en novembre donner la traditionnelle leçon de prévention à toutes les classes.

Prévention des Accidents par Morsures (PAM)

Les deux classes de 3P ont bénéficié d'une animation sur le comportement à avoir envers les chiens. Ce cours a été donné en avril et en mai par des membres de la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux (SVPA).

Prévention de la violence

En novembre, l'Association Romande pour la Prévention de la Violence "Patouch" est intervenue à raison de 3 périodes par classe en 5P et en 6P.

Respect de l'environnement

Toutes les classes ont été sensibilisées au tri des déchets en septembre et, en plus, les classes de 3P à 6P ont suivi une information sur les économies d'énergie en février.

Fête des écoles

Le samedi 13 juin, lors de l'Abbaye, les classes ont participé au cortège, dont le thème était le jardin.

Pommes à la récréation

99 élèves ont bénéficié de la pomme à la récréation. La distribution s'est faite en 3 x 2 semaines.

Cette année, une poire a remplacé la traditionnelle pomme, sur deux semaines.

Participation par enfant : **fr. 8.00** l'abonnement.



Informatique

Toutes les classes sont équipées d'au moins deux ordinateurs Mac et d'une imprimante couleur à jet d'encre. Les deux salles des maîtres sont équipées également d'un ordinateur, d'une imprimante laser et d'un scanner.

En outre, les enseignants ont la possibilité de disposer d'un beamer.

Le Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) a mis une "Helpdesk" technique à disposition du Corps enseignant.

Animation musicale

Entre janvier et avril, les classes de 1-2P de Prazqueron, 3P et 6P, ont bénéficié de 10 animations données par Mme Ch. le Glou.

Entre avril et juin, ce sont les classes de 1-2P des Esserpys qui ont bénéficié de 10 animations.

1.4 Rapport d'activité de l'ECOLE SECONDAIRE

Les rapports complets des établissements secondaires de Cheseaux-sur-Lausanne et Prilly sont à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

La plus grande partie du rapport d'activités de l'école secondaire de Prilly a été élaborée par M. S. Corday, Directeur.

1.4.1 Rentrée scolaire

44 classes ouvertes en août 2015, dont 16 au collège du Grand-Pré, ont permis d'accueillir les 818 élèves de l'établissement primaire et secondaire.

En 7P – 8P, on note toujours une augmentation : 320 élèves (288 en 2013 ; 306 en 2014). En 9^e – 11^e, la baisse se poursuit depuis le départ des élèves de VP de Cheseaux-la-Chamberonne : 498 élèves (581 en 2013 ; 548 en 2014).

1.4.2 Corps enseignant

Les départs à la retraite de M. Ch. Pralong, doyen, et Mme J. Garchi Lemos, secrétaire, ont provoqué une réorganisation administrative. Si M. Ch. Pralong a été remplacé au même taux par deux jeunes doyens, le poste occupé à 90 % par Mme J. Garchi Lemos n'a été remplacé qu'à 40 %, conséquence des nouvelles normes cantonales.

M. A. Külling et Mmes E. Rosset et A.-L. Zanone ont également fait valoir leur droit à la retraite. M. David Vergères, médiateur et maître de classe au Grand-Pré, a demandé son transfert à Thierrens. La médiation est reprise par Mme A. Ciardo et M. M. Aemisegger.

Outre les cérémonies officielles, une prise de congé festive a été organisée dans le Jura par les enseignants. Le nombre d'enseignants diminue, en lien avec la baisse des effectifs, et seul l'engagement de Mme L.-A. Reymond en 7-8P a été nécessaire.

1.4.3 Conseil de direction

Le Conseil siège une fois par semaine sous la présidence du directeur et traite de tous les dossiers administratifs ou pédagogiques en cours.

Mmes M. Cantin, C. Stupar et MM. Ch. Baur, L. Matthey-Doret, M. Isenring, O. Eugster et G. Mancuso, doyennes et doyens, se partagent les responsabilités de direction tout en poursuivant leurs activités d'enseignement à temps partiel.

1.4.4 Pédagogie

Tous les élèves sont au régime de la nouvelle loi scolaire (LEO). Sa mise en place et les conséquences sur l'organisation mobilisent notre énergie.

L'introduction de l'anglais en 7P a occasionné une distribution nouvelle des périodes sur la grille horaire.

Les redoublements redoutés en 8P ont été limités à ceux estimés profitables aux élèves. Les autres ont bénéficié de situations "limites", permettant leur promotion.

Les certificats VG mentionnant les niveaux en français, mathématiques et allemand seront distribués en fin de cette année scolaire.

Depuis cette année, l'établissement accueille une classe régionale "OES" (classe officielle de l'enseignement spécialisé) pour les élèves de 12 à 15 ans. Elle permet à 8-9 élèves en grande difficulté scolaire de poursuivre leur parcours sans intégrer une institution. Un dispositif d'accompagnement individualisé est déployé par le SESAF (Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation).

L'installation, par les services communaux, d'un réseau Wi-Fi couvrant l'ensemble des bâtiments scolaires, permet d'accéder à différents serveurs et à Internet depuis tous les locaux.

1.4.5 Appui en 7P et 8P

Les périodes hebdomadaires d'appui par classe continuent de permettre aux élèves de progresser et de tenir le rythme imposé par les objectifs à atteindre. Les horaires permettent d'organiser un appui en mathématiques, français et allemand. Ces appuis collectifs sont complétés par la mise en place d'un groupe de soutien, formé de trois enseignantes spécialisées. Ce dispositif permet d'aider les élèves, en fonction de leurs difficultés, par des appuis individuels ciblés.

1.4.6 Etudes surveillées

Organisés les lundis, mardis et jeudis de 15h50 à 16h50, en collaboration avec la Ville de Prilly, ils permettent à environ soixante élèves de faire leurs devoirs à l'école. Les élèves sont répartis en trois groupes, conduits par des surveillants engagés par la Commune. Ce ne sont pas des appuis, mais un lieu permettant aux enfants de travailler dans un environnement propice. Ils sont payants (forfait annuel de 100 à 200 francs selon la fréquentation) et subventionnés par la Ville de Prilly.

1.4.7 Structure d'Accueil Temporaire SAT

Les maîtres utilisent toujours cette structure. Elle permet de réduire les problèmes de comportement. La fréquence d'utilisation est stable. 111 élèves (102 l'année précédente) y ont été convoqués, pour 316 passages dénombrés.

1.4.8 MATAS (Module d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité)

Trajectoire et Dynamo, les structures MATAS ouvertes à Renens et à Montheron pour les établissements de la Couronne Ouest-Lausannoise (CRENOL), ont accueilli six élèves de Prilly, pour une période de trois mois. Encadrés par un éducateur et un enseignant, ces jeunes ont trouvé une aide pour reprendre confiance en leurs possibilités, retrouver une motivation personnelle, mieux respecter les règles de la vie scolaire et, dans certaines situations, pour définir un projet pour leur futur professionnel.

Prévues dans la LEO (art. 103) et son règlement (art. 76), les structures sont codirigées par une institution "SPJ" et un établissement scolaire. Depuis août 2013, c'est la direction de l'établissement de Prilly qui est responsable "DGEO" du MATAS de Renens. Une séance de travail par mois permet de coordonner les admissions et gérer les affaires courantes.

1.4.9 Formation continue

Les enseignants suivent régulièrement des formations continues personnelles, encouragées par la direction générale.

La direction de l'établissement a organisé une journée pédagogique portant sur le "vivre ensemble" : une demi-journée à Genève au CICR, axée sur l'intégration des migrants, et une autre demi-journée sur le thème des générations, en assistant à une conférence donnée par M. C. Allain. Ces journées complètent celles de l'an dernier sur la cohésion au sein de l'établissement.

L'atelier de supervision, animé par Mme N. Dovat, se poursuit cette année.

1.4.10 L'école, lieu de vie, de rencontre et de partage

La journée de l'écolier ne se limite pas aux horaires scolaires et la collaboration avec les services de la Ville de Prilly permet de fournir aux élèves des solutions multiples pour les accueillir à midi, et dès 15h30, dans de bonnes conditions.

1.4.11 Pause de midi

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer. Des fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves dans les deux Collèges. Les élèves de 7P-8P (Grand-Pré) peuvent participer à un atelier bricolage, ou aux "midis-qui-bougent", dans une salle de gymnastique. Ces activités sont surveillées.

La bibliothèque de l'Union est aussi à disposition.

1.4.12 Dès 15h30

Au Grand-Pré, les devoirs surveillés permettent de rester à l'école jusqu'à 16h50 pour travailler.

A l'Union, les études surveillées sont assurées par des enseignants et ressemblent souvent à des appuis. Les élèves y viennent sur une base de volontariat, ou sur conseil de leur enseignant.



L'année 2015 a confirmé le bon esprit régnant au sein de l'établissement scolaire. Les changements liés aux contraintes budgétaires (secrétariat) et la mise en place de la LEO suscitent des réactions, des interrogations, bouleversent quelques habitudes, mais ne semblent pas ébranler la volonté de travailler en équipe unie au service des élèves et de leurs familles.

Cette excellente collaboration entre les enseignant-e-s, le secrétariat, la conciergerie, le service de santé et celui du parascolaire, a permis de maintenir la qualité de l'offre aux élèves.

Les divers services de la Ville de Prilly, les directeurs MM. M. Haslebacher et J.-F. Armand, nous ont apporté leur précieux soutien.

Les infrastructures, l'engagement financier et les relations avec les communes de l'ASIGOS nous permettent de travailler dans d'excellentes conditions et je profite de cet espace pour remercier chaleureusement nos autorités politiques locales.

1.4.13 Nombre d'élèves dans l'Établissement secondaire de Prilly – Répartition par commune

Elèves de	Bourmens	0
	Boussens	1
	Cheseaux	9
	Jouxkens-Mézery	67
	Prilly	543
	Romanel	162
	Sullens	0
	Autres (dérogation + enclaves lausannoises)	19
Total des élèves au 31.12.2015 :		818

1.4.14 Orientation au terme de la 8^e année scolaire 2014-2015

	Volée	VP					VG	Dont VG avec OS VP	Redoublements
		LAT	ITA	MEP	ECO	Total			
14-15	142	15	6	24	19	64	65	MEP 2 ECO 4	13
en %						45	46		9

1.4.15 Réfectoire scolaire de St-Etienne

Il a ouvert ses portes en mai 1995. Le nombre total de repas qui a été servi en 2015 est de 7'265 (7'383 en 2014).

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne en 2015

	2014-2015					2015-2016		
	5.01-30.01.	2.02-6.03	09.03-24.04	27.04-22.05	25.05-19.06	31.08-25.09.	28.09-13.11	16.11-18.12
Nbre de semaines	4	4	5	4	4	4	5	5
	291	298	342	242	243	254	346	319

Total 2'335 repas

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne en 2014

	2013-2014					2014-2015		
	6.01-31.01.	3.02-7.03	10.03-11.04	28.04-23.05	26.05-20.06	02.09-27.09.	30.09-15.11	18.11-20.12
Nbre de semaines	4	4	5	4	4	4	5	5
	323	299	353	336	223	281	317	385

Total 2'517 repas

1.5 Rapport de gestion du Comité de direction de l'ASIGOS

Au cours de l'année 2015, le Comité de direction s'est réuni afin de préparer les séances du Conseil intercommunal et d'adopter les préavis qui leur seront présentés. Nous vous donnons également succinctement les sujets traités lors de ces séances.

Comme en 2015, le Comité de direction a poursuivi le dossier de demande de sortie de l'ASIGOS des Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens. Le Conseil intercommunal a été tenu au courant de l'état d'avancement des travaux lors de deux séances. Il en sera de même au début 2016, afin de finaliser la sortie des Communes de la Chamberonne pour le 31 décembre 2016.

21 janvier 2015

Comptes et rapport de gestion 2014

Sortie de l'ASIGOS des communes de l'Etablissement de la Chamberonne

12 mars 2015

Conseil intercommunal à Sullens

24 juin 2015

Budget 2015 - 1ère lecture

Sortie de l'ASIGOS des communes de l'Etablissement de la Chamberonne

20 août 2015

Adoption du budget 2016

Sortie de l'ASIGOS des communes de l'Etablissement de la Chamberonne

23 septembre 2015

Conseil intercommunal à Bournens

M. D. Crot a également participé aux séances du bureau du Conseil intercommunal, qui ont eu lieu à Romanel-sur-Lausanne ou à Prilly.

Les membres de la Commission de gestion ont rencontré différents membres du Comité de direction lors de leurs séances, qui les ont renseignés et répondu à toutes leurs questions.

Nous vous donnons ci-dessous les principaux objets en cours qui ont retenu l'attention du Comité de direction :

Sortie de l'ASIGOS des communes de l'Etablissement de la Chamberonne

Dans son courrier du 29 juin 2015, Mme A.-C. Lyon, Cheffe du Département de la formation, communiquait qu'elle ne pourrait pas ratifier les nouveaux statuts de l'ASIGOS si l'article 2 devait se référer à un regroupement d'années scolaires différentes de ceux prévus par la LEO (1-8, 9-11 ou 1-11).

Cependant, un article peut prévoir des dispositions transitoires concernant les degrés 7-8. De plus, Mme A.-C. Lyon transmettait un mandat d'études pour la réorganisation des établissements primaire et secondaire de Prilly et environs.

La proposition de mettre sur pied un groupe de travail pour la réorganisation des établissements primaires de Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery et primaire et secondaire de Prilly était, selon le Comité de direction, superflue; un groupe de travail ayant déjà été créé dans le cadre du SDNL. Lors de l'entretien du 14 août 2015, Mme Gross avait peu de connaissance du dossier et n'était pas au courant des études entreprises dans le cadre du SDNL.

Dans les nouveaux statuts, l'article 41 mentionne que la dérogation octroyée en 2006 et confirmée en 2015 par le Département, autorise l'ASIGOS à gérer et à organiser les arrondissements scolaires de Prilly nonobstant l'exigence d'inclure le degré primaire, jusqu'à la mise en place d'une organisation tenant compte du fort développement prévu des secteurs de Romanel-sur-Lausanne, et de Vernand en 2020. Les statuts seront alors adaptés aux exigences légales.

Suite de la procédure :

1. Envoi pour examen des nouveaux statuts par Me Chavanne au Département.
2. Information sur les nouveaux statuts à la séance du Conseil intercommunal du 23 septembre 2015.
3. Approbation des Conseils communaux ou généraux des Communes d'ici la fin de l'année (en réalité, début 2016 pour plusieurs Communes).
4. Décision formelle du Conseil intercommunal le 23 mars 2016.
5. Approbation du Conseil d'Etat.

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux et Sullens présenteront un préavis de demande de sortie de l'association ASIGOS en fin d'année auprès de leurs Conseils communaux ou généraux.

Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement primaire-secondaire (CET) s'est rencontré trois fois en 2015.

Le 5 février a eu lieu la séance constitutive du CET.

Lors de sa séance du 28 avril, le CET primaire-secondaire a travaillé sur le nouveau règlement interne de l'établissement primaire-secondaire, et validé le périmètre scolaire.

Lors de sa séance du 31 août, le CET primaire-secondaire a adopté le règlement interne, et discuté de l'horaire continu à l'école.

Suite à cette discussion, les représentants des parents d'élèves ont décidé de lancer une consultation auprès des parents de tous les élèves de l'ASIGOS, ceci afin de connaître plus largement leurs souhaits en ce qui concerne les horaires. Le résultat de cette consultation sera traité lors de la première séance du CET primaire-secondaire de 2016.

Renouvellement d'emprunt en 2015

Nous n'avons pas eu d'emprunt à renouveler durant l'année écoulée, ce qui ne sera pas le cas en 2016.

Commission de gestion

Bournens :	Mme D. Nieto-Porchet
Boussens :	M. J. Lancia
Cheseaux :	M. P.-Y. Zimmermann
Jouxens-Mézery :	M. J. Manthey
Prilly :	Mme R. Pfeiffer
Romanel :	M. P. Maspoli
Sullens :	M. A. Badan

2. Police

2.1 Effectif

La composition du Service de la Sécurité Publique pour l'année 2015 est la suivante :
Un Assistant de Sécurité Publique (ASP) : M. J.-M. Cornu

2.2 Emploi du temps

Notre ASP a assuré son service pour des patrouilles de surveillance générale, motorisées et pédestres, lors de manifestations, services de parcage, régulation du trafic, convois funèbres et par des interventions sur demande de la Gendarmerie ou de la population. Il a également œuvré comme huissier lors des séances du Conseil communal.

En collaboration avec la Police cantonale, ou seul, il est intervenu à plusieurs reprises pour des infractions diverses, notamment pour des véhicules sans plaques abandonnés, dommages à la propriété, fuites après accidents, etc., ainsi que pour le transport d'animaux morts à Penthaz. La gestion des caméras de vidéosurveillance, la pose et la gestion du système de comptage des véhicules, la signalisation routière

(changement des ampoules, réglage des feux, modifications, marquages, pose de signalisation lors de manifestations), la police du cimetière, les demandes d'enseignes, le traitement des bulletins d'hôtels et la gestion des entreprises ont également occupé M. J.-M. Cornu.

Durant l'année écoulée, la collaboration entre les Services de Sécurité Publique de notre Commune et de celle de Cheseaux a été maintenue. Depuis la signature de ce partenariat, en 2012, notre ASP a assuré plusieurs services sur le territoire voisin, notamment en matière de circulation, et lors de manifestations.

2.3 Amendes

- 221 Véhicules ont été dénoncés dans le courant de l'année.
- 153 Contraventions ont été réglées dans les délais légaux.
- 65 Procès-verbaux ont été dressés et traités, conformément à la Loi sur les sentences municipales (Rappels, Sentences et Sommations).
- 3 Personnes ont été mises aux poursuites pour des amendes impayées.
- 69 Sentences ont été établies pour des contraventions au Code de droit privé et judiciaire vaudois (stationnement sur domaine privé).
- 6 Personnes ont été dénoncées au Règlement Général de Police.
- 35 Personnes ont été dénoncées au Règlement sur les déchets.

2.4 Divers

2.4.1 Bulletins d'hôtels

781 fiches d'hôtels ont été récoltées sur les deux sites offrant des chambres pour les gens de passage, à savoir l'Auberge de la Charrue et La Chotte. Ce dernier établissement représente environ le 98 % des nuitées sur notre territoire.

2.4.2 Demande de naturalisations

Depuis janvier 2012, les demandes de naturalisations sont confiées aux communes. Au terme d'une enquête administrative, les requérants sont convoqués afin d'être auditionnés, avant l'établissement d'un rapport circonstancié. Il est à préciser que depuis janvier 2014, les polices cantonales sont à nouveau chargées d'établir des rapports de naturalisations simplifiés. En 2015, M. J.-M. Cornu a établi :

18 rapports de naturalisation ordinaire (11 en 2014), et
1 rapport de naturalisation complémentaire.

2.4.3 Gestion des accès aux bâtiments communaux

Le bureau de la Sécurité Publique gère entièrement les accès aux bâtiments communaux et aux écoles. Le service est notamment chargé de créer les badges de la société DOM, d'en assurer le suivi, d'initialiser les divers lecteurs d'accès, de s'occuper de leur entretien et de leur remplacement, ainsi que d'effectuer de régulières mises à jour. Actuellement, 42 portes d'accès sont munies d'un tel dispositif et sont réparties sur 10 sites (Collège de Prazqueron, salle polyvalente de Prazqueron, Collège du Rosset, Villageoise, Four Banal, Ludothèque, Collège des Esserpys, dépôt de Voirie, Centre sportif du Marais et Maison de Commune).

Une uniformisation des contrôles d'accès a été réalisée durant l'année écoulée, permettant ainsi la simplification de la gestion du système.

2.4.4 Macarons de stationnement

A fin décembre 2015, 62 "Macarons" de stationnement avaient été établis et remis à leurs détenteurs. Près de 70 % des commandes ont été réalisées pour les employés d'entreprises implantées sur notre territoire.



Les 55 "Macarons" qui avaient été délivrés en 2014 pour le personnel du Centre commercial Migros n'ont pas été renouvelés. En effet, les gros travaux qui ont nécessité la fermeture du chemin de la Judée pour une longue période ne permettaient pas d'utiliser les zones de stationnement.

Il faut encore rajouter la création de 20 autorisations provisoires pour les habitants des chemins du Village 26 et Judée 1 et 3, durant la période des travaux sur le chemin de la Judée.

2.4.5 Vidéosurveillance

Le système de caméras de surveillance situé à la Déchetterie a permis de dénoncer plusieurs auteurs de dépôts sauvages devant les grilles d'accès. De fréquents contrôles sont effectués par le visionnage des données enregistrées, notamment pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel.

Depuis juin 2015, toutes les autorisations pour la gestion des caméras de vidéosurveillance ont été délivrées par le Service de la protection des données du Canton de Vaud. Actuellement, 16 caméras sont réparties aux alentours des bâtiments communaux, ainsi que dans des zones considérées comme sensibles. Ce système est entièrement contrôlé par le Service de la Sécurité publique, afin d'éradiquer rapidement les incivilités et autres dommages subis par les différents édifices. Cette surveillance permet également d'accroître le sentiment de sécurité de la population. Plusieurs cas sont en traitement auprès de la justice pénale, les images ayant permis de confondre les auteurs.

2.4.6 Radar pédagogique

La Commune s'est dotée d'un radar mobile, appelé "Radar pédagogique", à fin août 2015. Ce système peut être installé sur l'ensemble du territoire communal. Les contrôles ont permis de rendre plus attentifs les usagers de la route et de modifier leur comportement dans la circulation.

2.5 Commandements de payer

Durant l'année écoulée, 125 commandements de payer provenant de l'Office des poursuites du district de Lausanne ont été notifiés (99 en 2014). 61 ont été retournés au Service concerné, principalement parce que les personnes recherchées n'étaient pas, ou plus domiciliées sur le territoire communal. Dans d'autres cas, elles ont été acheminées à l'Office par la Police cantonale, suite à la délivrance de mandats d'amener.

2.6 Inhumations, cimetière

39 personnes sont décédées durant l'année 2015 (30 en 2014), dont 17 étaient pensionnaires de l'Etablissement Médico-Social de la Commune (EMS Donatella-Mauri). Il y a eu 5 inhumations d'urnes cinéraires et 5 inhumations de corps dans notre cimetière, avec 7 dépôts de cendres au Jardin du Souvenir. 18 corps ont été enterrés dans une autre Commune et 4 urnes sont restées en mains des familles.

2.7 Procédés de réclame

Plusieurs entreprises nous ont sollicités pour installer diverses enseignes. Les demandes des entreprises du village ont été accordées en application des dispositions de la Loi cantonale et de son Règlement, entrés en vigueur le 01.04.1990, ainsi que du Règlement communal en la matière datant du 14.11.1978.

2.8 Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

L'Assistant de Sécurité publique est le délégué BPA à la sécurité pour la Commune. Il agit notamment à la recherche d'améliorations dans le cadre de la circulation routière, des infrastructures sportives, ainsi que pour l'habitat et les loisirs. Plusieurs cours de formation continue ont lieu dans l'année.

2.9 Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP)

Notre ASP est également répondant communal pour cette Association qui regroupe plus de 60 communes, réparties sur l'ensemble du Canton de Vaud. En 2015, 3 formations ont été planifiées et suivies.

2.10 Système POCAMA (Portail Cantonal des Manifestations)

La nouvelle version informatique d'annonce de manifestations, lancée par le Bureau des Manifestations de la Police cantonale, apporte entière satisfaction. Bien que ce procédé ne soit pas obligatoire, durant l'année écoulée 18 dossiers ont été traités par ce biais, ce qui permet une centralisation optimale du suivi des demandes.

2.11 Rapport d'activité 2015 de ROMANEL-sur-LAUSANNE établi par la Police cantonale / Gendarmerie

2.11.1 Services spéciaux

La Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne assure toujours des contrôles réguliers sur notre territoire. Une séance mensuelle entre la Municipalité et les responsables du poste de Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne a lieu pour obtenir une tendance générale des délits. Depuis le début d'année 2015, nous sommes informés des diverses interventions seulement par le biais du document "Info Délits" de la Police cantonale.



Un poste de Gendarmerie mobile et de proximité a vu le jour, au mois d'octobre 2015. Cette structure est composée de 3 policiers, d'un fourgon et de vélos. Ces moyens permettent notamment d'enregistrer des plaintes, d'assurer une présence sur notre Commune et d'avoir un contact privilégié avec notre population. Ce véhicule est stationné à l'entrée du Centre commercial Migros à raison de 2 fois par mois.

2.11.2 Judiciaire

Durant l'année écoulée, la Commune de Romanel a été victime de plusieurs actes de vandalisme et d'incivilités. Quelques auteurs ont pu être identifiés et déférés aux différentes instances compétentes. Actuellement, plusieurs enquêtes pénales sont en cours. Afin d'assurer un suivi et dans sa volonté de punir les auteurs déférés, notre Commune est représentée par son Assistant de Sécurité Publique lors des audiences de jugements.

3. Contrôle des Habitants (CH)

3.1 Effectif

Une Préposée au Contrôle des Habitants : Mme M. Cuche

Durant ses vacances et lors de divers cours de perfectionnement, Mme M. Cuche a été remplacée par Mme D. Pittet.

3.2 *Emploi du temps*

Mme M. Cuche gère le Contrôle des Habitants, la police des étrangers, le registre civique et le vote par correspondance. En matière de chômage, toutes les compétences ont été confiées à l'Office Régional de Placement d'Echallens. Les demandeurs d'emploi doivent seulement se présenter au Contrôle des Habitants pour obtenir une attestation de domicile gratuite, nécessaire à leur inscription.

Dès le 1^{er} mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. De ce fait, les nouvelles demandes sont enregistrées par le Centre cantonal de biométrie à Lausanne. Contrairement au passeport, la carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement. Elle continuera à être émise sans données biométriques et la commande se fait toujours auprès de la commune de domicile. Depuis le 2^e semestre 2014, la commande des cartes d'identité auprès de la commune se fait par voie électronique. La commune perçoit, depuis le 1^{er} décembre 2014, 60 % du montant de l'émolument (répartition canton-commune) au lieu des 40 % précédemment attribués. Cette inversion de la clé de répartition en faveur des communes se justifie par le surcroît du travail administratif. C'est Mme M. Cuche qui est maintenant responsable de la transmission électronique des données et de la reproduction photographique, tâche précédemment assurée par le Centre de biométrie à Lausanne. En 2015, nous avons enregistré 154 demandes, soit 104 cartes d'identité adultes et 50 cartes d'identité enfants.

3.3 *Population*

Etat au 31.12.2014 :	3'290	Cette population est répartie comme suit :	
Arrivées	+ 329	Hommes suisses :	1'208
Naissances	+ 34	Femmes suisses :	1'328
Départs	- 268	Hommes étrangers :	447
Décès	- 36	Femmes étrangères :	366
Population au 31.12.2015	<u>3'349</u>	Total :	<u>3'349</u>

Les suisses en résidence secondaire, les frontaliers, les domiciles tutélaires, les requérants d'asile, les séjours de courte durée, ne figurent pas dans ces chiffres.

Les 813 étrangers représentent **65 nationalités** différentes.

La migration de la population de notre Commune durant l'année 2015 a été de 667 unités, soit **19,91 %** de la population moyenne.

Notre Commune compte 565 personnes âgées de 65 ans et plus, **soit 16,85 %** de la population résidente.

Augmentation de la population en 2015, **59 habitants**.

3.4 *Registre civique - Vote par correspondance*

L'entrée en vigueur du vote par correspondance, au printemps 2002, a vu une augmentation sensible de la participation des électeurs. Durant l'année 2015, la participation moyenne aux différents scrutins a été de **48,60 %** pour la votation fédérale du 8 mars 2015, de **43,84 %** pour la votation fédérale du 14 juin 2015, de **41,56 %** pour les élections fédérales du 18 octobre 2015 et de **49,49 %** pour le 2^e tour des élections fédérales du 8 novembre 2015.

D'autre part, durant l'année 2015, le registre civique a contrôlé 16 initiatives et/ou référendums (fédéraux et/ou cantonaux) et validé 539 signatures d'électeurs régulièrement inscrits au rôle.

3.5 Office Régional de Placement (ORP)

3.5.1 Situation

La réception des personnes en recherche d'emploi se fait directement à l'ORP d'Echallens depuis le 1^{er} janvier 2006.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'emploi au 1^{er} janvier 2006, les chiffres relatifs au chômage ne sont plus communiqués aux Communes.

Néanmoins, vous pouvez consulter le site du SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) sur le lien suivant : <http://www.scris.vd.ch> où vous trouverez les détails de la statistique cantonale relative au chômage.

4. Service de Défense Incendie et de Secours – SDIS La Mère

Rapport du Major A. Blanc, Commandant du SDIS.

4.1 Ressources humaines

Effectifs au 01.01.2015 :

Etat-Major :

Commandant :	Maj. B. Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. N. Petit
Chef du site du Mont-sur-Lausanne :	Cap. Ch. Corbaz
Chef du site de Cheseaux-sur-Lausanne :	Cap. A. Blanc
Chef du site de Romanel-sur-Lausanne :	Cap. L. Marti
Responsable de l'instruction :	Plt. Ch. Gujer
Responsable ARI :	Plt. Ch. Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Th. Chapuis



Site opérationnel du Mont-sur-Lausanne

Officiers :	8
Sous-officier supérieur :	1
Sous-officiers :	10
Appointés :	2
Sapeurs :	20
Recrues :	4
Au total :	45

Site opérationnel de Cheseaux-sur-Lausanne

Officiers :	8
Sous-officiers supérieur :	1
Sous-officiers :	6
Appointés :	5
Sapeurs :	21
Recrues :	2
Au total :	43

Site opérationnel de Romanel-sur-Lausanne

Officier :	3
Sous-officier supérieur :	3
Sous-officiers :	5
Appointés :	2
Sapeurs :	18
Recrues :	5
Au total :	36



Le SDIS est complété par une section de JSP comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites: Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 14 arrivées et 24 départs. Les départs sont pour la plupart dus à des déménagements, ou à des raisons professionnelles.

4.2 Formation

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2015, 220 jours de cours ont été suivis au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre PCi de Gollion, ce qui représente 1'792 heures de cours.

4.3 Activités de l'année 2015 - Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séances de la Commission du feu	4
Séances d'Etat-Major	12
Séances d'Etat-Major de site	2
Exercices officiers	4
Exercices sof	4
Exercices Détachement d'Appui (DAP)	6
Exercices Détachement 1 ^{er} Secours (DPS)	8
Exercices porteurs ARI 1	10
Exercices porteurs ARI 2	10
Exercices porteurs ARI 3	6
Exercices JSP	8
Séances EM JSP	4
Cours de cadre JSP	3

Cette année les recrues de Lausanne et Epalinges se sont jointes aux recrues de la Mèbre pour leurs exercices de formation, ce qui a donné lieu à la remise en place de l'EFRI (Ecole de Formation des Recrues Intercommunales). Les thèmes de l'instruction sont : le nouveau règlement des connaissances de base et les actions opérationnelles, les échelles et divers exercices d'interventions.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SDIS et ont participé au championnat Suisse des JSP avec une 3^e place (sur 29).

4.4 Nominations

Cap. A. Blanc au grade de major
PLt. L. Mendez au grade de capitaine
Adj. F. Campart au grade de lieutenant
Adj. A. Gaille au grade de lieutenant
Adj. S. Dumas au grade de lieutenant
Sgt. E. Bourqui au grade d'adjudant
Cpl. T. Trinh au grade de sergent
Cpl. C. Bouaraphanh au grade de sergent
Cpl. Th. Francfort au grade de sergent
Cpl. Ch. Bregnard au grade de sergent
Sap. J. Thuillard au grade d'appointé
Sap. R. Pittier au grade d'appointé

Le major A. Blanc reprendra le commandement du SDIS en remplacement du major B. Borgeaud, désireux de prendre sa retraite pompier.

Le capitaine L. Mendez reprendra le poste de chef de site de Cheseaux en remplacement du major A. Blanc.

Le premier lieutenant G. Berthoud reprendra le poste de chef de l'instruction en remplacement du premier lieutenant Ch. Guger, désireux de prendre sa retraite pompier.

4.5 Service de garde

Fête nationale du 1 ^{er} août	3 sites
Passeport vacances	3 sites

4.6 Représentations

En outre, notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers et au rapport du SPSL.

4.7 Interventions

Durant l'année 2015, nous sommes intervenus à 116 reprises, contre 109 en 2014.
Ces 116 interventions ont mobilisé notre personnel pendant 1'925 heures.
Elles se répartissent comme suit :

Feux	17
Alarmes automatiques	34
Inondations	40
Sauvetages	8
Assistance sanitaire	2
Officier de service	2
Renfort éléments naturels	4
Divers	9

4.8 Commission du feu

La Commission du feu c'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2016.

Le décès de M. J.-P. Lambercy, membre de la Commission depuis 2010, a endeuillé la Commission du feu et tout le SDIS. MM. J.-P. Amiguet et Th. Auberson ont rejoint la Commission du feu durant l'année.

5. Protection civile

Le rapport d'activité 2015 du Service Protection Sauvetage Lausanne (SPSL) est à disposition au Bureau du Greffe Municipal.

Nous vous donnons ci-dessous succinctement l'organisation de la Protection Civile avec les Communes du District de Lausanne.

Dans le cadre de la réforme de la protection civile vaudoise menée par le Canton, la ville de Lausanne fournit, depuis le 1^{er} janvier 2012, des prestations de protection civile aux communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne, contre le paiement d'un montant par habitant. Cette solution a été choisie dans l'attente de l'adoption, par le Grand Conseil, du projet de révision de la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile du 11 septembre 1995 (LVLPCi).

La LVLPCi prévoit que les communes collaborent au sein d'organisations régionales de protection civile, sous la forme d'association, d'entente intercommunale ou de contrat de droit administratif.

La délégation, par les communes du district de Lausanne, à la ville de Lausanne, porte sur l'exécution des tâches de protection civile de base, telles qu'elles sont prévues dans les lois fédérales et cantonale. Ces attributions consistent notamment en l'instruction des personnes astreintes à servir, la diffusion d'alarmes dans la population, le contrôle et l'entretien des constructions, les interventions en cas de catastrophe ou celles effectuées en faveur de la collectivité.

Le contrat précise que des prestations complémentaires peuvent être fournies par la commune délégataire, mais qui, n'étant pas comprises dans le coût forfaitaire par habitant, devront faire l'objet d'accords séparés.

Le montant annuel versé par les autres communes du district, en contrepartie de l'accomplissement de la mission confiée par le contrat, a été fixé à fr. 18.70 par habitant, hors TVA.

6. Sécurité sociale

6.1 *Activités communales*

6.1.1 **Ludothèque "Le Sac à malices"**

Rapport d'activité de Mme F. de Chastonay, du 01.09.2014 au 31.08.2015

- **Octobre 2014 :** Souper du comité et des bénévoles.
- **Novembre 2014 :** Assemblée Générale de la Ludothèque-Bibliothèque.
Participation à la nuit du Conte de la Bibliothèque sur le thème des jeux – Mise à disposition de jeux pour les enfants dans la Salle 1803 – Collation offerte aux enfants et à leurs parents.
- **Décembre 2014 :** Noël du GSL à Prazqueron, en collaboration toujours avec la Bibliothèque.
- **Février 2015 :** Assemblée Générale du GSL.
- **Avril 2015 :** Souper du comité.
- **Mai 2015 :** Rencontre avec les nouveaux habitants.

Pas de participation à la Fête du 1^{er} Août en 2015.



La Ludothèque est ouverte les lundis après-midi et les mardis soir. Une baisse de la fréquentation a été constatée; cela s'explique certainement par la possibilité donnée aux enfants de jouer autrement, sur de nouveaux supports tels que les ordinateurs, les tablettes et les téléphones. Cependant, je reconnais que cette année votre Présidente n'a pas employé toute son énergie à l'organisation d'activités pour la Ludothèque. Sachez que la Ludothèque de Romanel-sur-Lausanne fait partie intégrante du paysage de la Commune et que nous allons essayer, encore quelque temps, de la faire vivre et ainsi cultiver le jeu comme un bien culturel précieux.

Après les années de croissance (1997 à 2002), le nombre de Ludothèques qui ferment leurs portes est supérieur aux nouvelles ouvertures. La plupart des Ludothèques affiliées à d'autres associations ou organisations sont situées presque exclusivement en Suisse alémanique. Ce type de parrainage est quasiment inconnu en Romandie. A contrario, les Ludothèques affiliées à une Commune se trouvent majoritairement en Suisse romande.

Le travail de bénévole est un engagement basé sur le volontariat et ces heures fournies sont inestimables, c'est pourquoi j'aimerais profiter de cette assemblée pour remercier tous les membres de mon comité. Au fil des années notre amitié s'est fortifiée et lorsque notre motivation faiblit, elle nous redonne confiance, joie et bonne humeur.

N'oublions pas que les Ludothèques doivent offrir aux personnes de tous âges et de toutes conditions la possibilité d'approcher le jeu et de favoriser des moments de partage et d'amitié.

Un grand merci à la Commune de Romanel-sur-Lausanne pour la confiance qu'elle témoigne à la Ludothèque et à notre fidèle comité.

Merci également aux bénévoles dont la présence est fort précieuse et sans qui nous ne pourrions assurer l'ouverture de la Ludothèque.

Un dernier merci à nos collègues et amies de la Bibliothèque avec qui nous aimons partager des moments consacrés à la vie sociale de notre Village.

6.1.2 Bibliothèque "Papyrus"

Rapport d'activité de Mme C. González Tornare

Service de prêt et fréquentation

Le nombre de familles inscrites est de 160, ce qui représente environ 250 lecteurs. Le nombre de prêts annuels se situe autour de 11'100, dont un 30 % correspond aux documents empruntés par les classes.

Tâches administratives

Il n'est pas toujours facile d'effectuer toutes les tâches nécessaires à la bonne marche de la Bibliothèque durant les 12-13 heures hebdomadaires accordées, qui sont souvent un peu dépassées. Ceci comprend les heures de prêt, les différentes animations et les accueils des classes, le choix et l'achat des nouveautés, le catalogage et l'équipement des ouvrages, le rangement, la gestion du courrier, la préparation des animations... Le soutien du comité de la Bibliothèque pour une partie de ces tâches est indispensable, et je lui en suis sincèrement reconnaissante.

Acquisitions

Le budget alloué par la Commune ainsi que celui tiré des cotisations nous ont permis d'acquérir environ 500 documents, pour la plupart des livres destinés aux 6-10 ans. Nous avons introduit une collection de magazines interactifs pour enfants sur CD-ROM, pour les 5-8 ans et les 8-13 ans, qui rencontrent un succès certain parmi nos lecteurs.

Animations

En septembre, je me suis rendue au salon du « Livre sur les quais » à Morges. La Bibliothèque a aussi participé à la rencontre avec le groupement des Bibliothèques de l'Ouest à Crissier, un moment de partage d'expériences et d'informations toujours utile.

Le 14 novembre, nous avons participé à la Nuit du conte en Suisse, en collaboration avec la Ludothèque. 40 enfants et quelques parents nous ont rendu visite à ce moment-là.

Nous avons aussi participé au Noël du GSL le 1^{er} décembre, à la salle de Prazqueron, avec les autres Sociétés. Un joli moment très convivial.

En mai-juin, trois ateliers de lecture et de dessin sur le thème du loup ont été organisés pour les enfants de la 1^{ère} à la 6^e primaire. 23 enfants nous ont fait le plaisir d'y participer, et leurs œuvres ont été exposées à la Bibliothèque depuis la rentrée scolaire.



Œuvres réalisées dans le cadre des ateliers de lecture et de dessin sur le thème du loup

14 classes sur 15 de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxens-Mézery sont passées nous rendre visite comme habituellement, 5 à 6 fois dans l'année scolaire écoulée.

« **L'Heure du conte** » a eu lieu 9 fois dans l'année. Environ 220 enfants ont profité de ces moments de voyage dans l'imaginaire.

Les animations « **Né pour lire** », adressées aux petits de 0 à 5 ans, continuent à se dérouler les derniers lundis et samedis de chaque mois. Lors des 14 accueils entre août et juin, 33 enfants entre 6 semaines et 6 ans ont partagé des moments de découverte des livres avec leurs parents et grands-parents.

En collaboration avec le journal communal « Romanel Info », la Bibliothèque fait paraître, tous les deux mois, un article « **coup de cœur** » au sujet d'un livre qui nous semble particulièrement attachant.

Faute de rayon adultes, nous répondons à la demande de cette catégorie de lecteurs de façon informelle, par un petit coin « **Livr'échange** », où nous mettons à disposition des ouvrages en libre-service. Le bon accueil que cette initiative nous fait toujours espérer qu'une section pour nos lecteurs plus âgés verra le jour une fois.

Conclusion

Nous recevons régulièrement des messages de satisfaction et certaines familles nous adressent des mots très touchants lorsqu'elles démissionnent pour cause de déménagement ou d'enfants devenus trop âgés.

Je remercie la Municipalité pour le soutien financier dont dispose la Bibliothèque et pour la confiance qui m'est accordée concernant la gestion de ce lieu.

Je suis heureuse de pouvoir continuer à faire vivre cet endroit si important pour les enfants du Village et leur famille.

7. Divers



7.1 *Concept canicule*

Sous l'égide de la Préfecture, les communes sont tenues de développer un concept canicule. La mission des communes, en cas de canicule, est d'assurer le contact avec les personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas déjà suivies par le CMS. Mme N. Pralong, Secrétaire municipale, a la charge de ce dossier.

En 2015, le plan canicule a été déclenché entre le 2 et le 17 juillet. 41 personnes à risque ont été contactées téléphoniquement par la Secrétaire municipale, Mme N. Pralong, ou visitées par l'Assistant de Sécurité Publique, M. J.-M. Cornu.

Cette organisation se répétera ces prochaines années en cas de besoin.

Conclusion

Ainsi se termine la relation des travaux, objets et divers faits qui ont occupé votre Exécutif au cours de l'année 2015.

Nous espérons que ce document puisse servir de base de travail pour la Commission de gestion du Conseil communal.

Merci de votre attention.

LA MUNICIPALITE